

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

PROCÈS VERBAL DE SEANCE

Ordre du jour

Introduction de séance

Décision :

1	Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 27 février 2024	3
2	Refus de transfert du pouvoir de police de la publicité au président de l'EPCI	3
3	Convention triennale Côté Cour 2025-2027	5
4	Appel à la subvention de fonctionnement des Scènes du Jura pour l'année 2024	6
5	Demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Jura pour l'organisation de manifestations festives : Insolites 2024 et Puppet Show 2024	7
6	Renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM)	8
7	Convention de délégation de l'accompagnement dans les transports scolaires dans le Jura	9
8	Subventions aux coopératives scolaires des écoles de la commune	11
9	Participation aux frais de scolarité pour un enfant scolarisé hors de sa commune de résidence	13
10	Demande d'octroi de l'aide pour les propriétaires bailleurs au titre du développement de logements locatifs de grande taille dans le secteur de renouvellement urbain	14
11	Demande de financement de l'État – Maison Jobez	16
12	Ressources Humaines : Mise à jour du Tableau des effectifs 2024	17
13	Ressources Humaines : Charte du temps de travail	19
14	Ressources Humaines : Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle 2024	20
15	Convention de passage au profit de la SAS Géolithe et de la SAS NGE Fondations	22
16	Cession d'un garage en copropriété sise 21 rue Emile Zola à Morez (39400 Hauts de Bienne)	23
17	Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal	24
18	Compte-Rendu de délégation accordée au maire dans le cadre de marchés	24
19	Approbation du compte de gestion 2023 - Budget Principal et Budgets annexes	26
20	Approbation des Comptes Administratifs 2023	32
21	Affectation du résultat des Comptes Administratifs 2023	52
22	Examen et vote des Budgets Primitifs 2024	58
23	Vote des taux d'imposition 2024 des taxes locales	78
24	Demande de participation CNAS par le COS	79
25	Acceptation du legs particulier de la maison de Mme Françoise Morel-Mottet à la commune	80
26	Information : note de l'agence de l'eau	81
	Questions diverses	81

L'An deux mille vingt-quatre, le 15 avril 2024 à 19h04, le Conseil Municipal de la commune des Hauts de Bienne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent PETIT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 32

CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	POUVOIR A	P	A
PETIT Laurent	x					
LAROCHE Jacqueline	x					
DELACROIX Claude	x					
CHHIV-TEP Chey-Rithy	x					
VILLEDIEU Florent	x					
OTRIO Roseline			x			
LAMY-AU-ROUSSEAU Eric	x					
ANAYA Laurence		x		Eric LAMY-AU-ROUSSEAU	x	
PARIS Eric	x					
BOIVIN Christiane	x					
CAMELIN Christian	x					
KURT Muzzafer	x					
BUSSOD Frédéric	x					
GAY André		x		Jacqueline LAROCHE	x	
DANREZ Michel		x		Claude DELACROIX	x	
LACROIX Elisabeth	x					
PINARD Isabelle	x					
LUZERNE Sylvain	x					
CRESTIN-BILLET Catherine	x					
THEVENIN Gérard	x					
BEAUD Sylvie	x					
BUHR Nathalie	x					
BUFFARD François	x					
CALDAS Roger		x		Muzzafer KURT	x	
MOUTA Manuel			x			
BOCQUET Sylvie			x			
MILLET Nathalie	x					
DA CUNHA Isabel			x			
CHAVERIAT Christophe	x					
LEDRU Aurélie			x			
POUSSIN Virginie		x		Florent VILLEDIEU	x	
CHIARI Emmanuelle			x			
TOTAL	21	5	6		5	
Nombre de voix :	26					

Monsieur le Président de séance remercie les élus présents d'être en nombre pour ce conseil municipal axé sur le vote des comptes administratifs et des budgets primitifs, c'est toujours un moment important dans la collectivité. Il remercie la presse de nous accompagner. Il procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance du Conseil Municipal.

Madame Sylvie Beaud est nommée Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales. Pour assister la secrétaire de séance, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Vincent Raton, Ingénieur Territorial mutualisé en cette commune qui a accepté d'assurer cette fonction sans participer aux débats.

1 Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 27 février 2024

Délibération n° 20 / 2024

M. le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le procès-verbal de séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 27 février 2024. M. Thevenin était secrétaire de séance. Le PV était joint à la note de synthèse.
Il n'y a pas d'observation de l'audience.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **APPROUVER** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 février 2024.

2 Refus de transfert du pouvoir de police de la publicité au président de l'EPCI

Délibération n° 21 / 2024 (délibération annulée)

(NDLR : la délibération a été annulée, il fallait uniquement un arrêté du maire – n°2024-SG-014)

M. le Maire expose :

Jusqu'au 31 décembre 2023, les compétences en matière de police de la publicité étaient partagées entre le préfet de département et le maire : elles relèvent du préfet sauf lorsque la commune est couverte par un règlement local de publicité (RLP), auquel cas elles sont exercées par le maire au nom de la commune (article L.581-14-2 du code de l'environnement).

Pour renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés, l'article 17 de la loi Climat et Résilience prévoit la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure au profit des maires à compter du 1er janvier 2024.

Pour rappel, la police de la publicité c'est :

- instruire les demandes d'autorisations préalables et réceptionner les déclarations préalables d'installation, de modification ou de remplacement des publicités, des pré enseignes et des enseignes ;
- contrôler le respect de la réglementation ;
- mettre en demeure les contrevenants de mettre fin aux infractions, prononcer des sanctions administratives en cas de non-respect de la réglementation et, le cas échéant, porter l'infraction à la connaissance de la justice pénale.

Afin de mutualiser l'exercice de cette police et d'éviter une charge trop lourde pour les petites communes, la loi prévoit dans certains cas le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire au président de l'EPCI à fiscalité propre dans les conditions et selon les modalités fixées par l'article L. 5211-9-2 du CGCT.

Néanmoins, un maire qui souhaite exercer lui-même cette police dispose d'un délai de six mois pour s'opposer au transfert et conserver cette compétence (dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales). Dès lors qu'un ou plusieurs maires se sont opposés au transfert et seulement dans ce cas, le président de l'EPCI peut décider de renoncer au transfert (dans le mois qui suit la fin du délai pendant lequel les maires pouvaient s'opposer).

Ainsi il y a 3 possibilités de modalités de transfert :

- 1 : transfert au maire au 1er janvier 2024, aucune opposition de transfert par les maires, le 1er juillet la compétence est automatiquement transférée au président d'EPCI

- 2 : transfert au maire au 1er janvier 2024, 1 ou plusieurs maires s'opposent entre le 1/01 et 30/06, le président ne renonce pas entre le 1/07 et 31/07, la compétence est transférée au président le 1/08 pour les maires qui ne se sont pas opposés

- 3 : transfert au maire au 1er janvier 2024, 1 ou plusieurs maires s'opposent entre le 1/01 et 30/06, le président renonce avant le 31/07, la compétence reste aux maires dès que le président a notifié son renoncement.

Vu l'article 17 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience,

Vu l'article L 581-3-1 du code de l'environnement,

Vu l'article L 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence PLUI exercée par Haut-Jura Arcade communauté,

Considérant que les maires exercent le pouvoir de police de la publicité à compter du 1er janvier 2024,

Considérant que lorsqu'un EPCI à fiscalité propre est compétent en matière de plan local d'urbanisme, les maires des communes membres de cet établissement public transfèrent à son président leurs prérogatives en matière de police de la publicité,

Considérant que dans un délai de six mois, soit avant le 1er juillet 2024, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer au transfert du pouvoir de police de la publicité au président,

Considérant qu'à cette fin, ils notifient leur opposition au président de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est alors mis fin au transfert pour les communes dont les maires ont notifié leur opposition,

Considérant que le bureau municipal réuni le 29 mars 2024 propose de garder la police de la publicité.

M. le Maire complète que pour des petites villes qui ne sont pas forcément armées avec des services compétents cela peut être compliqué. Dans notre commune, nous pouvons gérer la police de la publicité.

L'assemblée est d'accord et n'apporte pas de remarque. M. le Maire indique sur un ton humoristique qu'il fera savoir au président de l'EPCI cette décision.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **S'OPPOSER** au transfert du pouvoir de police de la publicité au Président de Haut-Jura Arcade communauté,
- **NOTIFIER** cette décision au Président de Haut-Jura Arcade communauté et au Préfet.

3 Convention triennale Côté Cour 2025-2027

Délibération n° 22 / 2024

M. le Maire expose :

Depuis près de 30 ans, Côté Cour est le partenaire culture de la commune nouvelle des Hauts de Bienne pour les spectacles organisés au sein des écoles publiques de la ville. Une convention décrit les conditions de la collaboration entre Côté Cour et la commune des Hauts de Bienne pour les trois années à venir. Depuis 2008, le tarif demandé aux communes qui conventionnent est de 10€ par enfant. Pour Hauts de Bienne, la convention porte sur 400 enfants soit une somme globale de 4'000.00 € par an.

Côté Cour, au vu des augmentations récentes, demande à ses différents partenaires une revalorisation de ce tarif à hauteur de 12€ par enfant.

La commission culture a proposé une ligne budgétaire à cet effet de 5000,00 € par année. Après revalorisation, le montant de la convention s'élèvera à 4'800,00 € par année. Cela permet de pourvoir à l'organisation de quatre spectacles jeunes publics chaque année. Tous les enfants depuis la crèche jusqu'au CM2 peuvent assister ainsi à un spectacle par an.

Le projet de convention 2025-2027 était joint à la note de synthèse.

Il est important de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge à la culture et M. le Maire demande à M. Villedieu, qui a suivi le dossier, s'il a des informations complémentaires pour compléter.

M. Villedieu ajoute qu'ils sont présents sur le territoire depuis de nombreuses années. Le tarif n'a pas été révisé depuis 2008. Il propose des spectacles à plus de 400 élèves sur Morez. C'est quelque chose d'important à soutenir pour maintenir cette ouverture d'esprit de nos jeunes.

M. le Maire demande s'ils interviennent sur Longchaumois et Morbier.
Mme Laroche répond que non, c'est uniquement sur la commune des Hauts de Bienne.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** la convention liant Côté Cour à la commune des Hauts de Bienne jusqu'en 2027,
- **AUTORISER** le Maire à la signer et l'engager,
- **AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

4 Appel à la subvention de fonctionnement des Scènes du Jura pour l'année 2024

Délibération n° 23 / 2024

M. le Maire expose :

La commune des Hauts de Bienne a signé une convention de partenariat sur 4 ans avec les Scènes du Jura qui se termine fin 2024. Les Scènes du Jura organisent chaque année trois spectacles et une action pédagogique avec les établissements scolaires publics du secondaire de Morez. Afin de suivre l'augmentation des coûts, les Scènes du Jura ont proposé à toutes les collectivités une augmentation de 5%. Cela représente pour Hauts de Bienne un montant de 720€ pour 2024. Ainsi la subvention 2024 sera de 13 341,00 € TTC. Le courrier de demande et le budget prévisionnel 2024 des Scènes du Jura étaient joints à la note de synthèse.

Cela a déjà été discuté au bureau, vous avez déjà eu cette information. M. Villedieu qui suit cette structure considère qu'il faut faire cet effort.

M. Villedieu ajoute que la prochaine convention pluriannuelle sera révisée également. Il a été à l'AG il n'y a pas longtemps, et malgré cette aide de toutes les partenaires, y compris l'Etat et la Région, ils sont en perte de plus de 5000 €. Tous les partenaires ont voté cette révision. Pour rappel, Scène du Jura c'est 45 spectacles sur tout le territoire du Jura, y compris les plus reculés. Nous en aurons un prochainement à la Mouille. Nous bénéficierons également pour l'année prochaine de leur action particulière qui s'appelle « un bol d'air ». Nous aurons 6 artistes qui interviendront le même jour sur Morez. Ce sera au printemps 2025.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2024 de 13 341.00 € TTC aux Scènes du Jura,
- **APPORTER** au Budget Primitif 2024 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5 Demande de subventions auprès du Conseil Départemental du Jura pour l'organisation de manifestations festives : Insolites 2024 et Puppet Show 2024

Délibération n° 24 / 2024

M. le Maire expose :

La commune des Hauts de Bienne organisera le 14 septembre 2024, Les Insolites de Morez, manifestations festives alliant spectacles et musique de rue. Puis du 04 au 11 décembre 2024, se déroulera la quatrième édition du festival de marionnettes, le Puppet Show de Morez.

Pour réaliser ces projets, la collectivité fait une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental du Jura. Pour rappel, le Conseil Départemental du Jura aide pour un montant équivalent au maximum à 10% du budget global de l'animation. Ce sont les règles classiques d'accompagnement des manifestations, nous verrons si le nouveau Président décide de changer les règles. Il est proposé les plans de financement suivant :

Budget des Insolites de Morez 2024

Nature des dépenses 2024	Montants en €	Nature des recettes en 2024	Montants en €
Artistes et compagnies	11 500.00 €	Ville de Morez	18 000.00 €
Communication	5 000.00 €	Conseil Départemental du Jura	2 000.00 €
Sécurité et secours	500.00 €		
Restauration/Hébergement	1 200.00 €		
Divers	1 800.00 €		
Total des dépenses	20 000 €	Total des recettes	20 000 €

Budget du Puppet Show de Morez 2024

Nature des dépenses 2024	Montants en €	Nature des recettes en 2024	Montants en €
Artistes et compagnies	12 000.00 €	Ville de Morez	16 200.00 €
Communication	2 000.00 €	Conseil Départemental du Jura	1 800.00 €
Sécurité et secours	300.00 €		
Restauration/Hébergement	1 200.00 €		
Divers	2 500.00 €		
Total des dépenses	18 000 €	Total des recettes	18 000 €

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** l'organisation de ces animations, et les budgets ci-dessus,
- **AUTORISER** le maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Jura à hauteur de 3'800.00 € pour l'ensemble de ces deux manifestations,
- **AUTORISER** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

6 Renouvellement de l'adhésion à l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM)

Délibération n° 25 / 2024

M. le Maire expose :

L'association des élus de montagne (ANEM), créée en 1985, représente les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en œuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

L'ANEM travaille par ailleurs avec toutes les associations d'élus ainsi qu'avec tous les organismes associatifs et socioprofessionnels de la montagne et contribue à assurer la synergie des efforts, jouant ainsi un rôle pivot pour fédérer les montagnards et défendre l'avenir des territoires et des populations de montagne.

L'ANEM a statutairement pour objectif de faire reconnaître pleinement l'identité montagnarde, de mieux faire comprendre et prendre en compte sa spécificité, de réduire les disparités, de renforcer la solidarité nationale à l'égard de ces territoires.

La commune des Hauts de Bienne étant classée en zone de montagne, son adhésion à l'ANEM est possible. L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle comportant une part fixe et une part variable qui est fonction de la population et du nombre de résidences secondaires.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le classement en zone de montagne de la commune,
Vu le courrier et l'appel à cotisation de l'ANEM,

Considérant l'intérêt pour la commune de faire entendre sa spécificité montagnarde auprès des pouvoirs publics, d'apporter ses réflexions pour trouver des solutions durables à ses problématiques et de bénéficier d'une expertise spécifique,

Considérant l'avis favorable pour le renouvellement de l'adhésion donnée par le bureau municipal réuni le 22 mars 2024,

« Nous avons l'habitude d'adhérer, c'est une question de solidarité. Je n'ai jamais été très actif au sein de l'association des élus, mais c'est important d'être solidaire et d'adhérer pour le jour où nous aurions besoin de monter aux créneaux. Ils font un travail de fond qui est intéressant, plus

souvent lié au tourisme de montagne, ce qui est peut-être un peu moins prégnant pour nous, mais je sais que les Rousses y sont très actifs. J'ai des nouvelles par ce biais ».

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **RENOUVELER** son adhésion à l'Association nationale des élus de montagne,
- **INSCRIRE** chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune,
- **DIRE** que pour l'année 2024, le montant de la cotisation s'élève à 952.13 EUR
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

7 Convention de délégation de l'accompagnement dans les transports scolaires dans le Jura

Délibération n° 26 / 2024

M. le Maire expose :

Vu la Loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République, notamment ses articles 15 et 133 V ;

Vu le Code des Transports et notamment son article L. 3111-1 ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, en ses parties législatives et réglementaires, notamment ses articles L.1111-8 et R1111-1 ;

Vu le Code de l'Éducation ;

M. Le Maire rappelle que la Région délègue à la commune l'exercice de la mission d'accompagnement dans les transports scolaires.

S'agissant d'une convention de délégation de l'accompagnement dans les transports scolaires, la Région fixe le rôle et la responsabilité de l'accompagnateur (trice) dans la charte de l'accompagnateur (trice).

Selon les circuits, l'autocar peut transporter à la fois des enfants scolarisés en maternelle, élémentaire ou en cycle secondaire. Aussi, il est précisé que dans le cadre de ces circuits, l'accompagnateur (trice) exerce son rôle vis-à-vis des maternels (surveillance et sécurité) et des élémentaires (surveillance) et qu'il/elle est amené(e) à intervenir en cas d'indiscipline et de comportement dangereux de la part de tous les élèves.

Il précise que le recrutement des personnes qui assurent l'accompagnement des élèves d'âge préscolaire dans le cadre des transports scolaires est effectué par la Commune. Ces accompagnateurs sont donc rémunérés par cette dernière.

Une charte de l'accompagnement est signée par l'accompagnateur et son employeur.

La Région apporte une participation à hauteur de 50 % du coût de l'accompagnement mis en place. La participation de la Région est versée sur présentation, tous les trimestres, de justificatifs des dépenses engagées par la commune et liées à l'activité d'accompagnement.

M. le Maire ajoute que le sujet est brûlant chez nous. Il espère que la Région va se tromper, puisqu'ils nous ont demandé ce que l'on prévoyait pour la prochaine rentrée et nous ont envoyé un conventionnement pour l'accompagnement dans les transports scolaires. On ne sait pas si c'est une erreur de leur part, mais nous l'avons reçu alors nous le renvoyons.

Nous sommes au bout de ce que l'on peut faire, j'ai écrit un courrier directement à la présidente de Région, mais c'est Michel Neugnot, vice-président en charge des transports qui a répondu. Il a renouvelé le fait que le règlement les autorise à supprimer les transports scolaires sur notre ville, car cela fait moins de 1500m entre le point le plus éloigné du site scolaire et les écoles. Bien sûr dans leur règlement il n'y a pas de notion de déclivité. Autant pour des collégiens et des lycéens c'est moins impactant, même si les conditions de circulation l'hiver sont parfois difficiles. Par contre concernant les maternels et autres, c'est plus compliqué. Les parents sont vent debout, et nous les comprenons. Cela fait 30 ans qu'il y a des transports scolaires, et là d'un coup cela s'arrête. C'est vrai qu'il y a eu des enfants et des parents qui ont un peu, entre guillemets, malmené les accompagnants et les chauffeurs, mais de là à tout supprimer c'est tout de même sévère. Nous avons rencontré les parents pour faire un point, nous avons demandé des devis pour estimer le coût que cela peut représenter. Il faut compter entre 300 000 et 400 000 €, ce n'est pas quelque chose que nous pouvons faire. M. le Maire demande si nous avons eu des retours.

Mme Laroche dit que c'est en attente.

M. le Maire craint que le coût soit prohibitif et que nous puissions difficilement l'assumer, que ce soit la collectivité ou les parents. Je vous rappelle que du temps où Morez s'occupait de ses transports, nous avions un coût de l'ordre de 70 000 à 80 000 €. Le département en prenait 50 000 €, ensuite la commune payait 10 000 € et il y avait environ 15 000 € de recette de chaque parent. Cela a fonctionné comme cela pendant des années. Suite au transfert de la compétence transports scolaires à la Région, le Département n'a plus voulu aider financièrement. Nous sommes victime collatérale des batailles entre région et département. Nous allons voir ce qu'il est possible de faire, mais j'ai des craintes sur les coûts.

Si vous en êtes d'accord, nous allons signer la convention et nous verrons le retour que nous avons.

Mme Pinard demande si dans l'hypothèse de ne pas avoir de transport, il serait possible de faire un accompagnement à pied. Dans ce cas, est-ce que cette convention avec la Région peut aider à payer la personne qui emmène à pied les enfants ?

M. le Maire suppose qu'ils vont nous répondre qu'à pied ce n'est pas du transport scolaire.

Mme Pinard ajoute qu'écologiquement parlant c'est un pédibus.

M. le Maire dit que l'on pourra leur proposer.

M. Thevenin ajoute qu'il a entendu que niveau transport et accompagnement, Morbier ne prendrait plus en charge les enfants de Lézat. Il est possible que les enfants aillent sur le Puits, alors niveau transport, il se demande comment cela sera fait.

M. le Maire répond que ces bruits proviennent de la discussion qu'il y a eu sur les écoles de rattachement. Des gens de Lézat se demandaient pourquoi ils ne pouvaient pas avoir accès à l'école de Morez. Nous avons donc dit que leur établissement de rattachement pour La Mouille et Lézat est bien Morez. Pour des raisons historiques, c'est resté Longchaumois pour la Mouille, et Morbier pour Lézat. Mais s'il y a des administrés qui demandaient à aller à Morez, il y aurait forcément obligation d'y répondre et ils auraient droit également au transport scolaire. Cela veut dire qu'il faudrait sûrement mettre un trajet spécifique Lézat-Morez en même temps que Lézat-Morbier pour ceux qui s'arrêtent à Morbier. Après avoir rencontré les différents Maires, il n'y a pas de difficulté si les enfants de Lézat veulent aller à Morez, l'école de de Morbier est bien remplie. **M. le Maire** ajoute que pour l'instant on nous a demandé quelle était notre orientation niveau transport pour la prochaine rentrée. Nous n'avons pas de demande particulière, ni de La Mouille ni de Lézat, pour venir à Morez. Nous avons confirmé le transport Lézat-Morbier et La Mouille-Longchaumois pour l'année prochaine. Il y a peut-être des enfants qui viennent à l'école Privée.

M. Lamy-au-Rousseau indique qu'il y en avait 3, mais qu'il n'y en a plus actuellement.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,
DÉCIDE de :

- **VALIDER** la convention de délégation de l'accompagnement dans les transports scolaires dans le Jura pour l'année scolaire 2023-2024 (annexée à la note de synthèse),
- **AUTORISER** M. Le Maire à la signer,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

8 Subventions aux coopératives scolaires des écoles de la commune

Délibération n° 27 / 2024

M. le Maire expose :

Il existe de longue date, un versement de crédits périscolaires pour les coopératives scolaires des écoles de la commune. Ce montant est voté au budget primitif sous la forme des dépenses de fonctionnement au chapitre 65 : « subvention de fonctionnement ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-7 ;

Et, vu le cadre de l'attribution des subventions aux associations ;

Il convient d'arrêter aujourd'hui le montant des subventions versées aux associations scolaires. Cette subvention entre dans le budget de fonctionnement de l'association et devra permettre de financer les sorties, les spectacles, les classes transplantées, les transports selon les projets pédagogiques et éducatifs de chaque école. En effet, les quatre écoles publiques et l'école privée de la commune ont constitué des coopératives scolaires. Ces coopératives sont un instrument d'éducation à la citoyenneté visant à renforcer l'esprit d'initiative, d'entraide et de coopération. Elles sont un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative. Elles sont dotées d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (kermesse, fête d'école, spectacle...), de dons et subventions, ainsi que la cotisation de ses membres.

Il est à noter que conformément au statut des coopératives scolaires, les comptes rendus d'activités et financiers sont communiqués lors des conseils d'école, au sein desquels siègent notamment les représentants des parents d'élèves ainsi que le Maire ou son représentant.

Il est rappelé que, comme toute subvention, les coopératives scolaires devront en faire la demande pour en obtenir le versement. Cette demande de subvention peut permettre de réaliser une action ou un projet d'investissement, contribuer au développement d'activités, contribuer au financement global de son activité.

Le calcul se base sur le nombre de CM1, cela fait de longues dates c'est comme cela.

Mme. Laroche explique que c'est parce qu'auparavant c'était la classe de CM1 qui partait.

M. le Maire ajoute que l'on donne 8.82 € par élève multiplié par 15, ce qui correspond à 15 jours de classe verte. Cela représente pour toutes nos écoles une somme de 8 731 € qui doit être réparti entre nos différentes écoles.

Nous retrouverons ci-dessous le détail du calcul :

- le nombre d'élèves de CM1 de la commune au 15 septembre de l'année scolaire en cours, pour 2023-2024, il est de 66 ;
- le montant attribué pour une journée de classe transplantée pour un élève ; pour 2023-2024, il est proposé de le fixer à 8.82€, soit sur quinze jours :

$$8.82 \times 66 \times 15 = 8'731.80 \text{ €}$$

Ce montant est ensuite réparti en tenant compte des effectifs de chaque école au 15 septembre de l'année scolaire en cours, arrondi à l'euro supérieur.

École	Pourcentage de répartition des effectifs	Montant de la subvention	Montant de la subvention 2023 pour mémoire	Montant de la subvention 2022 pour mémoire
École maternelle Centre	14.49%	1265€	1266€	1064€
École maternelle Puits	11.87%	1037€	1040€	1000€
École élémentaire Centre	22.34%	1951€	2254€	2112€
École élémentaire Puits	15.36%	1342€	1422€	1413€
École privée Notre-Dame	35.95%	3140€	3501€	3270€

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** la répartition précédente des subventions pour 2024.

9 Participation aux frais de scolarité pour un enfant scolarisé hors de sa commune de résidence

Délibération n° 28 / 2024

M. le Maire expose :

Considérant que

- l'article L. 212-8 du Code de l'Éducation prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement, lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ;
- les écoles publiques de Morez reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, et que les élèves ainsi accueillis respectent les conditions d'inscription fixées par l'article précité à savoir :
 - la commune de résidence n'a pas d'école, où la capacité d'accueil est insuffisante,
 - l'enfant renouvelle sa scolarité dans la commune d'accueil jusqu'au terme de la formation préélémentaire ou de la scolarité primaire,
 - les deux parents travaillent et la commune de résidence ne peut assurer ni la restauration, ni la garde des enfants,
 - l'état de l'enfant nécessite des soins réguliers et prolongés dans la commune d'accueil,
 - un frère et/ou une sœur de l'enfant sont déjà inscrits pour les mêmes raisons que ci-dessus ou pour l'absence de la capacité de la commune de résidence,

- que l'article L. 212-8 précité précise le calcul de la contribution de la commune de résidence ; qu'il est tenu compte des ressources de cette commune, du nombre d'élèves de cette commune scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil ; les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Le coût des frais de scolarisation d'un élève est voté chaque année, pour un élève en maternelle et en primaire. Cela varie avec les charges salariales liées au ATSEM, en enfant en maternelle coûte plus cher que le primaire. Chez nous vous avez vu le prix qui est 1'383 € pour les maternelles et 681 € pour les primaires. Cela correspond au coût réel de chaque élève. C'est vrai qu'il y a peu de dérogations dans ce sens-là. C'est essentiellement la classe ULIS qui accueille des enfants de différentes communes. Le Maire a obligation de verser sa participation pour ses enfants qui sont redirigés vers les classes ULIS.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **FIXER** la participation par élève aux charges de fonctionnement des écoles maternelles des Hauts de Bienne, à la somme de 1383.00 € par année scolaire, à partir du moment où la commune de résidence a accepté de financer les frais à compter de la rentrée de septembre 2024.
- **FIXER** la participation par élève aux charges de fonctionnement des écoles élémentaires des Hauts de Bienne, à la somme de 681.00 € par année scolaire, à partir du moment où la commune de résidence a accepté de financer les frais à compter de la rentrée de septembre 2024.
- **CHARGER** le maire d'effectuer les démarches nécessaires au recouvrement des sommes correspondantes.
-

10 Demande d'octroi de l'aide pour les propriétaires bailleurs au titre du développement de logements locatifs de grande taille dans le secteur de renouvellement urbain

Délibération n° 29 / 2024

M. le Maire expose :

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) a été mise en place dans le cœur de Hauts de Bienne en septembre 2022. Cette action constitue le volet d'actions sur l'habitat au sein de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Cet outil opérationnel permet d'intervenir en faveur de la réhabilitation du parc privé ancien, autour d'enjeux forts :

- Permettre la réalisation de programmes de travaux de rénovations thermiques efficaces dans les copropriétés en cœur de ville,

- Lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne,

- Améliorer les conditions de vie des ménages les plus modestes et réduire leurs charges énergétiques,

- Accompagner le vieillissement et le handicap en favorisant l'autonomie des ménages dans leur logement et leur maintien à domicile, et en rendant les immeubles du centre-ville accessibles.

De ce fait, la ville de Hauts de Bienne a créé plusieurs aides communales dont une aide pour les propriétaires bailleurs au titre du développement de logements locatifs de grande taille dans le secteur de renouvellement urbain. Le montant de la prime forfaitaire accordée par la commune est de 2000 € pour les logements de 2 chambres et de 4000 € pour un logement de 3 chambres ou plus. C'est dans ce cadre-là que M. CRESTIN-BILLET Laurent domicilié au 5 Avenue Général de Gaulle à Hauts de Bienne a fait une demande d'octroi de la prime forfaitaire de 4000 € pour la réalisation de travaux au titre de l'aide au développement de logements locatifs de grande taille dans le secteur de renouvellement urbain. Pour information, la dépense subventionnable s'élève à 15 214 €. L'Anah a également accordé une subvention de 5804 € à M. CRESTIN-BILLET Laurent.

M. le Maire demande à Mme Crestin-Billet de ne pas participer au vote vu le lien familial avec l'administré.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	25 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix
Ne participe pas	1 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés, exception faite de Mme CRESTIN-BILLET qui ne participe pas au vote vu le lien familial avec l'administré,

DÉCIDE de :

- **OCTROYER** la prime forfaitaire de 4 000.00 € pour les travaux relatifs au développement de logements locatifs de grande taille dans le secteur de renouvellement urbain à M. CRESTIN-BILLET Laurent domicilié au 5 Avenue Général de Gaulle à Hauts de Bienne,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces nécessaires pour l'octroi de cette prime forfaitaire,
- **S'ENGAGER** à inscrire le financement de cette aide au budget de l'année 2024.

11 Demande de financement de l'État – Maison Jobez

Délibération n° 30 / 2024

M. le Maire expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et en déclinaison avec le Programme Petites Villes de Demain (PDV), la Ville a acquis la Maison Jobez (123 rue de la République). Le but de cette opération est de créer des plateaux aménageables en vue d'attirer des porteurs de projet. Cette démarche permet également de limiter l'artificialisation nette des sols dans la mesure où ce projet permet de rénover un îlot urbain en situation d'insalubrité depuis plusieurs années. Pour cela, une mission de maîtrise d'œuvre a été effectuée par SICA. Suite à la présentation de l'avant-projet définitif, il ressort de cela que le montant des travaux est évalué à 304428 € TTC.

A cela, il convient d'intégrer les différents frais inhérents à l'opération (honoraires de maîtrise d'œuvre, géomètre, actes notariés, mission SPS...) pour un montant estimé à 44 377 euros TTC ainsi que les frais d'acquisition du bâtiment (96 200 euros TTC, le prix ne comprend pas les commerces), soit un budget opération évalué à 445 005 euros TTC. Compte tenu des prix de commercialisation des logements et du marché de l'immobilier à Morez, l'équilibre économique n'est pas atteint et l'opération présente un déficit évalué à 35,5 %. De façon à pouvoir engager cette opération, il est proposé de solliciter des crédits d'État à hauteur du déficit constaté.

Les 2 commerces sont terminés. L'un est loué, l'autre est toujours en étude des prospects. Nous avons travaillé avec la SICA qui est le bras armé de maîtrise d'œuvre de SOLIHA suite à l'étude qui a été faite. L'idée est de mettre en place une copropriété, nous définissons des lots, nous faisons un règlement de copropriété, nous rénovons les éléments de copro et puis nous vendons des plateaux à réaménager devant la porte palière. Le travail a été bien mené avec Pauline Billet et la SICA. Aujourd'hui le montant de l'opération est donc évalué à 445 000 € TTC, comprenant une partie de l'achat du bâtiment et toute la rénovation. La rénovation comprend les éléments extérieurs ; la façade, la toiture, le changement des fenêtres côté rue, la toiture de l'atelier, et refaire toute la partie de l'atelier. Il y a de gros travaux de réhabilitation. C'est un immeuble situé en plein centre-ville. L'estimation du coût de revente des plateaux bruts est de l'ordre de 1 000 € du m². A ce tarif nous avons un déficit foncier de l'ordre de 140 000 €. Nous faisons une demande dans le cadre du fonds vert qui permet justement d'être éligibles dans le cadre des friches à une subvention qui couvre le déficit de l'opération. Ce n'est pas gagné, il n'y a pas à notre connaissance d'autre dossier comme celui-ci dans le Jura. Il faudra voir si ce modèle pourra être décliné à d'autres bâtiments. Pour des immeubles comme celui, le business-plan ne permet pas d'être rentable donc aucun investisseur n'est intéressé pour acheter ces immeubles. Je pense au 129-131 rue de la République, à l'îlot Humbert-Brun... Nous allons déjà voir avec ce dossier si cela peut fonctionner. L'intérêt n'est pas de gagner de l'argent, mais de gagner des habitants. L'aide peut nous encourager à faire d'autres opérations. On mènera ce dossier au bout même sans subvention, mais dans ce cas nous n'en ferons pas d'autres.

Madame Pinard ajoute que cela explique que dans beaucoup de villes, les centres-villes sont vides. Tout le monde construit autour et ils ont du moderne avec les dernières normes pour pas plus

cher. Il n'y a que les villes qui ont des prix au m² délirant qui peuvent s'en tirer. C'est intéressant cette façon de faire.

M. le Maire reprend qu'en tant que propriétaire bailleur il est possible d'être éligible à des tas d'aides qui permettent la rénovation. Avec l'engagement de louer pendant 9 années et autres on arrive à construire des modèles économiques. Nous pourrions prendre le rôle du bailleur privé et la Mairie commencerait à se constituer un parc immobilier comme le fait la Maison pour Tous. Nous réhabiliterions des appartements pour louer et loger des gens, mais ce n'est pas notre travail. Mise à part avec ce statut de bailleur social pour lequel il y a beaucoup d'aides à la pierre, qui peuvent être conséquentes, de l'ANAH et d'autres, pour les autres il n'y a pas d'aide. Nous sommes considérés aujourd'hui comme faisant des opérations immobilières et nous allons voir avec ce cas d'école si c'est une vraie piste ou pas. Une rencontre est prévue le 5 juin avec la sous-préfète pour discuter de logement suite à l'alerte de M. le Maire sur ces questions.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** l'opération,
- **DONNER** pouvoir au Maire pour solliciter les crédits d'États à hauteur du déficit de l'opération.

12 Ressources Humaines : Mise à jour du Tableau des effectifs 2024

Délibération n° 31 / 2024

M. le Maire demande à la DGS, Mme Riellan, de présenter ce point.

M. Riellan expose :

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, le cadre d'emploi et les grades nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé, suite aux derniers mouvements de personnel, d'apporter les modifications suivantes, qui seront prises en compte dans le tableau des effectifs 2024 qui était joint à la note de synthèse.

- Suite à l'étude réalisée sur le stationnement dans la commune, un poste d'agent de surveillance de la voie publique a été créé le 1^{er} février 2019 afin de mettre en œuvre la réglementation, le contrôle et la verbalisation. Ce poste a été pourvu par un agent au grade d'adjoint technique territorial jusqu'au 03 février 2020. Cette mission n'étant plus d'actualité aujourd'hui, il convient de refermer ce poste.
 - **Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet**

- Un agent du service des ressources humaines au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre 2023 et a été remplacé par un agent au grade de rédacteur territorial. Il s'agissait de Marie-Jo Alpy-Rat qui est remplacée par quelqu'un d'un autre grade, nous modifions donc le grade.
 - o **Suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet**
 - o **Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet**

- Suite à la démission d'un agent travaillant en crèche au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe et remplacé par un agent au grade d'adjoint d'animation
 - o **Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet**
 - o **Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet**
- Suite à la fin de détachement d'un agent en crèche occupant un poste d'infirmière
 - o **Suppression d'un poste d'infirmière en soins généraux**

- Un agent du service accueil mairie, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mars 2024 et a été remplacé par un agent au grade d'adjoint administratif territorial. Il s'agit de Dalila Camelin qui est partie à la retraite cette année, dont le poste est occupé par Loubena Bessaha.
 - o **Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet**
 - o **Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet**

- Suite à la démission de l'adjointe de direction du musée de la Lunette, au grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine et remplacé par un agent au grade d'assistant de conservation du patrimoine. Il s'agit de Candice Trocson qui a quitté le musée l'été dernier, elle a été remplacée par une personne d'un autre grade.
 - o **Suppression d'un poste d'attaché territorial de conservation du patrimoine à temps complet**
 - o **Création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet**

Le tableau des effectifs est affiché en salle.

M. le Maire commente qu'il y a 74 postes. Le poste non pourvu est celui du concierge. Nous n'arrivons pas à trouver de candidat pour remplacer Jean-François Bruillot. Nous en avons vu plusieurs, certains qui voulaient déménager et changer de vie, mais au final cela ne se fait pas. C'est sûr qu'il y a un peu de travail le week-end lorsqu'il y a des animations mais c'est plutôt un travail sympa et diversifié. Il nous faut un maître ou maîtresse de maison à l'image de ce que faisait Jean-François Bruillot.

Mme Riellan ajoute qu'il y a eu de nouvelles candidatures.

M. le Maire dit qu'il faut peut-être adapter l'annonce, faire moins administratif et plus vendeur.

Mme Riellan dit que c'est déjà le cas, mais dès que l'on dit qu'il faut travailler le week-end et en soirée cela rebute jusqu'au moment où nous trouverons quelqu'un que cela intéresse. N'hésitez pas à faire passer le message dans vos connaissances.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,
DÉCIDE de :

- **VALIDER** le tableau des effectifs 2024.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et aux charges afférentes seront inscrits au budget 2023, chapitre 012.

13 Ressources Humaines : Charte du temps de travail

Délibération n° 32 / 2024

M. le Maire indique qu'il y a eu un travail de longue haleine qui a été fait. Il demande à Mme Riellan de le présenter.

Mme Riellan expose :

Une réflexion a été menée avec l'ensemble des services de la commune et en partenariat avec Haut-Jura Arcade communauté afin de présenter un projet de charte du temps de travail harmonisé pour les deux structures.

L'objectif est de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment pour le respect des 1 607 h de travail annuelles et la capacité à justifier cette durée en cas de contrôle.

Vous avez entendu qu'en France il y a beaucoup d'habitudes qui existent et qui ne sont pas réglementaires, comme la journée du Maire, la journée d'ancienneté qui n'existe plus depuis 2 ans, etc...

Le rapport Laurent a été écrit il y a plusieurs années, il remettait sur la table l'obligation de faire 1607 heures. À partir de là nous avons repris les éléments réglementaires dans la charte que vous avez eue en pièce jointe, à savoir les éléments suivants :

- Définition du temps de travail (cadre légal)
 - o Durée annuelle – hebdomadaire – quotidienne – travail de nuit, de dimanche et jours fériés
 - o Notion de temps de travail effectif
 - o Réglementation pour les jeunes travailleurs
- Organisation du temps de travail au sein de la commune
 - o Aménagement et réduction du temps de travail (R.T.T.)
 - o Travail le dimanche et jour férié
 - o Gestion des congés de maladie
 - o Travail de nuit et/ou en continu
 - o Règles spécifiques à chaque service
 - Cycles de travail selon activité du service (annualisation – semaine de 36.25 h ou 37 h)
 - o Heures supplémentaires

- Journée de solidarité
- Gestion du temps (fiches de suivi – logiciel BL RH pour enregistrement des demandes d’absences)
- Congés annuels
 - Durée des congés – périodes ouvrants droits à congés – congés de fractionnement – fin des congés d’ancienneté – règle de report et de cumul
- Autorisations spéciales d’absences – tableau mis à jour en fonction de la réglementation et pour harmoniser avec les services de la communauté de communes.
- Modalités de suivi d’application de la charte.

Cette charte est quasiment identique à celle d’Arcade, ce travail a été mutualisé. En effet, lors de la mutualisation avec la Ville, Mme Riellan s’est aperçue que cela ne fonctionnait pas de la même façon. Sans gommer l’histoire de ce qui a existé, tout ce qu’on a pu harmoniser l’a été. Il reste des cas particuliers comme la Police Municipale et certains services spécifiques. Les heures supplémentaires sont à la demande du chef de service et non pas de l’agent qui décide de faire des heures supplémentaires et de se les faire payer.

L’assemblée demande ce qu’il en est concernant le télétravail.

Mme Riellan répond qu’une délibération a déjà été prise à la ville de Morez, ce n’est pas remis dans cette charte. Cela existe bien à la ville de Morez.

M. le Maire demande s’il y a des questions. Il ajoute sur le ton de l’humour qu’il va devoir se l’appliquer à lui également.

Mme Riellan ajoute que cela a été présenté au CST (Comité Social Territorial) le 12 mars 2024. Un avis favorable a été rendu sur la charte Le Maire demande à l’assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l’unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de :

- VALIDER la charte du temps de travail qui était jointe à la note de synthèse.

14 Ressources Humaines : Prime de pouvoir d’achat exceptionnelle 2024

Délibération n° 33 / 2024

M. le Maire indique qu’il n’avait pas fait d’annonce anticipée sur ce point avant que la construction du budget ait été faite, cela aussi bien pour Arcade que pour la ville. Parmi les mesures de revalorisation salariale annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, figurait la possibilité de versement d’une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d’achat des fonctionnaires et contractuels face à l’inflation.

L'Etat a instauré cette prime de façon obligatoire pour la fonction d'Etat et la fonction hospitalière, elle est facultative pour les collectivités territoriales.

Lors de la commission des finances, le Maire a proposé d'inclure cette prime exceptionnelle qui représente un coût non négligeable de 58 000 € pour la ville.

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 précise les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime du pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le décret du 31 octobre 2023 prévoit que, pour bénéficier de cette prime, les agents publics doivent :

- Avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023.
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros (soit 3 250 euros en moyenne par mois) au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

La rémunération brute perçue au cours de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est déterminée en déduisant l'indemnité dite de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) ainsi que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité, l'établissement qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023,

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement, corrigé pour correspondre à une année pleine.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Le montant de la prime sera réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence.

L'assemblée ajoute que c'est une bonne chose, que cela devrait être apprécié.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **ATTRIBUER** une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023,
- **FIXER** le montant de la prime dans les proportions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 (Cf. tableau ci-dessus),
- **VERSER** cette prime en une seule fraction, avant le 30 juin 2024.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 – chapitre 012.

15 Convention de passage au profit de la SAS Géolithe et de la SAS NGE Fondations

Délibération n° 34 / 2024

M. le Maire expose :

Dans le cadre du plan d'amélioration de l'itinéraire de la RN5, la DIR EST lance une campagne de travaux de sécurisation des falaises. À cette fin, des écrans de filet pare-blocs doivent être mis en place en amont du Viaduc de Morez, en remplacement des ouvrages existants. Une zone de chantier est ainsi prévue sur les parcelles cadastrées AK 189 / AK 187 / AK 197 / AK 183 / AK 181 / AK 179. L'opération est programmée entre avril et août 2024.

Afin de réaliser lesdits ouvrages, la SAS GÉOLITHE, maître d'œuvre mandaté par la DIR EST, et la SAS NGE FONDATIONS, entreprise titulaire du marché, sollicitent l'accord de la Commune de Hauts de Bienne pour faire passer des engins de chantier sur les parcelles cadastrées AK 256 / AK 293 / AK 291 / AK 292, dont elle est propriétaire. Cet accord doit être matérialisé par une convention de passage au profit desdites sociétés.

Eu égard à la présence d'un occupant sur la parcelle cadastrée AK 256, le droit d'accès ainsi évoqué devra être autorisé sous les réserves ci-après exposées :

- 1) L'accès aux parcelles déterminées ci-dessus est conditionné par les droits de l'occupant de la parcelle AK 256. Aussi, l'accès auxdites parcelles se fera aux horaires suivants :
 - Du lundi au jeudi : de 8h00 à 17h00 ;
 - Le vendredi : de 8h00 à 16h30.
- 2) L'accès à la parcelle AK 256 est limité à la partie arrière du bâtiment donnant accès sur la parcelle AK 292.
- 3) L'accès aux parcelles susmentionnées se fera conformément aux règles de circulation en vigueur sur le site.

Il est ici précisé que le droit accordé ne sera pas constitutif d'une servitude susceptible de grever les propriétés communales.

Ladite convention est prévue pour une durée de quatre mois, renouvelable expressément par voie d'avenant. Elle était jointe à la note de synthèse.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de passage au profit de la SAS GÉOLITHE et de la SAS NGE FONDATIONS aux conditions susmentionnées,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

16 Cession d'un garage en copropriété sise 21 rue Emile Zola à Morez (39400 Hauts de Bienne)

Délibération n° 35 / 2024

M. le Maire expose :

Dans le cadre de la liquidation judiciaire du Groupe Albin PAGET par la SCP LECLERC, la Commune de Hauts de Bienne a fait l'acquisition d'un tènement immobilier sis 17-21 rue Émile Zola à Morez (39400 HAUTS DE BIENNE), cadastré AK 86 et AK 88, d'une contenance totale de 1406 m². Ledit tènement comprend sur la parcelle sise 21 rue Emile Zola, cadastrée AK 86, d'une contenance totale de 726 m², un garage en copropriété, lot n°5, situé dans le bâtiment B, au deuxième niveau, d'une superficie totale de 16,68 m².

L'acquisition de ce lot a suscité un vif intérêt de la part de Mme Gloria MAUBLANC, résidant dans la copropriété du 21 rue Emile Zola, laquelle a récemment fait une offre d'acquisition au prix de 9 000 euros hors taxes, et ce, conformément à l'avis domanial en date du 8 mars 2024.

Ce faisant, vu qu'il n'a pas de raison de le garder, il est proposé de céder audit montant le garage susmentionné.

Il est ici précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** la cession du garage en copropriété, lot n°5, sis 21 rue Emile Zola à Morez aux conditions susmentionnées ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

17 Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal

Délibération n° 36 / 2024

M. le Maire expose les décisions qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 2020-002 du 10 juin 2020, mise à jour par la délibération n°2021-101 de la séance du 15 juillet 2021, mise à jour par la délibération n°2023-006 de la séance du 23 février 2023 :

- Signature d'un bail de location de garage au profit de M. BRAMEREL Ugo à compter du 11 mars 2024, pour un garage situé rue du Docteur Regad, HAUTS DE BIENNE, d'une superficie de 20 m² : la location est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un loyer mensuel de 55 €. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 4ème trimestre de l'année précédant la révision.

- Signature d'un bail de location de garage au profit de M. SALIQUES Jérémy à compter du 14 mars 2024, pour l'un des garages situés au 9, rue Wladimir Gagneur, HAUTS DE BIENNE, d'une superficie de 38 m² : la location est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un loyer mensuel de 133 €. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 4ème trimestre de l'année précédant la révision.

- Signature d'un bail de location de garage au profit de M. VALLÉE Arnaud à compter du 18 mars 2024, pour un garage situé 83, rue du Faubourg, La Mouille, HAUTS DE BIENNE, d'une superficie de 29 m² : la location est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un loyer mensuel de 80 €. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 4ème trimestre de l'année précédant la révision.

- Signature d'un bail de location de garage au profit de Mme BRIVET Noémie à compter du 25 mars 2024, pour un garage situé 1 bis, rue Gambetta, HAUTS DE BIENNE, d'une superficie de 15 m² : la location est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un loyer mensuel de 40 €. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 4ème trimestre de l'année précédant la révision.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **PREND ACTE** de ce compte-rendu.

18 Compte-Rendu de délégation accordée au maire dans le cadre de marchés

Délibération n° 37 / 2024

M. le Maire expose :
Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil municipal des décisions prises par le Maire pour le dossier suivant :

- **Marché de renouvellement du réseau d'eau potable et de création d'un réseau fibre en attente - Secteur Rue des Forges**

Dans le cadre de son programme pluriannuel de travaux de rénovation de ses réseaux d'eau potable vétustes, la Commune de Hauts de Bienne a souhaité renouveler le réseau d'eau potable vieillissant qui passe actuellement dans le secteur rue des Forges, et de profiter de ces travaux afin de créer un réseau parallèle qui servirait dans le cadre d'un futur réseau de fibre optique.

Une consultation a donc été lancée pour cette opération. Après analyse, le marché a été attribué et signé avec la société « Goyard » qui a déposé l'offre jugée la plus avantageuse économiquement. Le montant du marché est de 252 889,30 € HT, soit 303 467,16 € TTC (décomposé en 210 715,30 € HT pour le réseau d'eau potable et 42 174,00 € HT pour son réseau fibre optique).

Le Conseil municipal est appelé à prendre acte de l'attribution et la signature du marché de renouvellement du réseau d'eau potable et de création d'un réseau fibre en attente - Secteur Rue des Forges.

- **Marché d'assurance de la Commune de Hauts de Bienne**

En raison de la fin des précédents marchés d'assurance, une consultation a été lancée dernièrement pour le même objet, décomposée en 4 lots distincts :

- Lot n°1 : Responsabilité civile et risques annexes ;
- Lot n°2 : Protection juridique et risques annexes ;
- Lot n°3 : Dommages aux biens et risques annexes ;
- Lot n°4 : Flotte automobile et risques annexes.

Après analyse, les marchés ont été attribués et signés avec les sociétés suivantes :

- Le lot n°1 est conclu avec la société « *SMACL Assurances SA* » pour une durée de 3 ans (du 01/01/2024 au 31/12/2026) et un montant annuel HT de marché correspondant à 0,265 % du montant total des rémunérations brutes versées aux personnels hors charges sociales et patronales (*ce qui représente à payer, à titre d'exemple, en se basant sur les rémunérations de l'année 2022, 4 973,83 € HT, soit 5 421,48 € TTC*) ;
- Le lot n°2 est conclu avec le groupement composé des sociétés « *Cabinet Madeline Brisset* » et « *CFDP* » pour une durée de 4 ans (du 01/01/2024 au 31/12/2027) et un montant annuel révisable de 1 987,26 € HT, soit 2 253,55 € TTC ;
- Le lot n°3 est conclu avec le groupement composé des sociétés « *SMACL Assurances SA* » pour une durée de 3 ans (du 01/07/2024 au 30/06/2027) pour un montant annuel révisable de 44 566,40 € HT, soit 48 371,58 € TTC (compte-tenu de l'évolution permanente du parc immobilier assuré, il convient de noter que le tarif annoncé correspond à un parc de 55 708 m² et que l'engagement de la société se porte sur un montant de 0,80 € au m²) ;
- Le lot n°4 est conclu avec « *SMACL Assurances SA* » pour une durée de 3 ans (du 01/01/2024 au 31/12/2026) et un montant annuel révisable de 2 400,00 € HT, soit 2 987,22 € TTC (correspondant à la couverture de 5 véhicules légers, 1 minibus, 1 remorque et 1 podium).

C'est pour le lot 3 que cela va devenir compliqué, nous avons un tarif de 0.80 €/m², mais il y a des collectivités qui se sont vu proposer des 3 ou 4 € / m². Les franchises deviennent monstrueuses, certaines assurances parlent de ne plus vouloir assurer les mairies. C'est suite à tous les événements qu'il y a eu avec les émeutes et les catastrophes naturelles. Vous avez pu voir qu'à Saint-Claude ils étaient à 2 doigts de ne pas pouvoir s'assurer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **PREND ACTE** de l'attribution et la signature des marchés d'assurance de la Commune de Hauts de Bienne.

19 Approbation du compte de gestion 2023 - Budget Principal et Budgets annexes

Délibération n° 38 / 2024

M. le Maire indique que nous devons encore cette année valider les comptes de gestion au profit du trésorier et nos comptes administratifs en tant qu'ordonnateur. A partir de 2025, il n'y aura plus qu'un compte qui fera office pour les deux. Ce sont les avancées de la nouvelle nomenclature comptable N57.

Concernant les comptes de gestion, le trésorier-payeur général est tout à fait d'accord avec nos comptes administratifs. Nous arrivons aux mêmes conclusions de l'exécution budgétaire. Si vous voulez bien regarder cela dans le document joint à la note de synthèse page 1, vous notez un total du résultat d'exécution du budget principal de 3 802 687.86 €. En page 2 vous voyez la balance générale du compte administratif avec une concordance parfaite de 3 802 687.86 €.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 039011

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC SAINT-CLAUDE

ETABLISSEMENT : HAUTS DE BIENNE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

12000 - HAUTS DE BIENNE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	400 160,07		668 159,61		1 068 519,68
Fonctionnement	2 678 154,20	1 648 612,93	1 704 626,93		2 734 169,18
TOTAL I	3 078 514,27	1 648 612,93	2 372 786,52		3 802 687,86
II - Budgets des services à caractère administratif					
8100-HAUTS DE BIENNE-BOULOGNE VIEUX					
Investissement	3 195,09				3 195,09
Fonctionnement	6 928,42		-5 008,84		1 919,58
Sous-Total	10 123,51		-5 008,84		5 114,67
87000-HAUTS DE BIENNE-LOT EGRAVINES					
Investissement	-43 830,62		5 100,88		-38 729,74
Fonctionnement	5 100,88	5 100,88	-0,59		-0,59
Sous-Total	-38 729,74	5 100,88	5 100,29		-38 730,33
TOTAL II	-28 606,23	5 100,88	91,45		-33 615,66
III - Budgets des services à					

- 1 -

Date : 08/04/2024 12:32

Balance générale

120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 01 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 / 2023

Créées de Rédaction :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant d'available = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	8 218 150,85 €	0,00 €	4 124 169,00 €	72 320,28 €	8 290 471,13 €	3 739 136,03 €	0,00 €	2 028 683,15 €	2 028 683,15 €	6 261 787,98 €
Recette	8 218 150,85 €	0,00 €	2 075 169,00 €	72 320,28 €	8 290 471,13 €	256 000,00 €	0,00 €	3 097 202,83 €	3 097 202,83 €	5 193 269,30 €
Excédent	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	1 068 519,68 €	1 068 519,68 €	
Déficit			2 048 973,00 €			3 483 136,03 €				
Fonctionnement										
Dépense	7 752 473,27 €	0,00 €	0,00 €	48 040,28 €	7 800 513,55 €	147 703,47 €	0,00 €	5 749 733,74 €	5 749 733,74 €	2 050 779,81 €
Recette	7 752 473,27 €	0,00 €	0,00 €	48 040,28 €	7 800 513,55 €	2 225 410,23 €	0,00 €	6 463 901,92 €	6 463 901,92 €	-683 389,37 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 077 706,76 €	0,00 €	2 734 168,18 €	2 734 168,18 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	3 802 687,86 €	3 802 687,86 €	
Déficit			2 048 973,00 €			1 405 339,27 €				

- 2 -

Pour le budget annexe eau, page 27, vous voyez que dans le compte du Trésor Public il y a 1 105 095.30 €. En page 28, la balance générale indique 1 100 084.62. Ce n'est pas tout à fait le même montant, nous verrons dans le BP que c'est uniquement lié à la dissolution du Syndicat Mixte de la Source de l'Arce d'un montant de 5 010.68 €. Le préfet nous a obligés à le dissoudre, du coup, le comptable public a fait la répartition entre les partenaires de ce syndicat. Nous avons reçu la somme de 5 010.68 € que nous réaffecterons dans notre BP. Cela explique la différence.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 039041

NOM DU POSTE COMPTABLE : 522 SAINT-CLAUDE

ETABLISSEMENT : HAUTS DE BIENNE - EAU

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

81200 - HAUTS DE BIENNE - EAU

Exercice 2023

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
HAUTS DE BIENNE - EAU					
Investissement	757 730,09		-207 254,24	1 561,33	551 817,18
Fonctionnement	458 221,76		91 627,03	3 423,35	553 276,13
Sous-Total	1 216 011,85		-115 627,23	5 010,68	1 105 095,30
TOTAL III	1 216 011,85		-115 627,23	5 010,68	1 105 095,30
TOTAL I + II + III	1 216 011,85		-115 627,23	5 010,68	1 105 095,30

↑
Dissolution
du Syndicat
Mixte de la Source 27

Date : 26/03/2024 10:08

Balance générale
120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 04 - BUDGET EAU MOREZ - 812 00 / 2023

Critères de sélection :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reportis	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	1 654 625,63 €	0,00 €	757 790,00 €	0,00 €	1 554 525,63 €	968 293,25 €	0,00 €	534 941,92 €	634 941,92 €	1 019 633,71 €
Recette	1 654 625,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 654 525,63 €	140 000,00 €	0,00 €	1 035 177,77 €	1 035 177,77 €	469 347,85 €
Excédent	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	550 235,85 €	550 235,85 €	
Déficit			757 790,00 €			828 293,25 €				
Fonctionnement										
Dépense	599 504,37 €	0,00 €	0,00 €	1 283,00 €	600 787,37 €	0,00 €	0,00 €	162 602,37 €	162 602,37 €	437 885,00 €
Recette	599 504,37 €	0,00 €	0,00 €	1 283,00 €	600 787,37 €	84 054,55 €	0,00 €	712 651,14 €	712 651,14 €	-111 863,77 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84 054,55 €	0,00 €	549 848,77 €	549 848,77 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 €	1 100 034,62 €	1 100 034,62 €	
Déficit			757 790,00 €			762 235,70 €				

BAL SECTION

Balance générale

28

Pour le budget Viséum, page 32, vous avez 5 114,67 € du comptable du Trésor, et en page 33 il y a 5 114,67 € dans la balance générale de notre CA.

CODE DU POSTE COMPTABLE : 639041

NOM DU POSTE COMPTABLE : EGC SAINT-CLAUDE

ETABLISSEMENT : HAUT DE BIENNE-BOUTIQUE VISEUM

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00 - HAUT DE BIENNE-BOUTIQUE VISEUM

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
Budget principal investissement actionnement					
TOTAL I					
- Budgets des services à notre administratif ET DE BIENNE-BOUTIQUE VISEUM					
investissement	3 195,09				3 195,09
actionnement	6 928,42		-5 008,84		1 919,58
Sous-Total	10 123,51		-5 008,84		5 114,67
TOTAL II	10 123,51		-5 008,84		5 114,67
- Budgets des services notre industriel commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	10 123,51		-5 008,84		5 114,67

32 227

Pour le budget Chambre funéraire, page 36, le comptable public a un total de 35 207,00 € pour le budget de clôture. En page 37, nous avons 35 207,00 € pour notre clôture de CA.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

83700 - HAUT BIENNE-CHAMBRE FUNERAIRES

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial HAUT BIENNE-CHAMBRE FUNERAIRES					
Investissement	626,68		12 107,84		32 734,52
Fonctionnement	32 662,37	7 626,72	-2 563,17		22 472,48
Sous-Total	33 289,05	7 626,72	9 544,67		35 207,00
TOTAL III	33 289,05	7 626,72	9 544,67		35 207,00
TOTAL I + II + III	33 289,05	7 626,72	9 544,67		35 207,00



36

Balance générale		Date : 18/03/2024 9:27
120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / CG - CHAMBRE FUNERAIRES MOREZ - 837 00 / 2023		

Critères de sélection :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	23 008,82 €	0,00 €	23 008,82 €	0,00 €	23 008,82 €	10 828,82 €	0,00 €	11 092,12 €	11 092,12 €	11 916,70 €
Recette	23 008,82 €	0,00 €	14 756,00 €	0,00 €	23 008,82 €	0,00 €	0,00 €	23 826,64 €	23 826,64 €	-817,82 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 734,52 €	12 734,52 €	
Déficit			8 252,82 €			10 828,82 €				
Fonctionnement										
Dépense	35 530,56 €	0,00 €	0,00 €	104,89 €	35 635,65 €	1 150,88 €	0,00 €	27 445,44 €	27 445,44 €	8 590,21 €
Recette	35 530,56 €	0,00 €	0,00 €	104,89 €	35 635,65 €	0,00 €	0,00 €	49 917,92 €	49 917,92 €	-13 892,27 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 472,48 €	22 472,48 €	
Déficit						1 150,88 €				
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 207,00 €	35 207,00 €	
Déficit			8 252,82 €			11 979,80 €				

BALSECTION

Balance générale

37

Pour le budget chaufferie bois, page 41, nous sommes à -1 403 256.67 € comme résultat de clôture du comptable public. Nous avons exactement la même chose page 42 en déficit de balance générale.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

83900 - HAUT DE BIENNE-CHAUFFERIE BOIS

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDANT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATIONS D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
HAUT DE BIENNE-CHAUFFERIE BOIS					
Investissement	619 713,47		-2 124 609,92		-1 504 896,45
Fonctionnement	142 304,31	40 664,53	9 997,59		152 301,92
Sous-Total	762 017,78	40 664,53	-2 114 612,33		-1 352 590,53
TOTAL III	762 017,78	40 664,53	-2 114 612,33		-1 352 590,53
TOTAL I + II + III	762 017,78	40 664,53	-2 114 612,33		-1 352 590,53

41

Balance générale		Date : 26/03/2024 11:09
120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 07 - CHAUFFERIE BOIS MOREZ - 839 00 / 2023		

Critères de répartition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	3 649 761,20 €	0,00 €	660 378,00 €	20 749,00 €	3 670 510,20 €	3 494 478,33 €	0,00 €	2 208 812,30 €	2 208 812,30 €	1 461 697,90 €
Recette	3 649 761,20 €	0,00 €	0,00 €	20 749,00 €	3 670 510,20 €	0,00 €	0,00 €	690 918,26 €	690 918,26 €	2 979 591,94 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit			660 378,00 €			3 494 478,33 €		1 514 894,04 €	1 514 894,04 €	
Fonctionnement										
Dépense	551 639,78 €	0,00 €	0,00 €	14 873,00 €	566 512,78 €	7 683,65 €	0,00 €	158 000,25 €	166 000,25 €	400 512,53 €
Recette	551 639,78 €	0,00 €	0,00 €	14 873,00 €	566 512,78 €	0,00 €	0,00 €	269 637,62 €	269 637,62 €	296 875,15 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	111 637,37 €	111 637,37 €	0,00 €
Déficit						7 683,65 €				
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Déficit			660 378,00 €			3 502 161,98 €		1 403 258,87 €	1 403 258,87 €	

BALSECTION

Balance générale

412

Le dernier budget annexe est celui du lotissement des Egravines avec -38 730.33 € de budget de clôture en page 47, et un montant de 38 730.33 € en déficit de balance générale page 48.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

87000 - HAUTS DE BIENNE-LOT EGRAVINES

Exercice 2023

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2022	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
HAUTS DE BIENNE-LOT EGRAVINES					
Investissement	-43 830,62		5 100,88		-38 729,74
Fonctionnement	5 100,88	5 100,88	-0,59		-0,59
Sous-Total	-38 729,74	5 100,88	5 100,29		-38 730,33
TOTAL II	-38 729,74	5 100,88	5 100,29		-38 730,33
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-38 729,74	5 100,88	5 100,29		-38 730,33



47

Balance générale		Date : 09/04/2024 18:59
120 - VILLE DE HAUTS DE BIENNE / 08 - LOTISSEMENT LES EGRAVINES - 870 00 / 2023		

Critères de sélection :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	43 831,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 831,00 €	0,00 €	0,00 €	43 830,62 €	43 830,62 €	0,38 €
Recette	43 831,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 831,00 €	0,00 €	0,00 €	5 100,88 €	5 100,88 €	38 730,12 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Déficit								38 729,74 €	38 729,74 €	
Fonctionnement										
Dépense	38 730,00 €	0,00 €	0,00 €	1,00 €	38 731,00 €	0,00 €	0,00 €	0,69 €	0,69 €	38 730,41 €
Recette	38 730,00 €	0,00 €	0,00 €	1,00 €	38 731,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 731,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Déficit								0,69 €	0,69 €	
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Déficit								38 730,33 €	38 730,33 €	

BALSECTION

Balance générale

48

Page 1 sur 1

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui des titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Conseil Municipal après avoir statué sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

- CONSIDÉRANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du Budget Principal,
- APPROUVE le compte de gestion du Budget Annexe Boutique Viséum,
- APPROUVE le compte de gestion du Budget Annexe Eau,
- APPROUVE le compte de gestion du Budget Annexe Chaufferie bois,
- APPROUVE le compte de gestion du Budget Annexe Chambre funéraire,
- APPROUVE le compte de gestion du Budget Annexe Lotissement Les Egravines.

20 Approbation des Comptes Administratifs 2023

Délibération n° 39 / 2024

M. le Maire présente les Comptes Administratifs du budget principal et des budgets annexes. Il rappelle qu'il s'agit de tous les ordres que l'on a faits et que le Trésorier a vérifiés et payés. Il s'agit du réalisé. Il propose d'aborder dans un premier temps les totaux de ces comptes, avant de s'intéresser ensuite de façon préférentielle à certaines grandes lignes, les chiffres détaillés ayant été de toute façon transmis précédemment aux élus municipaux, afin que ceux-ci puissent les analyser en amont du vote.

Budget principal – CA 2023 :

1. Section fonctionnement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 681 246,31	1 413 695,69	14 698,07	0,00	252 851,55
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 429 458,55	3 210 457,72	0,00	0,00	219 000,83
014	Atténuations de produits	145 824,00	145 676,00	0,00	0,00	148,00
65	Autres charges de gestion courante	437 853,75	411 436,03	0,00	0,00	26 417,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 694 382,61	5 181 266,44	14 698,07	0,00	498 418,10
66	Charges financières	23 497,81	23 497,76	0,00	0,00	0,05
67	Charges exceptionnelles	118 720,00	45 573,53	0,00	0,00	73 154,47
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	19 160,00	2 607,42			16 552,58
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 855 768,42	5 252 945,15	14 698,07	0,00	588 125,20
023	Virement à la section d'investissement (2)	1 796 219,60				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	148 525,53	482 090,52			-333 564,99
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 944 745,13	482 090,52			1 462 654,61
TOTAL		7 800 513,55	5 735 035,67	14 698,07	0,00	2 050 779,81
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		→	↗ + ↖ 5 749 733,74			

Pour les 011, 012 et 065, c'est-à-dire les charges à caractère général, les charges de personnel et les autres charges de gestion courante, nous sommes en dessous de ce qui avait été inscrit au BP. En 014, les atténuations de produits, c'est presque le même chiffre, car nous connaissons généralement les montants d'avance. Voilà en ce qui concerne les dépenses courantes. Nous rajoutons les charges financières qui sont connues d'avance. Les charges exceptionnelles sont moins élevées que ce qui est prévu. Le total des dépenses d'ordre de fonctionnement est de 5 735 035.67 € avec 14 698.07 € de charges rattachées, l'addition des deux donne 5 749 733.74 €, ce que nous avons vu précédemment.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	88 193,00	139 837,37	0,00	0,00	-51 644,37
70	Produits services, domaine et ventes div	905 302,00	880 952,66	0,00	0,00	24 349,34
73	Impôts et taxes	1 821 518,00	1 954 423,46	0,00	0,00	-132 905,46
74	Dotations et participations	3 187 840,00	3 280 696,10	0,00	0,00	-92 856,10
75	Autres produits de gestion courante	730 500,00	819 370,61	0,00	0,00	-88 870,61
Total des recettes de gestion courante		6 733 353,00	7 075 280,20	0,00	0,00	-341 927,20
76	Produits financiers	0,00	1 499,00	0,00	0,00	-1 499,00
77	Produits exceptionnels	8 953,00	332 488,23	0,00	0,00	-323 535,23
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	2 607,42			-2 607,42
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 742 306,00	7 411 874,91	0,00	0,00	-669 568,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	28 666,28	42 485,74			-13 819,46
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		28 666,28	42 485,74			-13 819,46
TOTAL		6 770 972,28	7 454 360,65	0,00	0,00	-683 388,37
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 1 029 541,27	→ 8 483 901,82			

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(3) Le fonds de report ne fait pas l'objet d'inscriptions de mandat ou de titre (inscrira le montant rattaché)

Concernant les recettes de fonctionnement, à noter qu'elles sont plus élevées que ce qui était budgété, ce qui est plutôt une bonne façon de faire. Les atténuations de charges sont les remboursements liés aux maladies, accidents et autres. Nous ne prévoyons que ce que nous connaissons à la date du BP, il y a 139 837 € réalisés. Sur les produits de services publics que nous mettons en place, nous avons été un peu généreux, nous faisons un peu moins que les 905 000 € espérés. En revanche, pour les impôts et taxes, nous avons plus que ce que nous avons imaginé, tout comme les dotations et les autres produits de gestion courante. Cela nous fait un total de 7 454 360.65 €. Si nous rajoutons l'excédent de fonctionnement que l'on avait de l'année 2022 de 1 029 541.27 €, nous avons 8 483 901.82 €.

Dans les produits exceptionnels, chapitre 77, vous pouvez voir que l'on a une belle somme que nous n'avions pas budgétée, car elle n'était pas réalisée au même endroit, il s'agit de la vente des « bijoux de famille ». Dans les 332 488.23 €, il y a 200 000 € de la Monette, 51 500 € de l'appartement du 3 rue de la Promenade, 68 200 € du magasin du 100 rue de la République. Les 13 000 € restants sont des remboursements d'assurance et équivalent qui ne concernent pas l'exercice.

2. Section investissement.

VILLE DE HAUTS DE BIENNE - VILLE DE HAUTS DE BIENNE - 120 00 - CA - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 720,00	5 904,00	16 816,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	151 120,00	43 071,09	104 048,86	4 000,05
21	Immobilisations corporelles	1 684 175,60	457 353,95	1 146 327,44	80 494,21
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 324 534,37	776 844,76	3 556 351,73	-8 662,12
	Total des opérations d'équipement	1 912 710,00	579 019,43	1 333 698,65	0,92
	Total des dépenses d'équipement	8 095 260,97	1 862 103,23	6 157 242,68	75 833,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	166 535,89	124 004,18	0,00	42 531,70
18	Compte de liaison : affectat* (DA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	166 535,88	124 004,18	0,00	42 531,70
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	8 261 804,85	1 986 197,41	6 157 242,68	118 364,76
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	28 666,28	42 485,74		-13 819,46
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	28 666,28	42 485,74		-13 819,46
	TOTAL	8 290 471,13	2 028 683,15	6 157 242,68	104 545,30
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 591 194,00	442 443,66	2 237 405,58	-88 655,24
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	630 000,00	0,00	630 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 565,00	98,81	1 565,00	-98,81
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 222 759,00	442 542,47	2 868 970,58	-88 754,05
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	840 993,00	107 958,71	821 000,00	-87 985,71
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 648 612,93	1 648 612,93	0,00	0,00
138	Autres subvent ⁿ invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	6 557,02	0,00	-1 557,02
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (DA, réglé)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	9 081,11	0,00	-9 081,11
024	Produits des cessions d'immobilisations	228 001,00		228 000,00	
Total des recettes financières		2 722 606,93	1 772 209,77	1 049 000,00	-98 602,84
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 945 365,93	2 214 752,24	3 917 970,58	-187 356,89
021	Virement de la sect ⁿ de fonctionnement (1)	1 796 219,60			
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (1)	148 525,53	482 090,52		-333 564,99
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 944 745,13	482 090,52		1 462 654,61
TOTAL		7 890 111,06	2 696 842,76	3 917 970,58	1 275 297,72

Comme d'habitude nous demandions beaucoup, et il s'est effectivement réalisé bien moins de projets finalisés. C'est parce que notre BP a une volonté politique d'afficher tout ce que l'on veut faire en mettant les recettes que l'on attend. Désormais, il faut plus de 5 ans pour faire un dossier, nous trainons des recettes sur plusieurs budgets. C'est ainsi, nous n'arrivons pas à coller à la réalité annuelle. Sans lister tous les chiffres présentés dans le tableau, vous voyez que l'on a dépensé 2 028 683.15 €, et que nous avons touché 1 772 209.77 €.

Ensuite vous avez les affectations de résultat que nous présenterons plus tard.

Sur le tableau ci-dessous, vous voyez une synthèse avec rétrospective des CA depuis 2019. Globalement en regardant le total réel vous voyez qu'en dépense de fonctionnement nous étions à 4.8 millions en 2019, puis 4.5 millions, 4.7 millions, 5 millions et 5.2 millions au CA 2023. Pour les recettes en dessous nous sommes à 7.7 millions en 2019, puis 6 millions, 7.2 millions, et 8.4 millions au CA 2023.

Sens réel_Ordre/chapitre	Compte	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023
	Total 011 - Charges à caractère général	1 507 374.84	1 388 155.22	1 468 618.55	1 626 900.06	1 681 246.31	1 439 558.88
	Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 682 117.56	2 636 178.76	2 628 012.29	2 845 112.82	3 429 458.55	3 210 457.72
	Total 014 - Atténuations de produits	146 744.81	117 399.00	165 285.00	146 282.00	145 624.00	145 678.00
	Total 022 - Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-
	Total 65 - Autres charges de gestion courante	447 372.34	357 198.97	432 989.28	384 291.86	526 572.04	434 206.67
	Total 66 - Charges financières	49 744.34	40 293.42	42 937.48	30 227.13	24 655.76	23 497.76
	Total 67 - Charges spécifiques	2 310.42	647.64	4 304.48	6 013.15	30 000.00	26 294.38
	Total 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	18 882.52	-	-	-	19 150.00	-
	Total Réel	4 854 646.53	4 539 873.01	4 742 107.08	5 038 827.02	5 856 826.66	5 279 691.41
	Total 011 - Charges à caractère général	-	-	6 785.62	19 076.57	-	11 164.12
	Total 023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	1 796 219.60	-
	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	521 813.55	-	192 150.12	350 433.99	148 525.53	482 090.52
	Total 65 - Autres charges de gestion courante	-	-	-	3 500.00	9.71	3 491.49
	Total 66 - Charges financières	-	12 244.96	-	-	1 067.95	-
	Total 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	-	-	-	2 607.42
	Total Ordre	521 813.55	12 244.96	198 935.74	373 010.56	1 943 606.89	470 042.33
	Total Dépenses	5 376 460.08	4 527 628.05	4 941 042.82	5 411 837.58	7 800 513.55	5 749 733.74
	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 509 243.87	680 753.09	1 051 362.85	-	1 029 541.27	1 029 541.27
	Total 013 - Atténuations de charges	51 901.01	130 061.76	141 099.19	118 432.35	88 193.00	139 837.37
	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	611 618.02	309 292.31	502 333.20	827 885.22	905 302.00	880 952.66
	Total 73 - Impôts et taxes	-	-	4.55	-	-	-
	Total 731 - Fiscalité locale	1 663 623.12	1 680 519.89	1 746 077.68	1 758 346.91	1 821 518.00	1 954 423.46
	Total 74 - Dotations et participations	2 921 306.45	2 782 564.54	3 078 379.68	3 056 868.72	3 187 840.00	3 280 696.10
	Total 75 - Autres produits de gestion courante	636 231.71	491 209.10	632 015.20	1 227 310.86	730 500.00	823 904.61
	Total 76 - Produits financiers	4 674.84	304.00	-	10 345.04	-	1 499.06
	Total 77 - Produits spécifiques	415 570.36	3717.21	88 671.65	262 078.21	8 953.00	327 954.23
	Total Réel	7 734 069.38	6 078 421.90	7 239 944.10	7 261 867.31	7 771 847.27	8 438 808.76
	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-	834 924.47	-	-
	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 270.26	-	-	-	28 666.28	42 485.74
	Total 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-	-	-	-	2 607.42
	Total Ordre	71 270.26	-	-	834 924.47	28 666.28	45 093.16
	Total Recettes	7 805 339.64	6 078 421.90	7 239 944.10	8 096 791.78	7 800 513.55	8 483 901.92
					SOLDE	0.00	2 734 168.18

En pages 7, 8, 9 et 10 vous avez tout le détail des dépenses des tableaux précédents. M. le Maire demande si l'assemblée a des questions à poser suite à l'étude des tableaux que les élus ont pu faire chez eux.

Le Maire dit simplement que pour le chapitre 011, nous sommes à 140 000 € de moins par rapport au budget primitif, c'est un peu comme cela dans toutes les lignes. Il n'y a pas de chose exceptionnelle par rapport à nos prévisions. Le chapitre 012 est à 200 000 € de moins, car nous avons eu pas mal d'absents. Il y a des gens qui n'ont pas été renouvelés tout de suite après leur départ. La dépense effective est donc moindre. Le chapitre 14 était connu dès le départ. Le chapitre 65 est de moins 100 000 €, ce qui est dû essentiellement aux subventions qui avaient été prévues de façon large au BP pour les propriétaires effectuant des travaux dans le cadre de l'OPAH-RU, et à l'attribution d'une subvention d'équilibre moindre au CCAS. En page 10, vous avez le total réel de 5 279 691.41 €. En dessous il y a des dépenses d'ordre.

Sens /ét./Ordre/raport	Compte	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Proposé 2024
Total 60224 - Achats stockés - Fournitures administratives		-	-	651.20	-	-	-	-
Total 6041 - Achats d'études (autres que terrains à aménager)		-	-	-	2 233.90	-	-	-
Total 6042 - Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)		204 400.25	145 735.01	146 479.52	165 672.43	152 558.00	163 282.40	150 130.00
Total 605 - Achats de matériel, équipements et travaux		-	-	-	-	2 000.00	2 039.88	1 500.00
Total 60611 - Fournitures non stockables - Eau et assainissement		19 303.78	13 637.89	24 389.03	12 134.31	16 000.00	22 695.90	20 419.95
Total 60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité		120 054.76	142 028.43	136 657.99	102 644.71	163 802.00	151 551.99	150 135.00
Total 60613 - Fournitures non stockables - Chauffage urbain		140 765.82	103 761.67	127 642.34	250 295.51	133 270.00	141 724.06	131 355.00
Total 60616 - Fournitures non stockables - Autres fournitures		-	-	-	-	-	-	-
Total 60621 - Fournitures non stockées - Combustibles		9 602.63	5 512.56	6 395.66	8 729.99	6 000.00	7 278.00	4 400.00
Total 60622 - Fournitures non stockées - Carburants		3 717.88	1 722.76	1 955.73	2 693.71	3 202.00	2 860.33	3 300.00
Total 60623 - Fournitures non stockées - Alimentation		5 600.09	3 264.83	6 359.57	5 200.92	8 000.00	8 068.33	6 050.00
Total 60624 - Fournitures non stockées - Produits de traitement		-	48.25	-	-	1 600.00	2 040.73	2 560.00
Total 60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées		6 429.03	6 668.24	6 329.20	11 377.93	10 650.00	14 035.99	13 552.00
Total 60631 - Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien		13 960.75	17 513.90	18 255.88	15 801.68	16 500.82	18 410.15	10 060.00
Total 60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement		17 718.83	20 174.78	26 158.62	23 332.15	40 650.00	26 568.90	28 150.00
Total 60633 - Fournitures non stockées - Fournitures de voirie		24 430.28	7 328.14	18 800.76	8 966.16	10 000.00	8 947.00	9 000.00
Total 60639 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail		1 720.76	1 468.60	1 478.31	1 238.58	2 110.00	2 067.73	3 230.00
Total 6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives		13 654.49	8 295.33	13 287.50	12 101.27	8 100.00	10 970.61	10 720.00
Total 6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...		-	-	-	-	350.00	6.65	300.00
Total 6067 - Fournitures non stockées - Fournitures scolaires		17 782.14	15 079.55	15 852.90	12 262.74	17 455.23	15 276.16	18 470.59
Total 6068 - Fournitures non stockées - Autres matériels et fournitures		113 604.54	117 913.99	92 334.61	42 340.78	83 400.00	33 560.93	51 300.00
Total 611 - Contrats de prestations de services		4 996.17	1 067.42	6 824.00	66 291.61	70 040.00	40 357.31	75 412.00
Total 6125 - Crédit-bail immobilier		226 143.60	226 143.60	226 143.60	226 143.60	224 710.00	226 143.60	225 144.00
Total 6132 - Locations immobilières		6 769.80	5 766.81	6 732.82	7 178.62	7 162.00	7 466.65	8 200.00
Total 61351 - Locations matériel roulant		-	-	-	-	-	-	4 000.00
Total 61359 - Autres locations mobilières		27 583.20	18 680.35	10 787.08	17 099.91	26 930.00	11 056.54	19 358.00
Total 614 - Charges locales et de copropriété		40 532.39	33 262.01	19 864.67	26 743.93	26 114.00	26 548.98	29 600.00
Total 61521 - Entretien et réparations sur terrains		651.01	7 428.00	760.60	7 072.60	11 000.00	-	12 000.00
Total 615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics		2 248.03	18 054.95	2 134.17	13 057.20	16 880.00	13 444.79	15 280.00
Total 615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments		2 537.09	7 094.13	357.87	2 970.53	18 000.00	7 442.10	15 000.00
Total 615231 - Entretien et réparations sur voiries		19 055.58	38 238.39	4 340.14	25 291.11	40 800.00	19 026.11	34 125.00
Total 615232 - Entretien et réparations sur réseaux		-	-	9 455.10	513.11	-	450.00	1 500.00
Total 61524 - Entretien et réparations sur bois et forêts		23 859.71	30 670.31	38 508.11	48 072.64	-	3 110.94	500.00
Total 61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant		1 048.71	717.60	1 105.58	1 475.77	3 500.00	538.94	3 300.00
Total 61559 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers		11 385.07	10 102.87	659.70	3 517.64	4 650.00	2 817.93	1 385.46
Total 6156 - Maintenance		82 022.98	68 521.13	81 480.89	94 169.78	122 773.00	90 552.66	108 478.25
Total 6161 - Primes d'assurances mobilières		33 161.55	29 944.66	33 346.89	30 358.20	12 030.00	42 238.78	46 579.00
Total 617 - Etudes et recherches		-	529.00	815.00	1 115.00	12 000.00	8 843.00	51 700.00
Total 6182 - Documentation générale et technique		6 943.26	6 205.90	3 462.93	7 484.54	4 460.01	4 933.25	5 765.00
Total 6184 - Versements à des organismes de formation		10 158.00	4 928.00	9 056.90	3 788.70	13 262.00	5 258.68	15 705.00
Total 6185 - Frais de colloques et séminaires		-	-	360.00	-	-	-	-
Total 6189 - Autres frais divers		168.58	8 915.73	4 377.50	-	-	-	-
Total 6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs		1 506.19	173.08	-	-	-	-	-
Total 62269 - Autres honoraires, conseils...		3 457.09	4 485.50	652.50	19 621.43	16 260.00	15 662.68	37 330.00

7

Sens /ét./Ordre/raport	Compte	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Proposé 2024
Total 6227 - Frais d'actes et de contentieux		12.00	6 651.81	15 437.54	14 583.39	27 699.00	6 927.10	20 000.00
Total 6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers		20.40	-	-	5 492.38	-	-	-
Total 6231 - Annonces et insertions		9 216.52	4 824.43	10 798.13	3 147.41	8 300.00	6 731.33	6 400.00
Total 6232 - Fêtes et cérémonies		77 678.69	21 608.52	74 161.38	100 125.10	30 103.25	12 840.67	79 235.00
Total 6233 - Foires et expositions		-	-	-	-	-	79.20	-
Total 6234 - Réceptions		5 364.62	6 034.23	3 682.27	1 244.87	6 000.00	763.43	1 800.00
Total 6236 - Catalogues et imprimés et publications		29 175.74	27 715.22	40 376.08	40 128.34	58 750.00	32 444.71	45 200.00
Total 6237 - Publications		-	-	-	-	-	-	-
Total 6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers		-	-	15.00	89.60	8 000.00	9 491.47	9 500.00
Total 6241 - Transports de biens		1 053.22	-	-	1 716.00	-	582.53	-
Total 6247 - Transports collectifs du personnel		4 632.00	2 185.00	4 314.00	3 115.00	4 720.00	2 951.00	-
Total 6248 - Transports de biens et transports collectifs - Divers		-	-	-	-	-	-	4 420.00
Total 6251 - Voyages, déplacements et missions		2 359.20	1 557.47	2 662.32	4 260.74	5 600.00	2 764.42	4 200.00
Total 6261 - Frais d'affranchissement		10 546.45	7 890.59	9 654.81	9 800.85	11 100.00	9 334.81	11 000.00
Total 6262 - Frais de télécommunication		25 741.21	24 870.15	25 733.47	21 176.59	16 190.00	16 726.64	15 090.00
Total 627 - Services bancaires et assimilés		895.31	835.35	616.57	538.03	500.00	619.55	500.00
Total 6281 - Concours divers (cotisations...)		9 669.01	8 368.64	11 379.96	5 964.11	7 500.00	5 925.71	6 840.40
Total 6282 - Frais de gardiennage		9 201.28	4 095.27	5 279.53	2 640.00	14 082.00	11 733.53	1 628.00
Total 6283 - Frais de nettoyage des locaux		7 619.20	6 755.97	2 322.38	5 663.00	8 600.00	3 203.65	11 350.00
Total 62871 - Remboursements de frais à la collectivité de rattachement		-	-	-	-	-	-	25 000.00
Total 62876 - Remboursements de frais aux communes membres du GFP		-	-	3 742.89	-	26 000.00	6 605.62	-
Total 62878 - Remboursements de frais au GFP de rattachement		-	17 724.00	-	-	8 800.00	19 351.40	18 450.00
Total 62878 - Remboursements de frais à des tiers		-	-	-	3 034.20	-	-	-
Total 6288 - Autres services extérieurs		-	1 440.00	-	18 555.68	9 500.00	9 615.00	6 000.00
Total 6312 - Taxes foncières		84 353.00	90 099.89	104 897.35	107 897.13	120 000.00	131 569.20	155 895.00
Total 63519 - Autres impôts locaux		106.00	813.00	8 889.09	-	-	1 187.00	1 100.00
Total 6353 - Impôts indirects		-	-	-	-	-	-	-
Total 637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)		1 784.80	1 699.94	1 670.54	1 670.54	1 789.00	1 813.70	6 824.00
Total 611 - Charges à caractère général		1 507 974.54	1 388 155.22	1 469 618.55	1 628 906.08	1 681 246.31	1 439 558.88	1 760 574.68
Total 6216 - Personnel affecté par le GFP de rattachement		6 511.38	42 484.13	21 030.16	118 930.01	216 184.00	140 337.49	438 676.00
Total 6218 - Autre personnel extérieur		6 672.63	1 208.68	233.15	-	60 700.00	55 128.62	-
Total 6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.		7 996.38	7 934.48	8 167.90	8 660.08	9 928.00	9 303.76	9 195.81
Total 6338 - Cotisations au CNFPT et au CDOFPT		29 885.11	26 840.77	29 691.95	31 612.58	38 427.00	34 351.20	36 167.34
Total 6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		4 797.83	4 760.30	4 676.14	4 436.84	6 044.37	5 578.79	6 548.87
Total 64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale		840 389.19	735 204.27	639 225.95	693 257.70	782 224.00	695 477.34	680 049.83
Total 64112 - Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence		23 672.92	25 014.46	20 569.99	19 484.49	33 116.23	21 359.10	10 004.57
Total 64113 - Personnel titulaire - NBI		-	-	-	-	-	-	9 299.88
Total 64118 - Personnel titulaire - Autres indemnités		161 218.03	133 070.22	120 563.74	115 144.24	133 445.00	117 492.15	153 773.47
Total 64131 - Personnel non titulaire - Rémunérations		783 869.19	803 165.66	864 128.47	978 426.00	1 067 941.00	1 087 237.69	1 037 736.84
Total 64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence		-	-	-	-	-	-	18 064.78
Total 64138 - Personnel non titulaire - Indemnités liées à la perte d'emploi		-	-	-	-	-	-	-
Total 64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités		-	1 237.60	165 142.80	160 382.61	156 507.95	193 890.00	158 422.20
Total 6414 - Personnel rémunéré à la vacation		-	-	-	-	-	-	12 285.00
Total 6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		355 216.93	369 042.67	394 278.44	355 758.60	492 564.00	468 945.81	453 678.42

8

Sens réel, Ordre chapitre	Compte	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Proposé 2024
	Total 6453 - Cotisations aux caisses de retraite	300 507,78	278 873,98	252 892,03	251 274,01	326 161,00	289 958,13	270 804,55
	Total 6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.J.C.	30 778,16	35 128,24	40 601,59	41 806,03	49 701,00	48 682,62	48 455,74
	Total 6455 - Cotisations pour assurance du personnel	59 185,52	56 547,45	50 503,69	45 370,09	4 345,00	43 734,23	54 260,00
	Total 6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	-	-	1 744,81	-	-	-	-
	Total 6476 - Médecine du travail, pharmacie	8 716,60	10 687,46	10 717,47	15 630,54	11 630,00	11 454,65	11 948,00
	Total 6478 - Autres charges sociales diverses	-	-	-	-	-	-	3 759,68
	Total 6488 - Autres	-	-	3 420,00	-	1 360,00	1 350,00	-
	Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 682 117,56	2 636 178,76	2 628 012,29	2 845 112,82	3 420 458,55	3 210 457,72	3 420 350,98
	Total 701249 - Reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique	-	-	-	-	-	-	-
	Total 7391112 - Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	992,00	3 109,00	6 930,00	4 484,00	-	6 948,00	-
	Total 739211 - Attribution de compensation	85 345,00	64 008,00	106 682,00	85 345,00	85 345,00	85 345,00	85 345,00
	Total 739221 - FNGIR	10 478,00	10 479,00	10 479,00	10 479,00	10 479,00	10 478,00	10 479,00
	Total 7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales et interco	49 607,00	29 803,00	42 154,00	45 994,00	50 000,00	41 604,00	45 000,00
	Total 7398 - Ravassements, restitutions et prélèvements divers	121,81	-	-	-	-	-	-
	Total 7498 - Autres reversements sur dotations et participations	-	-	-	-	-	1 000,00	-
	Total 014 - Atténuations de produits	146 744,81	117 399,00	165 265,00	146 282,00	145 824,00	145 676,00	140 824,00
	Total 022 - Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-	-
	Total 022 - Dépenses imprévues	-						
	Total 65311 - Indemnités de fonction (élus)	110 862,05	105 568,99	109 255,24	111 148,74	121 966,00	116 703,41	122 963,00
	Total 65312 - Frais de mission et de déplacement (élus)	3 754,87	460,46	800,02	-	1 200,00	520,07	1 200,00
	Total 65313 - Cotisations de retraite (élus)	6 317,83	6 477,62	7 939,51	7 629,72	5 813,00	7 623,65	9 117,00
	Total 65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	6 317,41	7 968,04	8 716,26	8 668,54	9 315,00	8 036,40	9 692,62
	Total 65315 - Formation (élus)	-	-	190,00	390,00	400,00	218,02	400,00
	Total 653172 - Cotisations fonds financement allocation fin de mandat (élus)	-	191,69	100,91	203,58	210,00	65,78	210,00
	Total 6541 - Créances admises en non-valeur	-	-	-	5 617,60	-	-	-
	Total 6542 - Créances éteintes	-	-	-	-	-	-	-
	Total 65561 - Contrib. au fonds de compensation des charges territoriales	-	-	-	-	-	-	-
	Total 65568 - Autres contributions	36 572,03	22 655,18	28 282,02	28 609,85	20 633,00	26 974,25	21 726,00
	Total 6558 - Autres contributions obligatoires	23 180,18	24 823,63	25 400,84	20 834,87	2 100,00	8 617,50	23 800,00
	Total 657341 - Subventions de fonctionnement aux communes membres du	-	-	-	-	-	-	-
	Total 657349 - Subventions de fonctionnement aux autres communes	-	-	-	-	20 000,00	9 101,45	4 122,00
	Total 657353 - Subventions de fonctionnement aux autres groupements	-	-	-	-	-	-	2 100,00
	Total 657362 - Subventions de fonctionnement aux CCAS	41 000,00	-	-	78 009,00	53 869,04	44 785,00	145 908,47
	Total 657382 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers	-	-	-	-	-	-	-
	Total 65742 - Subventions de fonctionnement aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-
	Total 65749 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	216 917,40	182 663,37	249 857,00	113 121,84	279 811,00	208 547,35	239 035,00
	Total 65811 - Droits d'usage - Informations en usage	-	-	376,24	222,77	260,00	228,32	250,00
	Total 65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procéd	-	-	-	1 055,86	10 095,00	2 782,65	9 300,00
	Total 6583 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	-	-	-	938,41	-	-	-
	Total 65838 - Autres charges diverses de gestion courante	420,46	7 360,00	2 041,54	8 401,08	-	2,92	2,00
	Total 65 - Autres charges de gestion courante	447 372,34	357 198,97	432 969,28	384 291,86	526 672,04	434 266,67	589 215,99
	Total 66111 - Intérêts réglés à l'échéance	51 736,95	40 269,42	42 457,48	30 227,13	23 497,76	23 497,76	18 759,36
	Total 66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	1 992,81	-	-	-	1 068,00	-	-
	Total 6638 - Autres charges financières	-	-	450,00	-	-	-	-

Sens réel, Ordre chapitre	Compte	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Proposé 2024
	Total 66 - Charges financières	49 744,34	40 293,42	42 917,46	30 227,13	24 965,76	23 497,78	18 759,36
	Total 673 - Titres antérieurs (sur exercices antérieurs)	2 310,42	647,64	4 304,48	6 013,15	30 000,00	26 294,58	-
	Total 67 - Charges spécifiques	2 310,42	647,64	4 304,48	6 013,15	30 000,00	26 294,58	-
	Total 6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	18 932,52	-	-	-	19 160,00	-	-
	Total 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	18 932,52	-	-	-	19 160,00	-	-
	Total Réel	4 654 646,53	4 539 873,01	4 742 107,08	5 038 827,02	5 858 828,66	5 279 891,41	5 929 724,96
	Total 60628 - Fournitures non stockées - Alimentation	-	-	-	-	-	554,51	-
	Total 60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	-	-	-	43,45	-	43,45	-
	Total 60631 - Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	-	-	117,90	86,21	-	31,69	-
	Total 60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	-	-	287,25	1 612,01	-	1 701,35	-
	Total 60638 - Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	-	-	-	-	-	138,89	-
	Total 6064 - Fournitures non stockées - Fournitures administratives	-	-	-	82,50	-	52,57	-
	Total 6067 - Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	-	-	508,66	508,66	-	3 454,69	-
	Total 6068 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	-	-	-	272,80	-	1 703,28	-
	Total 611 - Contrats de prestations de services	-	-	-	2 834,00	-	3 000,00	-
	Total 615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	-	-	-	5 457,98	-	3 988,42	-
	Total 615223 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	-	-	946,60	946,60	-	49,77	-
	Total 615231 - Entretien et réparations sur voiries	-	-	-	1 603,66	-	1 603,66	-
	Total 615232 - Entretien et réparations sur réseaux	-	-	-	157,20	-	157,20	-
	Total 61524 - Entretien et réparations sur bois et forêts	-	-	-	600,00	-	600,00	-
	Total 61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	-	-	-	85,00	-	85,00	-
	Total 6159 - Maintenance	-	-	4 925,21	3 791,21	-	1 134,00	-
	Total 6161 - Primes d'assurances multirisques	-	-	-	815,60	-	815,60	-
	Total 617 - Etudes et recherches	-	-	-	8 743,00	-	6 743,00	-
	Total 6182 - Documentation générale et technique	-	-	-	239,00	-	218,32	-
	Total 6184 - Versements à des organismes de formation	-	-	-	1 086,00	-	1 668,00	-
	Total 6202 - Fêtes et cérémonies	-	-	-	106,99	-	109,99	-
	Total 011 - Charges à caractère général	-	-	6 785,62	19 076,57	-	11 164,12	-
	Total 023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	1 796 219,60	-	1 938 434,50
	Total 023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-	-	1 796 219,60	-	1 938 434,50
	Total 675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	410 850,00	-	73 233,85	37 689,21	-	331 829,23	-
	Total 6761 - Différences sur réalisations (+) transférées en investissement	520,00	-	2 000,00	204 311,79	-	1 735,75	-
	Total 6811 - Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	110 443,65	-	116 918,27	106 126,04	148 525,53	148 525,54	173 034,00
	Total 6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	-	-	-	308,95	-	-	9 112,40
	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	521 813,65	-	192 150,12	350 433,99	148 525,53	482 090,52	182 146,40
	Total 65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	-	-	-	3 500,00	-	3 500,00	-
	Total 65888 - Autres charges diverses de gestion courante	-	-	-	-	9,71	8,51	-
	Total 65 - Autres charges de gestion courante	-	-	-	3 500,00	9,71	3 491,49	-
	Total 66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	-	12 244,98	-	-	1 067,95	-	1 084,89
	Total 66 - Charges financières	-	12 244,98	-	-	1 067,95	-	1 084,89
	Total 6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	-	-	-	-	-	2 607,42	-
	Total 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	-	-	-	2 607,42	-
	Total Ordre	5 211 813,55	4 527 628,05	4 941 042,82	5 411 837,59	7 800 513,55	6 749 733,74	6 049 221,97
	Total Dépenses	6 376 460,08	4 627 628,05	4 941 042,82	5 411 837,59	7 800 513,55	6 749 733,74	6 049 221,97

10

En page 11, 12 et 13, il y a les recettes. Vous retrouvez les remboursements de frais de personnel de 139 837 €. Sur l'atténuation de charge, chapitre 013, cela fait plus 50 000 €. Sur le chapitre 70, nous sommes inférieurs aux prévisions. Nous avons prévu 73 000 € de coupe de bois et nous n'avons effectué que 24 000 €. Cette année nous allons en mettre encore moins. Cela explique grandement la petite chute par rapport à nos prévisions.

Concernant le chapitre 73, impôts et taxes, vous voyez qu'il y a des choses intéressantes, la taxe sur la consommation finale d'électricité qui a bien augmenté. Nous sommes à 143 801 € par rapport aux 100 000 € des années précédentes. Je ne sais pas si c'est le taux ou la consommation qui a augmenté.

L'assemblée indique que le taux est lié avec un pourcentage au prix du kWh.

M. le Maire parle de la ligne de taxe de séjour qui est assez surprenante, historiquement jusqu'en 2019 elle était de 2000-3000 € avec essentiellement l'Hôtel du Commerce. Désormais avec le développement de l'« Air BnB » avec lequel le prélèvement et le reversement se font automatiquement nous arrivons à 17 195 € en 2023. Il y a pas mal de location « Air BnB » sur Morez.

Mme Pinard confirme ce point sur ses observations personnelles.

M. le Maire reprend qu'en fiscalité il y a eu 130 000 € de plus que ce qui avait été budgété, soit 1 954 423 €. Chapitre 74, il y a également 100 000 € de plus, tout comme le chapitre 75 lié essentiellement à nos locations. De la même façon, il y a eu un surplus avec la gendarmerie, il y avait eu une suspension de loyer, car nous n'étions pas d'accord avec les révisions que la DGFIP proposait. Nous avons eu 1.5 an de loyer au lieu d'un an.

Ensuite en page 14 vous avez le détail en investissement.

L'assemblée constate que cela va bien.

M. le Maire ajoute que les services mettent en œuvre de manière sérieuse le BP. Nous dépensons ce qu'il faut, sans chercher à dépenser impérativement tout ce qui a été inscrit en BP.

Sens et Ordre	Compte	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Proposé 2024
	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 509 243,87	680 763,09	1 051 362,85	-	1 029 541,27	1 029 541,27	1 563 415,76
	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 509 243,87	680 763,09	1 051 362,85	-	1 029 541,27	1 029 541,27	1 563 415,76
	Total 0419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	45 769,01	123 900,76	134 180,19	111 632,38	88 103,00	130 837,37	54 253,00
	Total 0459 - Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	6 153,00	6 155,00	6 039,00	6 000,00	-	-	-
	Total 013 - Atténuations de charges	51 901,01	130 055,76	140 219,19	117 632,38	88 103,00	130 837,37	54 253,00
	Total 7011 - Ventes d'eau	-	-	6 674,52	-	-	-	-
	Total 7012 - Autres taxes et redevances d'eau	-	-	-	-	-	-	-
	Total 7022 - Coupes de bois	76 791,12	4 715,60	43 678,21	145 231,66	73 623,00	24 478,51	15 120,00
	Total 7023 - Menus produits forestiers	-	-	-	-	-	-	-
	Total 7025 - Taxes d'affouage	990,00	770,00	770,00	550,00	600,00	1 020,00	500,00
	Total 7028 - Autres produits / Venues de récoltes et de produits forestiers	-	-	200,00	100,00	-	-	100,00
	Total 7031 - Concession dans les cimetières (produit net)	4 537,00	5 311,00	6 147,00	12 995,00	10 000,00	3 390,00	3 800,00
	Total 7032 - Droits de stationnement et de location sur la voie publique	861,40	795,00	420,00	10 277,50	6 000,00	7 918,22	6 300,00
	Total 70323 - Redevance d'occupation du domaine public	6 856,00	1 303,00	1 255,00	1 288,17	5 633,00	5 627,95	5 497,00
	Total 7035 - Locations de droits de chasse et de pêche	200,00	200,00	-	-	200,00	-	-
	Total 70388 - Autres redevances et recettes diverses	-	3 332,10	3 129,10	4 111,20	4 000,00	-	-
	Total 704 - Travaux	-	-	-	274,00	-	205,00	-
	Total 70511 - Redevances d'enlèvement des ordures ménagères	-	-	-	-	-	-	-
	Total 7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	35 452,00	12 228,20	28 318,08	57 784,00	41 700,00	69 656,00	53 500,00
	Total 70631 - Redevances et droits des services à caractère sportif	-	-	-	-	5 000,00	3 345,00	3 300,00
	Total 70632 - Redevances et droits des services à caractère de loisirs	8 955,00	635,00	2 638,60	-	-	-	-
	Total 7066 - Redevances et droits des services à caractère social	327 300,38	184 630,27	209 678,82	381 763,34	332 430,00	361 741,14	344 600,00
	Total 70666 - Autres	-	139,00	-	5,00	2 600,00	-	500,00
	Total 7078 - Autres marchandises	-	-	-	285,77	-	-	-
	Total 7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	29 432,67	12 157,83	39 054,95	47 819,32	40 000,00	28 769,51	26 000,00
	Total 70841 - Mise à disposition personnel facturé aux budgets annexes et aux ragls	31 961,00	26 090,00	29 126,00	89 886,43	195 502,00	212 734,42	48 000,00
	Total 70843 - Mise à disposition personnel facturé au CCAS/CIAS	-	-	-	-	-	-	102 461,00
	Total 70846 - Mise à disposition personnel facturé au GPF de rattachement	58 258,90	42 313,81	-	51 870,00	114 145,00	118 655,00	83 899,00
	Total 70848 - Mise à disposition personnel facturé aux autres organismes	176,00	35,00	-	-	48 498,00	26 208,00	62 901,00
	Total 70872 - Remboursement de frais par les budgets annexes et les ragls	333,00	-	-	-	-	-	-
	Total 70873 - Remboursement de frais par les C.C.A.S.	256,70	-	-	-	-	-	-
	Total 70876 - Remboursement de frais par le GPF de rattachement	9 791,00	-	-	-	-	-	1 437,12
	Total 70878 - Remboursement de frais par des tiers	37 200,55	13 121,30	20 855,34	45 180,08	5 474,00	23 650,20	-
	Total 7088 - Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	2 295,32	2 117,14	5 351,50	431,25	-	3 656,60	2 000,00
	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	631 918,02	309 292,31	502 303,30	827 635,22	905 902,00	880 952,68	738 112,12
	Total 73223 - Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab	-	-	-	-	-	-	-
	Total 73411 - Taxe sur les chiens	-	-	4,55	-	-	-	-
	Total 73 - Impôts et taxes	-	-	4,55	-	-	-	-
	Total 73111 - Impôts directs locaux	1 431 809,00	1 446 422,00	1 457 559,00	1 430 104,00	1 585 396,00	1 623 220,00	1 677 119,00
	Total 73123 - Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	112 817,73	131 872,69	177 417,77	151 123,79	125 000,00	163 045,90	163 000,00
	Total 73141 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	100 513,15	97 260,79	88 625,83	106 890,78	95 000,00	143 801,26	122 500,00
	Total 73154 - Droits de place	12 141,69	1 177,50	1 177,40	1 684,00	1 200,00	-	-
	Total 731721 - Taxe de séjour	2 897,44	1 667,61	5 324,68	6 652,84	16 000,00	17 195,30	17 200,00
	Total 7318 - Autres taxes locales	3 344,03	2 099,00	3 974,00	1 602,00	-	7 151,00	-

A1

Sens et Ordre	Compte	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Proposé 2024
	Total 731 - Fiscalité locale	1 693 623,12	1 680 519,69	1 749 077,68	1 758 346,91	1 821 518,00	1 954 423,46	1 979 819,00
	Total 74111 - Dotation forfaitaire des communes	1 301 169,00	1 192 107,00	1 331 666,17	1 402 131,00	1 269 738,00	1 269 738,00	1 284 130,00
	Total 741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	594 851,00	585 768,60	593 974,00	631 351,00	631 351,00	544 945,00	700 700,00
	Total 741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	136 222,00	145 725,00	140 353,00	144 433,00	144 433,00	239 778,00	141 616,00
	Total 741128 - Dotation d'aménagement - Autres composantes	-	-	-	-	-	-	-
	Total 744 - FCVA	3 972,85	60 008,40	168 944,97	4 670,60	10 000,00	1 684,34	2 000,00
	Total 74718 - Participations Etat - Autres	89 386,72	237 435,23	83 963,80	102 633,58	90 825,00	80 633,00	91 010,00
	Total 7472 - Participations régions	828,00	24 580,29	14 629,00	21 112,51	-	1 955,20	-
	Total 7473 - Participations départements	10 300,00	2 500,00	5 200,00	4 000,00	7 650,00	7 000,00	7 200,00
	Total 74741 - Participations communes membres du GPF	-	-	-	-	50 000,00	-	-
	Total 74748 - Participations autres communes	168 016,00	93 210,00	-	32 432,00	283 400,00	329 137,00	119 500,00
	Total 74751 - Participations GPF de rattachement	55 058,90	59 788,00	-	-	-	-	59 977,00
	Total 74752 - Recettes liées au fonds de compensation charges territoriales	-	-	-	-	-	-	-
	Total 74771 - Participations fonds social européen	-	-	-	61 151,00	-	-	-
	Total 747812 - Dotation versée au titre de la PCH	-	-	-	-	-	-	-
	Total 747888 - Autres	478 031,88	288 720,82	605 151,74	651 725,83	559 911,00	642 001,90	456 635,00
	Total 7482 - Compens. / parts taxa addit. droits enreg. ou taxa pub. foncière	22,00	55,00	371,00	-	-	-	-
	Total 74832 - Etat - CVAE et CFE	-	1 514,00	-	-	-	-	-
	Total 74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	6 392,00	-	101 949,00	66 478,00	92 269,00	92 269,00	96 113,00
	Total 74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TI	78 389,00	87 006,00	-	-	-	-	-
	Total 748371 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	-	-	12 885,00	-	-	-	-
	Total 7484 - Dotation de recensement	-	-	-	-	10 572,00	10 572,00	-
	Total 7485 - Dotation pour les trois sécurisés	12 760,00	12 130,00	12 130,00	14 650,00	14 630,00	19 692,50	18 000,00
	Total 74868 - Autres attributions et participations	-	-	11 630,00	-	3 000,00	2 000,00	1 500,00
	Total 74 - Dotation et participations	2 921 306,45	2 782 864,54	3 078 379,68	3 056 868,72	3 187 840,00	3 280 605,10	3 019 581,00
	Total 752 - Revenus des immeubles	488 937,05	473 438,01	550 319,07	357 432,03	730 000,00	818 955,62	663 283,00
	Total 755 - Débits et pénalités perçus	-	7 853,78	-	-	-	-	-
	Total 756 - Libéralités reçues	-	-	-	-	-	-	-
	Total 75758 - Autres	-	-	49 870,50	71 013,05	-	-	-
	Total 75858 - Autres produits divers de gestion courante	87 294,66	8 917,33	31 825,63	785 665,78	500,00	6 948,99	5 394,00
	Total 75 - Autres produits de gestion courante	576 231,71	491 209,10	632 015,20	1 227 310,66	730 500,00	823 904,61	668 777,00
	Total 761 - Produits de participations	-	304,00	-	-	-	-	-
	Total 7688 - Autres produits financiers	4 674,84	-	-	10 345,04	-	1 499,00	1 499,00
	Total 76 - Produits financiers	4 674,84	304,00	-	10 345,04	-	1 499,00	1 499,00
	Total 773 - Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	4 200,36	3 717,21	9 650,65	20 678,21	8 953,00	9 208,71	4 500,00
	Total 776 - Produits des cessions d'immobilisations	411 370,00	-	78 621,00	242 000,00	-	319 745,62	-
	Total 77 - Produits spécifiques	415 570,36	3 717,21	88 671,65	262 678,21	8 953,00	327 954,33	4 500,00
	Total Réel	7 734 069,38	6 078 421,90	7 239 944,10	7 261 867,31	7 771 847,27	8 438 808,76	8 021 956,94
	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-	834 924,47	-	-	-
	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-	834 924,47	-	-	-
	Total 722 - Production immobilière - Immobilisations corporelles	47 131,07	-	-	-	-	-	-
	Total 752 - Revenus des immeubles	10 000,00	-	-	-	-	-	-
	Total 7761 - Différences sur réal. (négatives) reprises au compte de résultat	-	-	-	-	-	13 619,46	-
	Total 777 - Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	8 139,19	-	-	-	28 666,28	28 666,28	27 264,43

12

Sens	Ordre	Compte	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Proposé 2024
		Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 270.26	-	-	-	28 666.28	42 485.74	27 264.43
		Total 7817 - Reprises sur dépréciations des actifs circulants	-	-	-	-	-	2 607.42	-
		Total 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-	-	-	-	-	2 607.42	-
		Total Ordre	71 270.26	-	-	834 924.47	28 666.28	45 093.16	27 264.43
		Total Recettes	7 805 339.64	6 078 421.90	7 239 944.10	8 098 791.78	7 800 513.55	8 483 901.92	6 049 221.37
		SOLDE	-	-	-	-	0.00	2 734 168.18	0.00

13

INVESTISSEMENT :

Sens	Ordre	Compte	BP 2023	CA 2023	Reports 2023	Proposé 2024	TOTAL 2024
		Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-
		Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	166 535.88	124 004.18	-	122 326.55	122 326.55
		Total 20 - Immobilisations incorporelles	22 720.00	5 904.00	16 816.00	27 954.00	44 770.00
		Total 204 - Subventions d'équipement versées	151 120.00	43 071.09	104 048.86	60 932.14	164 981.00
		Total 21 - Immobilisations corporelles	1 684 175.60	457 353.95	1 144 392.44	1 215 871.35	2 360 263.79
		Total 23 - Immobilisations en cours	4 324 534.37	776 844.76	6 143 891.06	1 867 934.13	4 275 956.93
		Total 27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	9 081.11	9 081.11
		Total 978 - 123 rue de la république	313 805.00	212 649.40	101 165.60	332 074.40	433 230.00
		Total 979 - 129 / 131 rue de la république	100 000.00	29 716.95	70 283.05	-	-
		Total 980 - Requalification hôtel de la Poste	870 000.00	-	870 000.00	-	780 000.00
		Total 981 - Commerce RDC résidence séniors	348 914.00	270 787.66	78 126.00	-	5 000.00
		Total 982 - Vidéosurveillance	260 000.00	65 885.42	194 134.00	85 418.00	279 552.00
		Total 983 - 163 rue de la république	10 000.00	-	10 000.00	-	10 000.00
		Total 984 - 159 rue de la république	10 000.00	-	10 000.00	-	10 000.00
		Total 985 - 2 rue Victor Hugo	-	-	-	-	-
		Total Réel	8 261 804.85	1 988 197.41	8 742 847.01	2 247 685.63	8 495 161.38
		Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	-	-	-
		Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 666.28	42 485.74	-	27 264.43	27 264.43
		Total Ordre	28 666.28	42 485.74	-	27 264.43	27 264.43
		Total D	8 290 471.13	2 028 683.15	8 742 847.01	2 220 421.20	8 522 425.81
		Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	400 360.07	400 360.07	-	1 068 519.68	1 068 519.68
		Total 024 - Produits des cessions d'immobilisations	228 001.00	-	228 000.00	-	209 000.00
		Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	820 993.00	81 938.24	821 000.00	-	742 224.00
		Total 13 - Subventions d'investissement	1 873 578.00	442 443.66	1 786 533.58	858 186.83	2 724 720.41
		Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	635 000.00	6 557.02	630 000.00	-	-
		Total 21 - Immobilisations corporelles	1 565.00	98.81	-	-	-
		Total 27 - Autres immobilisations financières	-	9 081.11	-	-	-
		Total 978 - 123 rue de la république	56 746.00	-	56 748.00	5 053.00	61 799.00
		Total 981 - Commerce RDC résidence séniors	600 870.00	25 755.71	334 125.00	-	334 126.00
		Total 982 - Vidéosurveillance	80 000.00	264.76	80 000.00	10 703.00	90 703.00
		Total Réel	4 697 113.07	966 499.38	3 916 405.58	1 314 686.51	5 231 092.09
		Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	1 796 219.60	-	-	1 938 434.90	1 938 434.90
		Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	148 525.53	482 090.62	-	182 146.40	182 146.40
		Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 648 612.93	1 648 612.93	-	1 170 752.42	1 170 752.42
		Total Ordre	3 593 358.06	2 130 703.45	-	3 291 333.72	3 291 333.72
		Total R	8 290 471.13	3 097 202.83	3 916 405.58	4 606 020.23	8 522 425.81

14

En synthèse, le CA du budget principal est le suivant :

CA du Budget Principal :

Résultats au 31/12/2023 - Budget Principal - HAUTS DE BIENNE				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	5 749 733.74	7 454 360.65	1 704 626.91
	Section d'investissement	2 028 683.15	2 696 842.76	668 169.61
+				
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	0.00	1 029 541.27	1 029 541.27
	Section d'investissement	0.00	400 360.07	400 360.07
=				
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	Section de fonctionnement	5 749 733.74	8 483 901.92	2 734 168.18
	Section d'investissement	2 028 683.15	3 097 202.83	1 068 519.68
	TOTAL	7 778 416.89	11 581 104.75	3 802 687.86
+				
RAR À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	6 259 490.92	3 916 405.58	-2 343 085.34
	TOTAL DES RAR	6 259 490.92	3 916 405.58	-2 343 085.34
=				
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	5 749 733.74	8 483 901.92	2 734 168.18
	Section d'investissement	8 288 174.07	7 013 608.41	-1 274 565.66
	TOTA CUMULÉ	14 037 907.81	15 497 510.33	1 459 602.52

Budget Annexe EAU – CA 2023 :

M. le Maire passe au budget annexe EAU :

Regardons page 30, vous avez le BP et le CA dans les 2 colonnes au milieu. Je vous rappelle que pour le budget eau nous avons une DSP qui assure la mise en œuvre. La commune a essentiellement les investissements à réaliser, suite à la perception de notre quote-part de surtaxe. Il n’y a pas grand-chose à dire. Nous mettons en dépense s’il y a des choses exceptionnelles à réaliser. Les 7 498 € sont ce que l’on a payé pour l’accompagnement de notre DSP cette année par Roseval Développement. Sachant que M. Landon a été malade, nous n’avons pas fait toutes les réunions prévues. Sinon au BP vous voyez des sommes pour éventuellement faire des réparations nous incombant. Ensuite nous affectons du personnel, et comme il n’y a pas eu de refacturation faite en 2022, nous l’avons donc mise 2 fois pour 2023. En effet, il y a du personnel de la mairie qui contribue à faire fonctionner ce budget annexe, notamment le suivi des travaux, l’administration, la comptabilité et la gestion juridique.

Le remboursement de l’emprunt avance, nous en sommes à l’avant-dernière échéance. L’emprunt concernant la station de filtration s’éteint en 2024. Ensuite il y a un virement à la section de fonctionnement.

Sur les recettes, généralement nous percevons dans les 150 000 €, mais en fin de DSP le fermier a fait tous les comptes pour tout remettre à plat et nous avons touché 252 000 € cette année. Il y avait 100 000 € d’arriéré.

Section	Sens	Chapitre	Compte	Libellé, compte	SERVICES EAU	secteur	Régl. Ordre	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Raport	Propose	Total BP 2024	Observation	
F	D	011	610	Primes d'assurance	911	Régl.			63,00	-	-	100,00	100,00		
F	D	011	612	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	911	Régl.		17 503,47	17 600,00	7 438,22	-	17 600,00	17 600,00	Mission AMD - Roseval Développement	
F	D	011	630	Aides (impôts, taxes, ... (administration des impôts)	911	Régl.		-	-	-	-	1 000,00	1 000,00		
F	D	011	635	Autres impôts, taxes, ... (administration des impôts)	911	Régl.		-	1 000,00	-	-	-	1 000,00	1 000,00	
F	D	011	61510	Entretien et réparations autres biens immobiliers	911	Régl.		-	20 000,00	-	-	-	20 000,00	20 000,00	
				Total 011 - Charges à caractère général				17 503,47	38 603,00	7 438,22	-	-	38 700,00	38 700,00	
F	D	012	6310	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	911	Régl.		-	43 000,00	28 997,00	-	-	20 000,00	18 000,00	2022 et 2023 rattachés en N-1
				Total 012 - Charges de personnel et charges assimilées				-	43 000,00	28 997,00	-	-	20 000,00	18 000,00	
F	D	05	610	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, propriétés	911	Régl.		-	49 000,00	28 997,00	-	-	20 000,00	18 000,00	redevance passage Miroir eau sous Port de la Gare - SUDP
				Total 05 - Autres charges de gestion courante				-	49 000,00	28 997,00	-	-	20 000,00	18 000,00	
F	D	06	611	Intérêts (impôts et taxes)		Régl.		4 461,92	3 100,80	3 100,37	-	-	1 620,52	1 620,52	Remboursement intérêts emprunt n° 3200000
				Total 06 - Charges financières				4 461,92	3 100,80	3 100,37	-	-	1 620,52	1 620,52	
				Total 011-012-05-06				22 242,29	82 104,80	59 943,60	-	-	61 940,52	56 940,52	
F	D	023	023	Virements à la section d'investissement		Ordre		-	456 835,07	-	-	-	456 835,00	456 835,00	
				Total 023 - Virements à la section d'investissement				-	456 835,07	-	-	-	456 835,00	456 835,00	
F	F	06	60103	Montant des ICNE de l'exercice N-1		Ordre		-	-	-	-	-	1 332,43	1 332,43	ICNE de l'année 2023 (concessions au fond de la commune) n° 3200000
				Total 06 - Charges financières				-	-	-	-	-	1 332,43	1 332,43	
F	D	042	6811	Dotations aux amortissements (imm. corporelles et incorporelles)		Ordre		64 269,87	111 642,87	111 642,87	-	-	111 642,87	111 642,87	Dotations aux amortissements - Lien n° 3200000 (MATEXPL002)
				Total 042 - Opérations de ordre de transfert entre sections				64 269,87	111 642,87	111 642,87	-	-	111 642,87	111 642,87	
				Total D				106 643,16	600 787,37	162 612,37	-	-	429 851,54	429 851,54	
F	R	002	032	Résultat d'exploitation report (excédent ou déficit)		Régl.		458 282,10	458 211,76	458 211,76	-	-	244 028,58	244 028,58	Excédent reporté
				Total 002 - Résultat d'exploitation report (excédent ou déficit)				458 282,10	458 211,76	458 211,76	-	-	244 028,58	244 028,58	
F	R	002	032	Résultat d'exploitation report (excédent ou déficit)		Régl.		-	-	-	-	-	3 429,33	3 429,33	Dissolution du Syndicat Mixte de l'adource
				Total 002 - Résultat d'exploitation report (excédent ou déficit)				-	-	-	-	-	3 429,33	3 429,33	
F	R	70	7011	Ventes d'eau	911	Régl.		60 500,00	140 200,00	352 148,77	-	-	150 000,00	150 000,00	Surtaxe eau - SUEZ
				Total 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises				60 500,00	140 200,00	352 148,77	-	-	150 000,00	150 000,00	
				Total R				60 500,00	140 200,00	352 148,77	-	-	150 000,00	150 000,00	
F	R	042	797	Quote-part des subvent° Fin. virees au résultat de l'exercice		Ordre		-	2 092,01	2 092,01	-	-	6 346,61	6 346,61	Dotations aux amortissements - Lien n° 3200000 (MATEXPL002)
				Total 042 - Opérations de ordre de transfert entre sections				-	2 092,01	2 092,01	-	-	6 346,61	6 346,61	
				Total R				-	2 092,01	2 092,01	-	-	6 346,61	6 346,61	
				Total F				60 500,00	142 892,81	354 429,28	-	-	425 891,54	425 891,54	

30

Pour la section investissement, page 31, vous avez dans la colonne observation les secteurs concernés. Cela fait un réalisé de 492 560 € en tout. Les entreprises devant réaliser les travaux n’arrivent pas à suivre notre niveau de commande. En recette, ce sont les virements de la section de fonctionnement, et nous avons également touché une subvention de l’Agence de l’eau pour 158 503 € sur les travaux de la rue Regad / Cazeaux. Nous en reparlerons au moment du BP.

Section	Sens	Chaq	Compte	Libellé compte	Réel	Ordre	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Report	Proposé	Total BP 2024	Observation
F	D	011	6058	Fournitures non stockables - Autres matières et fournitures	Réel		6 202.52	2 926.00	4 202.27	-	6 650.00	6 650.00	
F	D	011	6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	Réel		1 605.00	600.00	-	-	350.00	350.00	
F	D	011	627	Services bancaires et assimilés	Réel		20.74	50.00	32.81	-	50.00	50.00	
				Total 011 - Charges à caractère général			8 478.26	3 576.00	4 235.08	-	7 050.00	7 050.00	
F	D	012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	Réel		-	13 054.42	13 054.40	-	0 607.58	0 607.58	remb au budget principal 20 % agent accueil
				Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés			-	13 054.42	13 054.40	-	0 607.58	0 607.58	
F	D	65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	Réel		-	3.51	3.61	-	2.00	2.00	centimes de TVA
				Total 65 - Autres charges de gestion courante			-	3.51	3.61	-	2.00	2.00	
F	D	002	002	Déficit reporté	Réel		2 509.54	-	-	-	-	-	
				Total 67 - Charges spécifiques			2 509.54	-	-	-	-	-	
				FOCTIONNEMENT DEPENSES			11 048.80	21 607.93	17 383.09		15 919.58	15 919.58	
F	R	002	002	Résultat de fonctionnement reporté	Réel		-	6 928.42	6 928.42	-	1 919.58	1 919.58	Excédent reporté
				Total 002 - Résultats de fonctionnement reporté			-	6 928.42	6 928.42	-	1 919.58	1 919.58	
F	R	70	F 7078	Autres marchandises	Réel		17 977.22	14 679.51	12 374.25	-	14 000.00	14 000.00	
				Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses			17 977.22	14 679.51	12 374.25	-	14 000.00	14 000.00	
				FOCTIONNEMENT RECETTES			17 977.22	21 607.93	19 302.67		15 919.58	15 919.58	
Total F							6 928.42	0.00	1 919.58				SOLDE FONCTIONNEMENT
I	D	23	R 2313	Constructions (en cours)	Réel		-	3 195.00	-	3 195.00	-	3 195.00	
				Total 23 - Immobilisations en cours			-	3 195.00	-	3 195.00	-	3 195.00	
				INVESTISSEMENT DEPENSES			-	3 195.00	-	3 195.00	-	3 195.00	
I	R	001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	Réel		-	3 195.09	3 195.09	-	3 195.09	3 195.09	Solde d'exécution d'investissement reporté (excédent)
				Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			-	3 195.09	3 195.09	-	3 195.09	3 195.09	
				INVESTISSEMENT RECETTES			-	3 195.09	3 195.09	-	3 195.09	3 195.09	
Total I							-	-	3 195.09	3 195.09	-	3 195.09	SOLDE INVESTISSEMENT

35

En synthèse, le CA du budget annexe VISEUM est le suivant :

CA du Budget Annexe BOUTIQUE VISEUM :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Budget Annexe VISEUM

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	17 383.09	12 374.25	-5 008.84
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00
+				
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	0.00	6 928.42	6 928.42
	Section d'investissement	0.00	3 195.09	3 195.09
=				
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	Section de fonctionnement	17 383.09	19 302.67	1 919.58
	Section d'investissement	0.00	3 195.09	3 195.09
	TOTAL	17 383.09	22 497.76	5 114.67
+				
RAR À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DES RAR	0.00	0.00	0.00
=				
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	17 383.09	19 302.67	1 919.58
	Section d'investissement	0.00	3 195.09	3 195.09
	TOTA CUMULÉ	17 383.09	22 497.76	5 114.67

Budget Annexe CHAMBRE FUNERAIRE – CA 2023 :

Nous passons au budget annexe de la chambre funéraire. Pour le CA en fonctionnement, page 39, il y a tout ce qui est chauffage, eau et autres fournitures non stockables pour 1 766 €. Il y a des fournitures d'entretien pour 1 042 €, des frais de maintenance à 1 556 €, des frais de nettoyage à 3 043 €. Nous avons fait pas mal de travaux, il y a un remboursement au budget général pour les 2 années 2022 et 2023. En recette nous avons 25 035 € en réserve, et 24 881 € qui correspond à ce que paient les personnes qui utilisent la chambre funéraire. En investissement, page 40, nous avons fait quelques travaux que vous retrouvez dans les 10 118 €. La salle a été repeinte, décorée et aménagée pour que les proches des défunts soient bien accueillis. C'est un travail de qualité qui a été mené par Stéphanie Bussod. En recette, ce ne sont que des réserves.

SECTION	Sens	Chap	Compte	Libellé_compte	Réel_Ordre	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Report	Proposé	Total BP 2024	Observation
F	D	021	023	Virement à la section d'investissement	Ordre	-	-	-	-	-	18 778.48	
				Total 023 - Virement à la section d'investissement		-	-	-	-	-	18 778.48	
Fonct	D	042	6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	Ordre	-	-	-	-	5 368.00	5 368.00	Dotation aux amortissements : bien n°ECS3790001885367932
				Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		-	-	-	-	5 368.00	5 368.00	
				Total Ordre		-	-	-	-	5 368.00	24 144.48	
Fonct	D	011	6001	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	réel	2 302.82	2 842.00	1 766.45	-	2 933.00	2 933.00	gaz 358 K, elec 25656
Fonct	D	011	6003	Fournitures d'entretien et de petit équipement	réel	676.68	12 042.95	1 042.54	-	2 000.00	2 000.00	
Fonct	D	011	6156	Maintenance	réel	960.53	-	1 565.95	-	1 100.00	1 100.00	Véhic extincteurs et APAVE - CHAMBRE FUN
Fonct	D	011	6283	Frais de nettoyage des locaux	réel	2 155.00	1 104.69	3 043.50	-	3 800.00	3 800.00	
Fonct	D	011	63512	Taxes foncières	réel	1 072.84	-	-	-	-	-	
				Total 011 - Charges à caractère général		7 057.87	15 839.65	7 418.44	-	9 833.00	9 833.00	
Fonct	D	012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	réel	-	20 000.00	19 980.00	-	10 000.00	10 000.00	Remb à HOB - frais de personnel
				Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés		-	20 000.00	19 980.00	-	10 000.00	10 000.00	
Fonct	D	65	6588	Autres charges diverses de gestion courante	réel	-	-	-	-	2.00	2.00	continues de TVA
				Total 65 - Autres charges de gestion courante		-	-	-	-	2.00	2.00	
Fonct	D	67	675	Titres annulés	réel	677.50	-	-	-	-	-	
				Total 67 - charges exceptionnelles		677.50	-	-	-	-	-	
Fonct	D	68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	réel	-	46.00	46.00	-	50.00	50.00	
				Total 68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-	46.00	46.00	-	50.00	50.00	
				Total réel		7 945.37	35 035.65	27 445.44	-	19 885.00	19 885.00	
				Total D		7 945.37	35 035.65	27 445.44	-	25 251.00	44 029.48	
Fonct	R	042	777	Quote-part des subvent ⁿ d'inv. versées au résultat de l'exercice	Ordre	-	-	-	-	1 557.00	1 557.00	Dotation aux amortissements : bien n°2313-2021-001
				Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		-	-	-	-	1 557.00	1 557.00	
				Total Ordre		-	-	-	-	1 557.00	1 557.00	
Fonct	R	002	002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	réel	24 904.55	25 035.65	25 035.65	-	22 472.48	22 472.48	Excédent reporté
				Total 002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		24 904.55	25 035.65	25 035.65	-	22 472.48	22 472.48	
Fonct	R	70	706	Frais de services	réel	11 677.39	11 000.00	24 881.76	-	20 000.00	20 000.00	
				Total 70 - Ventes de produits fabriqués, prestat ⁿ de services, marchandises		11 677.39	11 000.00	24 881.76	-	20 000.00	20 000.00	
Fonct	R	74	7588	autres	réel	4 025.79	-	-	-	-	-	
				Total 74 - subventions d'exploitation		4 025.79	-	-	-	-	-	
Fonct	R	75	7588	autres	réel	-	-	0.51	-	-	-	
				Total 75 - Autres produits de gestion courante		-	-	0.51	-	-	-	
				Total réel		40 607.74	36 035.65	49 917.92	-	42 472.48	42 472.48	
				Total R		36 581.95	36 035.65	49 917.92	-	44 029.48	44 029.48	
				SOLDE FONCTIONNEMENT		28 636.58	-	22 472.45	-	18 778.48	-	

-39

SECTION	Sens	Chap	Compte	Libellé_compte	Réel_Ordre	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Report	Proposé	Total BP 2024	Observation
Invest	D	040	13016	Autres	Ordre	-	-	-	-	1 557.00	1 557.00	Dotation aux amortissements : bien n°2313-2021-001
				Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		-	-	-	-	1 557.00	1 557.00	
				Total Ordre		-	-	-	-	1 557.00	1 557.00	
Invest	D	21	2188	Autres	réel	-	2 000.00	973.51	1 026.49	-	1 026.49	
Invest	D	21	2181	Bâtiments	réel	-	-	-	-	34 295.51	34 295.51	
				Total 21 - Immobilisations corporelles		-	2 000.00	973.51	1 026.49	34 295.51	35 322.00	
Invest	D	23	2313	Constructions	réel	33 326.82	21 008.82	10 118.61	10 800.21	-	10 800.21	
				Total 23 - Immobilisations en cours		33 326.82	21 008.82	10 118.61	10 800.21	-	10 800.21	
				Total réel		33 326.82	23 008.82	11 092.12	11 916.70	23 465.30	35 322.00	
				Total D		33 326.82	23 008.82	11 092.12	11 916.70	24 962.30	36 879.00	
F	R	021	021	Virement de la section de fonctionnement	Ordre	-	-	-	-	18 778.48	18 778.48	
				Total 021 - Virement de la section de fonctionnement		-	-	-	-	18 778.48	18 778.48	
Invest	R	040	28131	Bâtiments	Ordre	-	-	-	-	5 270.00	5 270.00	Dotation aux amortissements : bien n°ECS3790001885367932
Invest	R	040	28168	Autres	Ordre	-	-	-	-	96.00	96.00	Dotation aux amortissements : bien n°2188-2023 panures de tab
				Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		-	-	-	-	5 366.00	5 366.00	
Invest	R	10	1068	Autres réserves	Ordre	11 798.55	7 626.72	7 626.72	-	-	-	
				Total 10 - Dotations		11 798.55	7 626.72	7 626.72	-	-	-	
				Total Ordre		-	-	-	-	24 144.48	24 144.48	
Invest	R	001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	réel	22 154.95	626.10	626.69	-	12 734.52	12 734.52	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)
				Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		22 154.95	626.10	626.69	-	12 734.52	12 734.52	
Invest	R	13	1313	Subventions d'équipement	réel	-	14 756.00	15 573.24	-	-	-	
				Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-	14 756.00	15 573.24	-	-	-	
				Total réel		22 154.95	15 382.10	16 199.92	-	12 734.52	12 734.52	
				Total R		33 953.50	23 008.82	23 826.64	-	36 879.00	36 879.00	
				SOLDE INVESTISSEMENT		626.68	-	12 734.52	11 916.70	11 916.70	-	

140

En synthèse, le CA du budget annexe CHAMBRE FUNERAIRE est le suivant :

CA du Budget Annexe CHAMBRE FUNÉRAIRE :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Budget Annexe CHAMBRE FUNERAIRE				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	27 445.44	24 882.27	-2 563.17
	Section d'investissement	11 092.12	23 199.96	12 107.84
+				
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	0.00	25 035.65	25 035.65
	Section d'investissement	0.00	626.68	626.68
=				
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	Section de fonctionnement	27 445.44	49 917.92	22 472.48
	Section d'investissement	11 092.12	23 826.64	12 734.52
	TOTAL	38 537.56	73 744.56	35 207.00
+				
RAR À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	11 916.70	0.00	-11 916.70
	TOTAL DES RAR	11 916.70	0.00	-11 916.70
=				
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	27 445.44	49 917.92	22 472.48
	Section d'investissement	23 008.82	23 826.64	817.82
	TOTA CUMULÉ	50 454.26	73 744.56	23 290.30

Budget Annexe CHAUFFERIE BOIS – CA 2023 :

Concernant le budget annexe de la chaufferie bois, il reste du travail à faire. En CA il s'agit de 2023, il n'y avait que la chaufferie du Puits qui fonctionnait puisque la chaufferie du centre a commencé en décembre, il n'y avait pas de dépense de fonctionnement affecté en 2023. Si nous regardons ce qui a été fait en 2023, il y avait peut-être une trop grosse prévision au BP avec les 165 000 € de fourniture non stockable que sont le gaz, l'électricité et les plaquettes. Nous n'avons réalisé que 67 000 €, mais il vaut mieux que ce soit dans ce sens-là. La fourniture de petit équipement est une enveloppe qui n'est pas forcément consommée, mais que l'on met pour avoir à disposition s'il a des besoins. Pour rappel, c'est Gaetan Drieux qui gère la chaufferie bois. Il la gère très bien, elle est très performante en fonctionnement avec un taux intéressant d'efficacité. Il faut un entretien parfait. C'est un super service que nous avons en place pour notre chaufferie bois. Pour les charges de personnel, nous avons affecté 37 209.50 € cette année. Nous avons ensuite les intérêts de remboursement de l'emprunt de 5 820 € qui correspondent aux intérêts d'emprunt de 800 000 € de la chaufferie du centre. Le taux est à 0.8%, nous avons bien fait de le faire lorsque c'était le bon moment avec des taux très bas. Pour les dépenses de fonctionnement concernant la chaufferie du Puits, le remboursement de l'intérêt d'emprunt est de 3 384 € en 2023. Nous sommes à 127 459 € lorsque nous étions à 114 254 € en 2022.

En recettes, il y avait 100 000 € de reporté. Ensuite nous avons vendu pour 156 000 € de chaleur. Il y a 452 000 € inscrit au BP, car notre chaufferie du centre devait être finie au 15 septembre. Elle devait se mettre en route bien avant, c'est pour cela que nous avons été généreux sur la vente de chaleur. Les 156 000 € correspondent uniquement à la chaufferie du Puits, c'est à peu près la même chose que l'année précédente.

M. le Maire pense qu'il reste l'accueil de loisir à raccorder, il a signé un devis pour percer une dalle, c'est en cours. Il y a aussi la résidence Séniors qui est obligée d'aller jusqu'à la fin de son contrat qui doit être cet été. Elle est raccordée, mais pas encore alimentée. Tous les autres sont raccordés.

Mme Millet demande quels travaux seront faits sur les façades.

M. le Maire répond que le crépi doit être fait. Pour la petite histoire, le contrôleur de sécurité est passé lorsque l'artisan se mettait en place en lui demandant de se mettre aux normes. Cela a entraîné le départ de l'artisan qui n'est plus revenu. C'est pour cela qu'il y a du retard.

Section	Sous	Chac	Compte	Libellé, compte	SERVICES CHAUFF	Régl. Ordre	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Report	Proposé	Total BP 2024	Observation
invest	D	001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		Régl	6 666.70	-	-	-	1 514 604.04	1 514 604.04	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
				Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			6 666.70	-	-	-	1 514 604.04	1 514 604.04	
invest	D	16-E	1641	Emprunts en euros	CHAUFFE CENTRE	Régl	-	-	-	-	37 659.77	37 659.77	Remboursement capital emprunt n° 5444002
invest	D	16-E	1641	Emprunts en euros	CHAUFFE PLUIT	Régl	6 064.29	49 790.20	49 790.20	-	12 420.37	12 420.37	Remboursement capital emprunt n° 5444002
				Total 16-E - Emprunts en euros			6 064.29	49 790.20	49 790.20	-	50 080.14	50 080.14	
invest	D	16-E	1637	Autres dettes	CHAUFFE PLUIT	Régl	62 376.70	9 082.00	9 081.11	-	9 081.11	9 081.11	remb au budget général de 11.13 % d'un emprunt
				Total 16 - Emprunts et dettes assimilées			71 739.99	58 872.20	58 871.31	-	59 061.25	59 061.25	
invest	D	21-E	2155	Outilsage industriel	CHAUFFE CENTRE	Régl	-	-	-	-	15 000.00	15 000.00	outillage industriel - caisse à outils complète - 9140 T
invest	D	21-E	2155	Outilsage industriel	CHAUFFE CENTRE	Régl	-	-	-	-	3 000.00	3 000.00	outillage agricole
invest	D	21-E	2158	Autres	CHAUFFE PLUIT	Régl	-	-	-	-	4 584.53	4 584.53	changement votre réfractaire - terminé 2023
				Total 21 - Immobilisations corporelles			-	-	-	-	15 000.00	15 000.00	
invest	D	23-E	2333	Constructions	CHAUFFE PLUIT	Régl	-	-	-	-	45 000.00	45 000.00	Démolition - raccordement génie sécurité
invest	D	23-E	2333	Constructions	CHAUFFE PLUIT	Régl	-	-	-	-	20 500.00	20 500.00	Instal panneaux photovoltaïques autoconsommation
invest	D	23-E	2333	Constructions	CHAUFFE CENTRE	Régl	354 080.10	3 474 053.00	6 243.24	3 477 819.76	-	3 477 819.76	travaux de Centre
invest	D	23-E	2333	Constructions	CONCEPTION	Régl	-	-	-	-	17 100.00	17 100.00	AMO SOLEC
invest	D	23-E	2333	Constructions	CHAUFFE CENTRE	Régl	-	-	-	-	39 762.18	39 762.18	NA - Equilibre du budget
invest	D	23-E	2335	Installations, matériel et outillage techniques	CHAUFFE CENTRE	Régl	-	-	-	-	1 413 382.18	1 413 382.18	Travaux fibre sur réseau de chaleur
				Total 23 - Immobilisations en cours			354 080.10	3 474 053.00	6 243.24	3 477 819.76	-	3 477 819.76	
invest	D	040	13011	Etat et établissements nationaux		Régl	-	-	-	-	11 667.00	11 667.00	Dotation aux amortissements : bien n°3030914
				Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			-	-	-	-	11 667.00	11 667.00	
				Total D			435 612.79	3 670 518.20	2 205 612.30	3 554 904.29	-	3 621 688.60	
invest	R	001	002	Excédent reporté		Régl	-	-	-	-	-	-	
				Total 001 - Excédent reporté			-	-	-	-	-	-	
invest	R	10	10002	Activa		Régl	-	-	-	-	-	-	
				Total 10 - Contrats et fonds divers			-	-	-	-	-	-	
invest	R	13-E	1311	Etat et établissements nationaux	CHAUFFE CENTRE	Régl	-	-	-	-	200 000.00	200 000.00	Certificats d'économies d'énergie - 300 000 de RAR
invest	R	13-E	1311	Etat et établissements nationaux	CHAUFFE CENTRE	Régl	210 000.00	1 797 930.00	-	1 477 000.00	-	1 690 000.00	Subvention ADEME Construction d'une chaufferie bois - 1470000.00 de RAR + 400 000 à percevoir en 2028
invest	R	13-E	1311	Etat et établissements nationaux	CHAUFFE CENTRE	Régl	-	-	-	-	27 500.00	27 500.00	Subvention ADEME - Assistance à maîtrise d'ouvrage - 27500.00 de RAR
invest	R	13-E	1313	Départements	CHAUFFE PLUIT	Régl	-	-	-	-	13 977.00	13 977.00	Subvention DETR - Photovoltaïque Chauffage du Centre et du Pays
				Total 13 - Subventions d'investissement			210 000.00	1 797 930.00	-	1 797 930.00	633 977.00	2 431 907.00	
invest	R	16-E	1641	Emprunts en euros	CHAUFFE CENTRE	Régl	800 000.00	369 000.00	-	369 000.00	-	369 000.00	
				Total 16 - Emprunts et dettes assimilées			800 000.00	369 000.00	-	369 000.00	-	369 000.00	
				Total Régl			1 619 692.89	3 417 407.47	6 197 131.47	-	633 977.00	3 808 907.69	
invest	R	021	021	Virement de la section d'exploitation		Ordre	-	-	-	-	77 318.37	77 318.37	
				Total 021 - Virement de la section d'exploitation			-	-	-	-	77 318.37	77 318.37	
invest	R	040	23133	Instal et générales, agencements, aménagement des construct		Ordre	29 820.00	29 820.00	29 820.00	-	30 387.50	30 387.50	Dotation aux amortissements : bien
invest	R	040	23133	Outillage industriel		Ordre	720.26	720.26	720.26	-	720.26	720.26	Dotation aux amortissements : bien
invest	R	040	23138	Autres	CHAUFFE PLUIT	Ordre	-	-	-	-	619.00	619.00	Dotation aux amortissements : bien n°1118 - 2023 Vaucluse
				Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			30 540.26	30 540.26	30 540.26	-	32 026.26	32 026.26	
invest	R	10-E	1008	Autres réserves		Ordre	14 900.00	40 664.53	40 664.53	-	111 637.37	111 637.37	Autres réserves
				Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves			14 900.00	40 664.53	40 664.53	-	111 637.37	111 637.37	
				Total R			1 655 526.26	3 679 618.29	6 949 518.26	2 166 600.00	654 959.60	3 911 628.60	
				Total R			619 713.47	6 09	1 514 694.94	1 387 874.29	1 387 874.29	6 09	SOLDE INVESTISSEMENT

46

En synthèse, le CA du budget annexe chaufferie bois est le suivant :

CA du Budget Annexe CHAUFFERIE BOIS :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Budget Annexe CHAUFFERIE BOIS				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	158 000.25	167 997.84	9 997.59
	Section d'investissement	2 205 812.30	71 204.79	-2 134 607.51
+				
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	40 664.53	142 304.31	101 639.78
	Section d'investissement	0.00	619 713.47	619 713.47
=				
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	Section de fonctionnement	198 664.78	310 302.15	111 637.37
	Section d'investissement	2 205 812.30	690 918.26	-1 514 894.04
	TOTAL	2 404 477.08	1 001 220.41	-1 403 256.67
+				
RAR À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	3 554 904.29	2 166 930.00	-1 387 974.29
	TOTAL DES RAR	3 554 904.29	2 166 930.00	-1 387 974.29
=				
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	198 664.78	310 302.15	111 637.37
	Section d'investissement	5 760 716.59	2 857 848.26	-2 902 868.33
	TOTA CUMULÉ	5 959 381.37	3 168 150.41	-2 791 230.96

Budget Annexe LOTISSEMENT DES EGRAVINES – CA 2023 :

Concernant le budget annexe du lotissement des Egravines, il n'y a pas eu de mouvement.

En synthèse, le CA du budget annexe lotissement des Egravines est le suivant :

CA du Budget Annexe LOTISSEMENT LES EGRAVINES :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Budget Annexe LOT . LES EGRAVINES				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	0.59	0.00	-0.59
	Section d'investissement	0.00	5 100.88	5 100.88
+				
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	43 830.62	0.00	-43 830.62
=				
TOTAL (REALISATIONS + REPORTS)	Section de fonctionnement	0.59	0.00	-0.59
	Section d'investissement	43 830.62	5 100.88	-38 729.74
	TOTAL	43 831.21	5 100.88	-38 730.33
+				
RAR À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00
	Section d'investissement	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DES RAR	0.00	0.00	0.00
=				
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	0.59	0.00	-0.59
	Section d'investissement	43 830.62	5 100.88	-38 729.74
	TOTA CUMULÉ	43 831.21	5 100.88	-38 730.33

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Il quitte la salle et laisse la présidence à Mme Laroche, première adjointe, désigné par le conseil municipal pour présider ce vote.

Mme Laroche prend la présidence pour le moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, et demande s'il y a des remarques ou des suggestions. Il n'y a pas de remarque de l'assemblée. Il est proposé de voter tous les CA ensemble, l'assemblée est d'accord et n'a pas de questions supplémentaires.

Mme Laroche demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré en son absence,

PROCÈDE au vote :

Pour	25 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix
Ne participe pas	1 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés, exception faite du Maire,
DÉCIDE de :

- 1- **DONNER ACTE** de la présentation faite des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes, comme résumé ci-dessus,
- 2- **CONSTATER**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 4- **ARRETER** à l'unanimité des membres présents les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Maire revient prendre la présidence et remercie le conseil de sa confiance. Il remercie également tous ceux qui mette en œuvre ces dépenses, et particulièrement le service finance à qui revient cette tâche délicate. Il remercie également Madame la Directrice qui suit cela avec application, ainsi que les chefs de service qui ne font pas d'excès.

21 Affectation du résultat des Comptes Administratifs 2023

Délibération n° 40 / 2024

M le Maire expose :

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables, de procéder à l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2023, issus des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes.

Pour mémoire, pour chaque résultat, l'excédent est passé à la section d'investissement. S'il y a un déficit en investissement, cela permet de le combler, c'est ce qui est souvent le cas et c'est normal en exécution budgétaire. Souvent en investissement nous dépensons avant de recevoir les subventions. Une fois le déficit couvert nous pouvons affecter le reste en report en fonctionnement au 002 pour l'année d'après.

BUDGET PRINCIPAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 704 628,91
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 020 541,27
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 734 168,18
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 068 519,68
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-2 343 085,34
Besoin de financement F. = D. + E.	1 274 565,66
AFFECTATION =C. = G. + H.	2 734 168,18
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	1 170 752,42
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 563 415,76
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Au budget principal cela fait 1 170 752,42 € affecté au 1068, et 1 563 415,76 € en 002.

BUDGET ANNEXE EAU

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	91 627,01
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	458 221,76
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	549 848,77
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	550 235,85
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-834 068,64
Besoin de financement = e + f	283 822,79
AFFECTATION (2) = d.	549 848,77
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	283 822,79
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	266 025,98
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Concernant le budget annexe eau c'est la même chose, il y a 283 822,79 € au 1068 et 266 025,98 € en 002.

(ndlr : Pour information, la dissolution du Syndicat Mixte de la source rajoutera au budget eau 2024 les excédents suivants :

- Fonctionnement : 3429.35 €
- Investissement : 1581.33 €)

BUDGET ANNEXE BOUTIQUE VISEUM

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 008,84
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 928,42
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 919,58
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	3 195,09
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-3 195,09
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 919,58
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 919,58
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Concernant la boutique Viseum, il n'y a pas d'investissement à couvrir, les 1 919,58 € se retrouvent en 002.

BUDGET ANNEXE CHAMBRE FUNÉRAIRE

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 583,17
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	25 035,65
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	22 472,48
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	12 734,62
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-11 918,70
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	22 472,48
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	22 472,48
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Tout comme la boutique Viseum, la chambre funéraire n'a pas d'investissement, il n'y a pas de reste à réaliser en investissement, les 22 472,48 € vont au 002.

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 997,59
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	101 639,78
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) <small>(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</small>	111 637,37
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	-1 614 894,04
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-1 387 974,29
Besoin de financement = e + f	2 902 868,33
AFFECTATION (2) = d.	111 637,37
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	111 637,37
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Pour la chaufferie bois, il y a un grand besoin de financement, il manque 2 902 868,33 €. Les 111 637 € basculent en 1068 et il n'y a rien pour le 002. Les 111 637 € correspondent aux bénéfices que l'on a faits sur le budget de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES EGRAVINES

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-0,59
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-0,59
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-38 720,74
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	38 729,74
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-0,59

Le dernier budget du lotissement des Egravines à un déficit reporté de -0,59 €.

M. le Maire demande si l'assemblée a des remarques ou des questions. Il n'y a pas de remarque. Il est proposé d'entériner l'affectation du résultat du budget principal et des budgets annexes tous ensemble, l'assemblée est d'accord.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **AFFECTER** les résultats tels que présentés dans les tableaux ci-dessus.

22 Examen et vote des Budgets Primitifs 2024

Délibération n° 41 / 2024

M. le Maire expose :

Le projet de budget primitif de l'exercice 2024, est organisé en :

- 1/budget principal,
- 2/budget annexe Boutique Viseum,
- 3/budget annexe Eau,
- 4/budget annexe Chambre funéraire,
- 5/budget annexe Chaufferie bois,
- 6/budget annexe lotissement Les Egravines.

1 - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024 – HAUTS DE BIENNE :

Nous commençons en page 6 du document joint à la NS (Cf. § 20 de ce PV). Nous allons examiner le budget dans ses grandes lignes, par chapitre. Il y a une commission finance qui s'est penchée sur toutes les lignes de détail. Vous avez eu le document, s'il y a des choses qui vous ont interpellé n'hésitez pas à intervenir. Il faut regarder la dernière colonne nommée « proposé 2024 ». En chapitre 011 il est proposé 1 760 574.65 €, pour le 012 il est proposé 3 420 350.69 €. Cela reste du même ordre qu'en 2023. Pour le chapitre 014 nous sommes à 140 824.00 €. Les autres charges de gestion courante sont à 589 215.99 €. En charge financière le chiffre est connu, ce sera 18 759.36 €. Cela nous donne une dépense totale réelle de 5 929 724.96 € contre 5 856 826.66 € que nous avons budgété l'année dernière, nous sommes dans la même continuité. Vous avez ensuite les opérations d'ordre qui nous donnent un total de 8 049 221.37 € contre 7 800 513 € l'année dernière.

En recette, vous avez le résultat de fonctionnement reporté que l'on vient de voir de 1 563 415.76 €. Les atténuations de charges sont les remboursements de maladie, nous inscrivons ce que nous connaissons soit 54 253 € aujourd'hui. Pour le chapitre 70, nous avons diminué, il est de 733 112.12 €. Nous regarderons un peu dans le détail après. Au niveau de la fiscalité locale, en admettant que l'on ne modifie pas les taux de nos impositions, mais bénéficiant des 3.9% d'augmentation des bases locatives, cela nous donnerait 1 979 819.00 €. Sur les dotations et participations, c'est pareil, il y a une petite érosion, il nous est annoncé 3 016 581 €. Pour les autres produits de gestion courante, nous avons 668 777 €. L'année dernière nous avons eu un peu plus avec le loyer de la gendarmerie, nous sommes dans le bon volume. Il reste les produits spécifiques, cela nous donne 8 021 956.94 €, avec les opérations d'ordre nous sommes à 8 049 221.37 €. Le BP est équilibré en fonctionnement, ce qui est une obligation qui nous incombe.

Les tableaux suivants (page 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 visible. § 20 de ce PV) montre tout le détail. M. le Maire demande s'il y a des interrogations.

Mme Pinard demande ce que représente la ligne chauffage urbain en 60613.

M. le Maire répond qu'il s'agit du chauffage de nos bâtiments, donc aussi bien à Gaz de France lorsque c'est chauffé au gaz, qu'au budget annexe de la chaufferie bois une fois que c'est raccordé. Nous sommes dans les mêmes budgets.

M Luzerne ajoute qu'avec l'explosion des tarifs de l'électricité nous ne nous en sortons pas trop mal.

M. le Maire indique qu'il y a un peu plus dans les autres charges de gestion courante. C'est surtout lié au CCAS. Nous reversons une subvention d'équilibre de 145 000 €, mais nous attendons des recettes. En effet nous faisons passer tous les salaires de ceux qui s'occupent de la résidence Séniors puisque le CCAS a comme activité la politique « séniors ». Pour cela nous payons la moitié du salaire de la maitresse de maison de la résidence, une petite partie du salaire de la direction du pôle social, de la conseillère sociale et de l'agent à l'accueil de France Service qui s'occupe des repas. Le CCAS s'occupe des repas, des téléalarmes, et des actions d'aides ainsi que les actions d'animations mises en place par Laetitia Perret Golay à la résidence Séniors. Il faudra affiner cela dans les années à venir pour diminuer tous ces mouvements. Cela explique les 145 908 € de subvention au CCAS. Il y a 5 929 724 € en réel, après les opérations d'ordre nous avons 8 049 221.37€ en dépenses.

En recettes, nous avons 1 5363 415.76 € en fonctionnement reporté. Les lignes sont un peu près équivalentes à l'année précédente. Nous avons 102 461 € de frais de personnel mis à disposition du CCAS.

Il y a 163 000 € sur les droits de mutation, nous avons mis plus que d'habitude, car nous avons fait ce chiffre l'année dernière. Nous ne sommes pas au niveau de 2021, mais nous avons une activité immobilière très soutenue. C'est un bon signe, c'est que la ville bouge et change.

La ligne « Autres » correspond à la CAF. Elle est à 456 835 € cette année, alors que le CA 2023 est à 642 000 €, cela fait presque 200 000 € de moins, mais avec la CAF nous sommes incapables de calculer au plus juste, car leur politique peut varier d'une année sur l'autre. Nous pouvons espérer avoir plus que ce qui est inscrit.

La participation des autres communes correspond à ce que paient les autres communes pour la crèche. Sachant qu'en 2023 nous avons facturé 2 ans puisqu'il y avait eu un manque à ce niveau-là.

Nous passons à l'investissement, la page 14 (Cf. § 20 de ce PV) est un résumé par chapitre.

La suite (pages 15 à 26 du document joint à la note de synthèse) est présentée avec la forme du document de la commission finance, il y a eu des choix de fait. Dans la dernière colonne nommée « TOTAL 2024 » il s'agit de ce qui a été inscrit au BP 2024. Comme précédemment vous avez pu regarder en préparation avec la note de synthèse, les commentaires sont assez explicites pour bien comprendre. Si vous avez des questions, vous pouvez les poser. Vous remarquez que l'on fait pas mal de choses. C'est cette année que l'on paie l'acquisition Di Lena, la maison Albin Paget, la maison Colombo et la maison Sarran qui étaient à l'EPF. Il a fallu plus d'un an pour que l'on arrive à solder ces acquisitions, cela a été payé cette année, c'est du report.

Il y a aussi bien les grandes dépenses que les petites, tout a son importance. Ce qui est généralement placé en investissement est ce qui permet de récupérer la TVA.

Vous trouvez par exemple la cage d'escalier de l'école du centre. Il y a 174 000 € pour les travaux de la gendarmerie qui sont en cours, la façade a été refaite, du flocage, des cabines de douche... La gendarmerie a également commandé des travaux supplémentaires pour sécuriser un peu mieux le site suite aux incidents qu'il y a eu à Noël puis plus récemment avec des tags. Nous montons un dossier pour mettre une clôture plus haute et des caméras ainsi que des luminaires.

Sens	N°_Ordre/Année	CHAP	Compte	SERVICES	EP 2023	CA 2023	Reports 2023	Proposé 2024	TOTAL 2024	Commentaire
D	Régl	10-1	11220 - Frais d'aménagement	ADM Générat	-	-	-	-	-	
			Total 10220 - Frais d'aménagement		-	-	-	-	-	
			Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves		-	-	-	-	-	
D	Régl	10-1	1041 - Emprunts en euros	DIVERS	-	-	-	-	-	
D	Régl	10-1	1041 - Emprunts en euros	ADM Générat	-	80 021,74	-	113 340,43	113 340,43	Remboursement capital emprunt
D	Régl	10-1	1041 - Emprunts en euros	ADM Générat	101 029,88	31 042,30	-	10 966,97	10 966,97	Remboursement capital
			Total 1041 - Emprunts en euros		101 029,88	121 064,04	-	112 307,55	122 307,55	
D	Régl	10-1	104 - Dépôts et consignations reçus	BATLIS23	-	405,00	-	-	-	
D	Régl	10-1	104 - Dépôts et consignations reçus	BATH	-	-	-	-	-	
D	Régl	10-1	104 - Dépôts et consignations reçus	PAYCOUV	-	215,24	-	-	-	
D	Régl	10-1	104 - Dépôts et consignations reçus	BATPA323	-	729,00	-	-	-	
D	Régl	10-1	104 - Dépôts et consignations reçus	BUEPARK	-	150,00	-	-	-	
D	Régl	10-1	104 - Dépôts et consignations reçus	BATLJH11	-	729,00	-	-	-	
D	Régl	10-1	104 - Dépôts et consignations reçus	PARK PASTEUR	-	200,00	-	-	-	
D	Régl	10-1	104 - Dépôts et consignations reçus	A	6 000,00	-	-	-	-	taxi/018
D	Régl	10-1	104 - Dépôts et consignations reçus	BATPEP110	-	420,00	-	-	-	
			Total 105 - Dépôts et consignations reçus		6 000,00	2 940,24	-	-	-	
D	Régl	20-1	2001 - Frais d'études	BATEPRIMPLITS	100 000,00	124 004,11	-	132 308,55	132 308,55	
			Total 20 - Frais d'études		100 000,00	124 004,11	-	132 308,55	132 308,55	
			Total 10 - Dépôts et consignations reçus		101 029,88	124 004,11	-	132 308,55	132 308,55	
D	Régl	20-1	2001 - Frais d'études	BATEPRIMPLITS	-	-	-	8 400,00	8 400,00	Site 1 Décret tertiaire école Rully, avec demande DEMA s'ajout devls
D	Régl	20-1	2001 - Frais d'études	VOIRE	-	-	-	16 000,00	16 000,00	Site 1 Analyse Aménage et HAP Voires, obligation d'engagement Site 1 (Vacc divers ponts et passerelles, inspection détaillée obligations tous les 9 ans et concors ammuu-tenance 20007) Site 2 (Mise à Niv. TDU et revul dossier complet)
D	Régl	20-1	2001 - Frais d'études	PGOISS	8 000,00	-	8 000,00	-	8 000,00	extension grille centre ville
D	Régl	20-1	2001 - Frais d'études	BAT CHECHE CT	-	-	-	6 700,00	6 700,00	Site 1 (Misure grille ville de V., estimation grille centre ville - extension)
D	Régl	20-1	2001 - Frais d'études	A	-	-	-	8 000,00	8 000,00	Site 1 (Diagnostic travaux bâtiments, diag aménage, plomb, rénovation énergétique...)
			Total 2001 - Frais d'études		8 000,00	-	8 000,00	25 700,00	25 700,00	
D	Régl	20-1	2001 - Concessions et droits similaires	MUS ALPES	-	-	-	1 000,00	1 000,00	AVIS de projet N°5 - logécat
D	Régl	20-1	2001 - Concessions et droits similaires	RESEAU MIBA	4 400,00	4 400,00	-	3 200,00	3 200,00	logiciel Demat urbanisme logiciel démat urba 2023
D	Régl	20-1	2001 - Concessions et droits similaires	MUS COM	-	-	-	-	-	Site internet (projet N°5) - demande 70007
D	Régl	20-1	2001 - Concessions et droits similaires	RESEAU COM	6 240,00	1 484,00	4 776,00	-	1 820,00	MAR sondes et cartes similitude phase final - DEMANDE 11007 Cimetière (EAB07) - ma sondes et cartes
D	Régl	20-1	2001 - Concessions et droits similaires	ADM GENERE LA	1 800,00	-	1 800,00	-	-	Acquisition licence logiciel ATAL pour gestion parc immobilier - Acquérir acquisition licence logiciel ATAL pour gestion parc immobilier
D	Régl	20-1	2001 - Concessions et droits similaires	PGOISS	-	-	-	4 300,00	4 300,00	-GED (projet) Licence Office 365
D	Régl	20-1	2001 - Concessions et droits similaires	GARDPU	720,00	-	720,00	-	-	Management licence DEF Informatique (budget Alexandra T) Licence et droits logiciels DEF
D	Régl	20-1	2001 - Concessions et droits similaires	ADM Générat	-	-	-	-	-	
D	Régl	20-1	2001 - Concessions et droits similaires	GARDCE	720,00	-	720,00	-	720,00	Management licence DEF Informatique (budget Alexandra T) Licence et droits logiciels DEF
			Total 2001 - Concessions et droits similaires		13 960,00	9 964,00	8 016,00	2 204,00	10 220,00	
			Total 20 - Immobilisations incorporelles		22 200,00	5 964,00	16 816,00	27 964,00	44 276,00	
D	Régl	204	204101 - Subv. com. GFP - Bâts mobiliers, matériel et études	PLANVELO	-	-	-	60 481,00	60 481,00	Chauffage Pierre à charge HD - site proprio N°8
D	Régl	204	204101 - Subv. com. GFP - Bâts mobiliers, matériel et études	DEVECO	3 000,00	-	3 000,00	-	3 000,00	Part au Chaucoulois - ARCADE (sur le 30/3 avec N°6)
			Total 204101 - Subv. com. GFP - Bâts mobiliers, matériel et études		3 000,00	-	3 000,00	63 481,00	63 481,00	
D	Régl	204	204101 - Subv. GFP de rattach. - Bâts mobiliers, matériel et études	ADM Générat	8 000,00	8 000,00	-	-	-	Rafacturation ARCADE - SYBEO - ETO - travaux technique
			Total 204101 - Subv. GFP de rattach. - Bâts mobiliers, matériel et études		8 000,00	8 000,00	-	-	-	
D	Régl	204	204102 - Subv. GFP de rattach. - Bâts matériels et installations	ADM Générat	4 122,00	4 122,00	-	-	-	Part école Hortic
D	Régl	204	204102 - Subv. GFP de rattach. - Bâts matériels et installations	FG3412	-	-	-	-	-	
			Total 204102 - Subv. GFP de rattach. - Bâts matériels et installations		4 122,00	4 122,00	-	-	-	

15

Sens	N°_Ordre/Année	CHAP	Compte	SERVICES	EP 2023	CA 2023	Reports 2023	Proposé 2024	TOTAL 2024	Commentaire
D	Régl	204	204102 - Subv. autres groupes, - Bâts matériels et installations	ELECTRICITE	131 308,00	30 310,14	101 041,66	24 818,86	26 830,00	Site 1 (SUDOC) affectations réseaux aériens - 2010017 - 213010. En cours (ajout fait au 10 SUDOC) Site 1 (SUDOC) affectations réseaux aériens - Rue Pierre Morel, Estimation Arcade, accords des conventions affectations des réseaux aériens SUDOC, conventions reçues avec aspects à valider travaux renouvellement dérogation CPE
			Total 204102 - Subv. autres groupes, - Bâts matériels et installations		131 308,00	30 310,14	101 041,66	24 818,86	26 830,00	
D	Régl	204	20422 - Subv. para. pro. privé - Bâts matériels et installations	PVD	-	-	-	20 000,00	20 000,00	En 2023, action en fonctionnement, dérogation commission budget participatif du 14 juillet 2023, 2020 Pan 2024, comme en 2023
D	Régl	204	20422 - Subv. para. pro. privé - Bâts matériels et installations	DEV ECO	4 000,00	-	-	-	4 000,00	Atrophiques vitrophane
			Total 20422 - Subv. para. pro. privé - Bâts matériels et installations		4 000,00	-	-	20 000,00	24 000,00	
			Total 204 - Subventions équipement vendues		135 308,00	43 070,00	104 041,66	60 138,14	104 860,00	
D	Régl	21-1	2111 - Terrains nus	ADM Générat	-	-	-	-	-	Appel CHOUTER Assam
D	Régl	21-1	2111 - Terrains nus	RESER FONCER	10 000,00	-	10 000,00	-	10 000,00	réserve fonc. des réserves foncières - participer la Boie avec le PNR
			Total 2111 - Terrains nus		10 000,00	-	10 000,00	-	10 000,00	
D	Régl	21-1	2112 - Terrains de voirie	ECHAPPEE BIE	-	-	-	7 000,00	7 000,00	Participation achat terrain La Doye / venant au PNR du Masclara - 7500 m²
D	Régl	21-1	2112 - Terrains de voirie	BATZOUIS	-	-	-	7 000,00	7 000,00	
D	Régl	21-1	2115 - Terrains bâtis	ADM GENERE LA	35 000,00	-	35 000,00	-	35 000,00	Acquisition MAISON AIRM PAGES - Site voirie
D	Régl	21-1	2115 - Terrains bâtis	RESER FONCER	-	-	-	-	-	Acquisition immobilière - pâturage
D	Régl	21-1	2115 - Terrains bâtis	BATH	-	-	-	-	-	Acc DILENA - 13 rue Pierre Morel Acq EFF - COTTIEZ maison Colombo Acq EFF - Maison Sarrazin
D	Régl	21-1	2115 - Terrains bâtis	BATHOPE11	82 400,00	-	82 400,00	5 000,00	85 390,00	Acquisition DI LENA 3 18 rue Pierre Morel - Immeuble DI LENA - acc EFF
D	Régl	21-1	2115 - Terrains bâtis	RESER FONCER	108 478,00	-	108 478,00	-	108 478,00	Réserves foncières
D	Régl	21-1	2115 - Terrains bâtis	EXTAGG	84 602,00	-	84 602,00	-	84 602,00	Acquisition SARAZIN 9 rue Waldemar Gagnep - Maison SARAZIN - acc EFF - 153 100 m² - 50 478 m²
			Total 2115 - Terrains bâtis		295 000,00	-	295 000,00	8 997,35	304 273,82	Acquisition maisons Colombo rue de la Die - Maison COTTIEZ Colombo - Acq EFF
			Total 2115 - Terrains bâtis		295 000,00	-	295 000,00	8 997,35	304 273,82	
D	Régl	21-1	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	BOS	16 000,00	16 000,00	-	-	-	Travailles La Mouille - projet 228507 Travailles Menez - GNF - projet 67202
			Total 2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes		16 000,00	16 000,00	-	-	-	doublement bois - travaux GNF peuplement bois - travaux GNF
D	Régl	21-1	2123 - Autres agencements et aménagements	BATEPRIMPLITS	2 600,00	-	2 600,00	-	2 600,00	signalisation horizontale - Evénement de Pata - aménagement
D	Régl	21-1	2123 - Autres agencements et aménagements	BAT CHECHE PV	-	-	-	600,00	600,00	Site 1 (aménagement parking - zone Villard), Tracer pièces de parking - 3 panneaux
D	Régl	21-1	2123 - Autres agencements et aménagements	VOIRE	-	-	-	1 000,00	1 000,00	Site 1 (aménagement parking - zone Villard), Tracer pièces de parking - 3 panneaux
D	Régl	21-1	2123 - Autres agencements et aménagements	STATIONNEM	1 000,00	1 158,40	-	-	-	Site 1 (aménagement parking - zone Villard), Tracer pièces de parking - 3 panneaux
			Total 2123 - Autres agencements et aménagements		3 600,00	1 158,40	3 600,00	1 600,00	4 200,00	
D	Régl	21-1	2131 - Constructions bâtiments administratifs	BATEPEP110	-	3 053,27	-	-	-	
D	Régl	21-1	2131 - Constructions bâtiments administratifs	MOUL DE VILLE	-	-	-	9 038,00	9 038,00	Site 1 (site HDV, Porte neuve avec 5ème niveau court PD
			Total 2131 - Constructions bâtiments administratifs		-	3 053,27	-	9 038,00	9 038,00	
D	Régl	21-1	2132 - Constructions bâtiments scolaires	ECOLUCE	-	-	-	17 042,80	17 042,80	Dossier DETR 2023 avec déls associée 2023_115 - Rénovation cage d'escalier - école centre
D	Régl	21-1	2132 - Constructions bâtiments scolaires	ECOLPUM	-	-	-	-	-	Préau de Puits - rénovation reportée à 2024 (budget gré par ST)
			Total 2132 - Constructions bâtiments scolaires		-	-	-	17 042,80	17 042,80	
D	Régl	21-1	2131A - Constructions équipements du cimetière	CHECHERE	22 046,00	-	-	-	-	
			Total 2131A - Constructions équipements du cimetière		22 046,00	-	-	-	-	
D	Régl	21-1	2131B - Constructions autres bâtiments publics	BATGRT	-	-	-	7 600,00	7 600,00	Site 1 (JCHS) (Régie) (Régie) Centre Hospitalier 6000 804 - 7 place 1ère infirmerie de la rue de la Mouille - voirie de la gare de la Mouille, ce gril est que pour la 1ère infirmerie de la gare de la Mouille
D	Régl	21-1	2131B - Constructions autres bâtiments publics	BATPA06	118 163,00	4 230,81	104 588,00	89 413,97	174 000,00	Site 1 (JCHS) (Régie) (Régie) Centre Hospitalier 6000 804 - 7 place 1ère infirmerie de la rue de la Mouille - voirie de la gare de la Mouille, ce gril est que pour la 1ère infirmerie de la gare de la Mouille
D	Régl	21-1	2131B - Constructions autres bâtiments publics	EGUISES	10 000,00	-	10 000,00	-	10 000,00	Site 1 (JCHS) (Régie) (Régie) Centre Hospitalier 6000 804 - 7 place 1ère infirmerie de la rue de la Mouille - voirie de la gare de la Mouille, ce gril est que pour la 1ère infirmerie de la gare de la Mouille

16

L'appartement du cimetière, page 17, est en train d'être refait pour 109 824 €.

M. Luzerne demande si l'appartement du concierge va être refait.

M. le Maire répond qu'il faudrait attendre juin pour que la plateforme de la DETR soit à nouveau prête pour 2025.

M. Luzerne indique qu'il y avait peut-être possibilité de relancer plus tôt, car cela avait déjà été déposé.

Mme Riellan répond qu'elle va redemander s'il est effectivement possible de commencer plus tôt.

M. le Maire reprend en indiquant que les 18 000 € en dessous sont pour les sanitaires des 2 étages du Viséum au niveau des Lunetiers du Jura. Les 48 903 € sont prévus pour la toiture de l'école et du préau, cela a été fait la semaine dernière. Les 32 000 € vont avec les 18 000 € vus précédemment pour le Viséum.

Nous avons mis la somme de 190 000 € pour la salle Lamartine. Il faut refaire le plafond et remettre aux normes l'électricité. 91 000 € sont fléchés pour le logement de la conciergerie. Il y a des petites choses qui restent à faire pour le sciage de bois scolyté et pour terminer la loge des chèvres. Il y a le changement des volets roulants du Centre Hospitalier Spécialisé situé à l'ancienne école du bas (7 places J. Girod). Il y a 106 823 € de prévu pour réaliser des travaux à l'ancienne prison de la Mairie et à la police municipale.

BP2024-H08

INVESTISSEMENT

Sens	Titre	Ordre	Chap	Compte	SERVICES	BP 2023	CA 2023	Rejets 2023	Proposé 2024	TOTAL 2024	Commentaire
D	Réel	21-	21318	21318 - Constructions autres bâtiments publics	BATSEPT3	-	-	30 000.00	79 824.00	109 824.00	(Info 1) Élévation appartement du cimetière, commandé, attente travaux - demandé
D	Réel	21-	21318	21318 - Constructions autres bâtiments publics	BATSEPT348	-	-	-	18 000.00	18 000.00	(Info 1) Travaux réparation réseaux Viséum, Attente devis P. Lardoux - suite #1616com
D	Réel	21-	21318	21318 - Constructions autres bâtiments publics	BATSEPT345	-	-	-	48 903.00	48 903.00	(Info 1) Travaux toiture préau école du puits, commandé attente travaux (prévu au 15 par suivant météo)
D	Réel	21-	21318	21318 - Constructions autres bâtiments publics	BAT15/3EE	50 198.00	-	50 195.00	-	50 195.00	(Info 1) Travaux sanitaires Viséum, pris amandé (reparations fuite, étanchéité travaux) - demandé 12 000€ (Info 3) Salaires et Prestations Musées, # 80 2 semestriels (gestion - demandé 6 000€)
D	Réel	21-	21318	21318 - Constructions autres bâtiments publics	BATACB26-28	-	-	-	5 000.00	5 000.00	(Info 3) Nouvelle Alama Incendie Musée, essentiel avec envisagement demandé
D	Réel	21-	21318	21318 - Constructions autres bâtiments publics	BAT15B5	-	-	-	1 800.00	1 800.00	(Info 1) Travaux sanitaires Lunetiers du Jura transfert du 21318 - demandé 20 000€
D	Réel	21-	21318	21318 - Constructions autres bâtiments publics	BAT15/3EE	-	-	-	-	-	(Info 1) Travaux sanitaires Lunetiers du Jura transfert du 21318 - demandé 20 000€
D	Réel	21-	21318	21318 - Constructions autres bâtiments publics	SALLES FETES	106 218.00	7 714.60	99 502.00	91 488.00	190 300.00	(Info 1) Salle Lamartine plafond, électricité, alarme incendie, remise à jour des plans, dossier accessibilité et travaux en cours (estimation) parti obt... - suite des fêtes démontage reprise plafond - suite Lamartine Peffres planches - suite Lamartine - prévoir sur 2024 - 140 000€
D	Réel	21-	21318	21318 - Constructions autres bâtiments publics	ECCLEPTU	48 808.00	-	-	-	-	(Info 1) passage commission de sécurité - dossier DETR 2024
D	Réel	21-	21318	21318 - Constructions autres bâtiments publics	BAT15B5	-	-	-	-	-	(Info 1) Travaux groupe scolaire du puits
D	Réel	21-	21318	21318 - Constructions autres bâtiments publics	BAT15A2	-	-	-	91 000.00	91 000.00	(Info 1) rénovation logement conciergerie HDV, DCE PAR, consultation entreprise en cours
D	Réel	21-	21318	21318 - Constructions autres bâtiments publics	AGRICOLE	189 450.00	159 250.37	1 500.00	35 000.00	35 550.00	(Info 1) Loge livraisons, logettes, remettre à l'agencement extérieur (pôle à venir, voir forestier la mouline) (Info 1) Locage, 200m3 bois livraisons - logettes en bois - 21318 Bâtiments (2250) Tranchente 128 400€, sciage bois 20 000€ - logettes 20 000€ - # 1634037
D	Réel	21-	21318	21318 - Constructions autres bâtiments publics	SOCL SPORT	-	-	-	3 000.00	3 000.00	(Info 1) Travaux de fais de séchage bassin apprentissage - #1634037
D	Réel	21-	21318	21318 - Constructions autres bâtiments publics	CIMETIERE	20 000.00	-	-	-	-	(Info 1) Travaux de fais de séchage bassin apprentissage - #1634037
D	Réel	21-	21318	21318 - Constructions autres bâtiments publics	HOTEL DE VILLE	30 000.00	-	30 000.00	-	30 000.00	(Info 1) Hôtel de ville - suite du conseil d'hygiène, venue DRAC le 20/10 (Info 1) technique à faire, selon volonté report, faire étude polychrome et demande avis dr - demandé 50 000€ Hôtel de ville - suite du conseil d'hygiène - avis de la Drac - suite MOHNET - Nat - H08
D	Réel	21-	21321	21321 - Constructions immeubles de rapport	BAE0R7	-	-	224 630.13	428 848.97	729 877.89	Changement volets roulants HD - Centre Hospitalier Spécialisé - 7 place J. Girod
D	Réel	21-	21321	21321 - Constructions immeubles de rapport	DEV-ECO	-	560.43	-	-	560.43	Securisation toiture usine SARRAN - demandé 20 000€
D	Réel	21-	21321	21321 - Constructions immeubles de rapport	BAE0R123	-	-	-	-	-	Securisation toiture usine SARRAN - demandé 20 000€
D	Réel	21-	21321	21321 - Constructions immeubles de rapport	BAT15A09	-	-	-	-	-	Securisation toiture usine SARRAN - demandé 20 000€
D	Réel	21-	21351	21351 - Install. générales... des constructions - Bâtements publics	BAT15A11 FANTS	-	560.44	-	22 000.00	22 000.00	(Info 1) Groupe S Puits - 2 fontaines lavabo, grande section et petite section
D	Réel	21-	21351	21351 - Install. générales... des constructions - Bâtements publics	HUIS METRES	-	-	-	-	-	(Info 1) Groupe S Puits - 2 fontaines lavabo, grande section et petite section
D	Réel	21-	21351	21351 - Install. générales... des constructions - Bâtements publics	BAT CRECHE CC	-	-	-	-	-	(Info 1) permis de construire croque croque soléil badge simons voûte, # 1634037 par parent (environ 1€) - demandé 9000€
D	Réel	21-	21351	21351 - Install. générales... des constructions - Bâtements publics	COMMERCE	-	-	-	-	-	(Info 1) permis de construire croque croque soléil badge simons voûte, # 1634037 par parent (environ 1€) - demandé 9000€
D	Réel	21-	21351	21351 - Install. générales... des constructions - Bâtements publics	SALLES FETES	18 200.00	-	18 200.00	-	18 200.00	(Info 1) Luminaires salle Lamartine, Sous Espace Lamartine
D	Réel	21-	21351	21351 - Install. générales... des constructions - Bâtements publics	BAT15/3EE	4 000.00	-	4 000.00	1 000.00	5 000.00	(Info 1) portes Musée 1er étage, (Info 1) portes Musée Musée, # demandé 5000€ porte 1er étage Musée
D	Réel	21-	21351	21351 - Install. générales... des constructions - Bâtements publics	HOTEL DE VILLE	169 543.00	58 714.97	171 823.00	5 000.00	126 428.00	(Info 1) travaux maie ancienne prison, (Info 1) travaux pôle finances, voir vmt - 22 000€ - # 115 7 bureaux police travaux de rénovation des bureaux finances Bâtements publics police M (Info 1) portes Musée parking HDV 2ème, élève fonctionnaire, et les réparations nécessaires des travaux importants en amont
D	Réel	21-	21351	21351 - Install. générales... des constructions - Bâtements publics	BATH	-	-	-	5 000.00	5 000.00	(Info 1) travaux maie ancienne prison, (Info 1) travaux pôle finances, voir vmt - 22 000€ - # 115 7 bureaux police travaux de rénovation des bureaux finances Bâtements publics police M (Info 1) portes Musée parking HDV 2ème, élève fonctionnaire, et les réparations nécessaires des travaux importants en amont
D	Réel	21-	21351	21351 - Install. générales... des constructions - Bâtements publics	CRECOUDV	1 443.00	-	-	-	-	Alarme intrusion - priorité 2 - Info CV - distance 1000 ? Clapson séparation btoe - priorité 1 - Douvri terrasse - priorité 2

Handwritten signature

Sens	Objet	Chap	Compte	SERVICES	BP 2023	CA 2023	Rejets 2023	Proposé 2024	TOTAL 2024	Commentaire
O	Fait	21-	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	PO2023	-	-	-	-	-	
O	Fait	21-	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	SCOLSPORT	-	-	-	12 600 00	12 600 00	Grp 1 Boite couverture pour bassin, (Grp 1) pompe chlore bassin d'appoint et piscine escabeau surmont
O	Fait	21-	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	CHETEPE	1 500 00	-	1 500 00	-	1 500 00	Cartographie émetrice AGEF devis signé Cartographie émetrice AGEF devis signé
O	Fait	21-	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	DEV-ECO	-	-	-	22 000 00	22 000 00	Pré-éducation par un marchand travaillant conjointement avec M. YANE CHANOS service Communication - éducation en ligne FCTVA
O	Fait	21-	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	SALLES FETES	2 600 00	1 200 00	-	1 900 00	1 900 00	Grp 1 Décoratif pour Noël équipement, dans chaque EPF 1 P.M. individuel et prix unitaire - Décoratif pour Noël
O	Fait	21-	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	P30020	10 000 00	-	-	-	-	Installation - Tables de jeu devant le Pavé de Musée
O	Fait	21-	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	MUSE AUTRES	200 00	130 80	-	-	-	Objets pour musée - système audio chaine - demande 46529 aspirateur ménage (Grp 1) mobilier urbain, bornes publiques et autres (Grp 1) fourniture glacières de secours.
O	Fait	21-	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	VOIRIE	-	-	15 000 00	3 000 00	13 000 00	
O	Fait	21-	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	ACMI Génève	-	-	-	-	-	
O	Fait	21-	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	BAT PROM CEVET	-	-	-	1 506 00	1 506 00	Grp 1 Décoratif et installation d'un kit ESTA, Décoratif boiterie et lève vitre
O	Fait	21-	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	BAT PROM 015	-	-	-	1 200 00	1 200 00	PARCOURS de découverte centre et mise en place d'un kit de formation ESTA (Grp 1) kit de barbiement école d'adultes.
O	Fait	21-	21613 - Biens historiques et culturels immobiliers - Biens sous-jacents	CHAMPAUR	24 040 00	10 918 40	15 000 00	43 206 60	37 206 60	
O	Fait	21-	21614 - Biens historiques et culturels immobiliers - Biens sous-jacents	CHAMPAUR	21 990 00	-	-	21 990 00	21 990 00	œuvre d'art Châpaur œuvre d'art Châpaur
O	Fait	21-	2161 - Installations générales, agencements et aménagements divers	VOIRIE	23 990 00	-	23 500 00	-	23 990 00	
O	Fait	21-	2161 - Installations générales, agencements et aménagements divers	VOIRIE	-	-	-	3 000 00	3 000 00	Grp 1 Jour à l'heure, voirie Avec Daniel PASSOT ou autres
O	Fait	21-	2161 - Installations générales, agencements et aménagements divers	BELLEVY	5 000 00	3 245 50	5 000 00	5 000 00	10 200 00	Grp 1 (Journées) HCB, budget pour la réparation et inclus illuminations HCB
O	Fait	21-	2161 - Installations générales, agencements et aménagements divers	ECRAPPEE BIEN	-	-	-	-	-	Grp 1 (Mobilier urbain) HCB de 2ème année, fourniture travaux en RGIE ST - demande 22 8021
O	Fait	21-	2161 - Installations générales, agencements et aménagements divers	EVYVON	-	-	-	3 000 00	3 000 00	Achat de décoration estivales - service environnement
O	Fait	21-	21620 - Autres matériels de transport	ACRI-COLE	9 000 00	3 245 39	3 300 00	11 000 00	16 000 00	
O	Fait	21-	21620 - Autres matériels de transport	ACRI-COLE	-	-	-	-	-	Grp 1 (P.M.) aux normes 2 Boîtes à lettres, passage aux mines - demande 3006
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	RESEAUX SERVO	1 200 00	1 046 64	-	-	-	1 PC Lesfora (les 1000)
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	ADRI JURIDIQUE	2 000 00	-	-	-	-	mobilier pour aménagement nouvelle bureau / bureaux, tables, tables, chaises, placards
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	SCOLPU	-	-	-	-	-	
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	RESEAUX ENVS	700 00	682 74	-	-	-	1 vidéoprojecteur
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	PO2018	-	-	-	-	-	
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	RESEAUX RBA	1 200 00	-	1 200 00	-	1 200 00	1 PC service (1 PC (nouveau poste))
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	ATRI Générative	-	-	-	-	-	
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	RESEAUX ECOLE	2 000 00	2 000 00	-	4 500 00	4 500 00	Modernisation Wi-Fi pour suppression abonnements 1 PC psychologue 3 tablettes 400€
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	RESEAUX ADRI	1 000 00	372 45	-	2 000 00	2 000 00	Modernisation Wi-Fi (conseil + équipement) Modernisation Wi-Fi dans l'aire - changement abonnement mensuel coupure modernisation Wi-Fi (conseil + équipement)
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	RESEAUX FRISE	1 150 00	260 78	-	1 200 00	1 200 00	Fourniture et installation borne Wi-Fi (RAR 2022 payé début 2024) Fourniture et remplacement de téléphones (RAR 2022 payé début 2023)
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	PN ORMAT	-	-	-	-	-	
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	RESEAUX CREC	1 200 00	1 916 83	-	-	-	1 PC directrice
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	RESEAUX RN	1 450 00	1 322 78	-	1 400 00	1 400 00	1 PC Portable - prise finances 1 PC - service finances
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	ADRI ACCUEIL	409 00	428 12	-	-	-	Statistique
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	FRANCO SER	-	927 60	-	-	-	
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	RESEAUX RAM	-	-	-	1 200 00	1 200 00	1 PC Portable - RAM
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	RESEAUX POLIC	-	741 96	-	2 000 00	2 000 00	2 PC Exas - police Municipale
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	RESEAUX RH	1 200 00	1 158 89	-	-	-	Ressources humaines - 1 PC
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	RESEAUX ECOLE	1 000 00	842 04	-	-	-	1 PC enseignant (RAR 2022 à payer début 2023)
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	POLICE	800 00	-	-	-	-	1 PC enseignant (RAR 2022 à payer début 2023)
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	RESEAUX CREC	1 800 00	3 099 56	-	-	-	changement GAE (2 agents Absolut)
O	Fait	21-	21630 - Autre matériel informatique	RESEAUX CREC	-	-	-	-	-	modernisation Wi-Fi dans l'aire

19

En page 20, vous voyez quelques exemples comme l'achat d'un fauteuil d'allaitement pour le Relais Petite Enfance, l'achat des brebis si l'on en trouve. Les 14 500 € sont du matériel pour Gaëtan Drieux afin d'avoir du matériel de secours en prévision de matériel vieillissant. Comme cela il a du stock et c'est prêt à être changé lorsque cela tombe en panne. Pareil nous avons fini la partie « ado » de l'aire de jeux à Villedieu avec 52 035 €, sur lesquels nous avons de la DETR à venir.

Mme Laroche ajoute que l'aire de jeux a du succès.

Sens	Nel_Ord_prem	Chap	Compte	SERVICES	BP 2023	CA 2023	Reporté 2023	Préposé 2024	TOTAL 2024	Commentaire
0	Rég	21	21830 - Autre matériel informatique	RESEMI MUSEE	1 000.00	1 000.00	-	-	-	1 tablette + 1 PC direction
0	Rég	21	21830 - Autre matériel informatique	RESEM IMMO	-	1 318.63	-	-	-	
0	Rég	21	21830 - Autre matériel informatique	ECOLPCE	-	-	-	-	-	
0	Rég	21	21830 - Autre matériel informatique	RESEM JURI	-	-	-	1 000.00	1 000.00	1 PC Fontaine - poste juridique
			Total 21830 - Autre matériel informatique		20 253.00	16 680.56	1 200.00	13 500.00	14 700.00	
0	Rég	21	21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	ECOLPMU	-	-	-	2 200.00	2 200.00	Bancs et vestiaires école - priorité 2 Rideaux pour salle de classe - sur devis des ST (à la demande de l'école) - Priorité 1
0	Rég	21	21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	ECOLPMU	-	-	-	1 768.00	1 768.00	24 classes pour aménagement salle de classe - Priorité 1 Armoires tables et armoire bases - stockage et archivage - Priorité 1 - demandé 1200 F - voir bilan et tableau école - salle de classe - Priorité 1
0	Rég	21	21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	ECOLPCE	-	-	-	2 000.00	2 000.00	Mobilier rétroscanné en lien avec projet PIP - Priorité 2
0	Rég	21	21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	CRECCOOCV	-	-	-	-	-	
0	Rég	21	21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	ECOLMDE	-	-	-	1 366.00	1 366.00	Composteur - Priorité 3 tableaux de cour - aménagement ext - Priorité 3
			Total 21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires		-	-	-	3 899.00	2 800.00	
0	Rég	21	21842 - Autres matériels de bureau et mobiliers	PGXN18	-	10 761.97	-	-	-	Rapport investissement 2022 - tables et chaises élèves * 30
0	Rég	21	21842 - Autres matériels de bureau et mobiliers	ECOLPCE	3 000.00	3 975.61	-	-	-	Autofila service à l'usage
0	Rég	21	21842 - Autres matériels de bureau et mobiliers	ADPFRANVANCE	2 000.00	1 871.30	-	-	-	BAD pour rétroscanné + claviers (2 jeux pour roulement) - priorité 3 casiers des vestiaires
0	Rég	21	21842 - Autres matériels de bureau et mobiliers	CRECCO	2 494.00	2 493.72	-	500.00	500.00	tableaux magnétiques
0	Rég	21	21842 - Autres matériels de bureau et mobiliers	ECOLPCE	-	-	-	600.00	600.00	BAD pour rétroscanné + claviers (2 jeux pour roulement) - priorité 3 contrôle accès à cage - priorité 1
0	Rég	21	21842 - Autres matériels de bureau et mobiliers	SALLES FETES	-	-	-	1 000.00	1 000.00	Luminaires - Espace Lamartine - demandé 1000 F
0	Rég	21	21842 - Autres matériels de bureau et mobiliers	AERACQUEL	3 500.00	2 589.45	-	4 645.00	4 645.00	Amoie anti feu - dossier climatisé Amoie anti feu Etat civil la mairie Amoie anti feu Etat civil Lez de bureau SERVICE dentis
0	Rég	21	21842 - Autres matériels de bureau et mobiliers	FRANCE GER	-	-	-	-	-	4 Tables Plantes sur roulette - demandé 2000 F - voir bilan Service Moule bas rangement 2 portes - demandé 500 F - voir bilan Service
0	Rég	21	21842 - Autres matériels de bureau et mobiliers	GARDEC	1 000.00	660.00	-	2 000.00	2 000.00	Mobilier adapté accueils - de 6 ans - Priorité 3 Us pour suite de moins de 6 ans
0	Rég	21	21842 - Autres matériels de bureau et mobiliers	MUS AUTRES	-	-	-	-	-	
0	Rég	21	21842 - Autres matériels de bureau et mobiliers	RPE	-	-	-	1 075.76	1 075.76	RPE 2024 - Fauteuil allongement pour dossier élèves - priorité 1 RPE 2024 - Fauteuil de bureau - priorité 3 RPE 2024 - Meuble rangement - priorité 2
0	Rég	21	21842 - Autres matériels de bureau et mobiliers	ECOLMDE	13 824.00	12 005.07	-	-	-	Us pour suite Mobilier et rangement rangement pour espace de stockage tableau blanc
0	Rég	21	21842 - Autres matériels de bureau et mobiliers	AERI GENARIS	1 000.00	417.00	-	-	-	Projet pédagogique - école mat centre - sub à percevoir
			Total 21842 - Autres matériels de bureau et mobiliers		26 816.00	35 284.58	-	9 645.76	9 645.76	Kaukui DOS
0	Rég	21	2185 - Chiffre	AGRICOLE	600.00	-	600.00	-	600.00	Eprie 3 chaire brebis, Brebis achat brebis
			Total 2185 - Chiffre		600.00	-	600.00	-	600.00	
0	Rég	21	2189 - Autres immobilisations corporelles	ECOLPMU	1 000.00	871.55	-	-	-	Machine à laver - Rapport d'une demande de 2023 et 2022 - priorité 1 - demandé 1000 F
0	Rég	21	2189 - Autres immobilisations corporelles	HOTEL DE VILLE	3 000.00	258.50	2 740.20	11 250.00	14 200.00	Eprie 1 pompe de secours - Chauffe-maria, 3 blocs coupe à pompe Affichage municipal
0	Rég	21	2189 - Autres immobilisations corporelles	ARES JEUX	62 035.62	-	43 035.00	10 000.00	52 035.00	Tableaux extérieurs - La Mouille pompe de secours - chauffe-maria
0	Rég	21	2189 - Autres immobilisations corporelles	ADM ACCUEIL	1 000.00	-	1 000.00	-	1 000.00	Eprie 1 jeu de jeu vidéo, travaux en décembre 2023 (prio 1) jeu de jeu, reprise
0	Rég	21	2189 - Autres immobilisations corporelles	ECOLPCE	-	130.50	-	200.00	200.00	Eprie 1 jeu de jeu vidéo, travaux en décembre 2023 (prio 1) jeu de jeu, reprise
0	Rég	21	2189 - Autres immobilisations corporelles	POLICE	13 700.00	-	-	-	-	Eprie 1 jeu de jeu vidéo, travaux en décembre 2023 (prio 1) jeu de jeu, reprise
0	Rég	21	2189 - Autres immobilisations corporelles	MUS AUTRES	-	-	-	1 200.00	1 200.00	Machine à compter les pièces - Rega à acheter - Demande 400 F Sans porteur pour
0	Rég	21	2189 - Autres immobilisations corporelles	JEUNEBOCH	-	479.97	-	500.00	500.00	Matériel - demandé 1000 Dispositif médicaux
0	Rég	21	2189 - Autres immobilisations corporelles	CRECCOOCV	100.00	-	-	-	-	Caméra MVE - 2021 - 2022 de centre
0	Rég	21	2189 - Autres immobilisations corporelles	COMENAND	9 424.00	9 049.89	1 565.00	1 565.00	-	3 caméras vidéos + 2 PÉI (pistolet à impulsion électrique)
0	Rég	21	2189 - Autres immobilisations corporelles	RPE	428.50	538.55	-	-	-	Matériel ménage priorité 1 et machine à laver
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Déplacement - aménagement projet extérieur centre ado - chaire en été (possibilité subvention) - les 600 euros de compte ?
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Eprie 1 pompe de secours - Chauffe-maria, 3 blocs coupe à pompe Affichage municipal
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Tableaux extérieurs - La Mouille pompe de secours - chauffe-maria
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Eprie 1 jeu de jeu vidéo, travaux en décembre 2023 (prio 1) jeu de jeu, reprise
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Eprie 1 jeu de jeu vidéo, travaux en décembre 2023 (prio 1) jeu de jeu, reprise
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Machine à compter les pièces - Rega à acheter - Demande 400 F Sans porteur pour
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Matériel - demandé 1000 Dispositif médicaux
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Caméra MVE - 2021 - 2022 de centre
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	3 caméras vidéos + 2 PÉI (pistolet à impulsion électrique)
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Matériel ménage priorité 1 et machine à laver
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Déplacement - aménagement projet extérieur centre ado - chaire en été (possibilité subvention) - les 600 euros de compte ?
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Eprie 1 pompe de secours - Chauffe-maria, 3 blocs coupe à pompe Affichage municipal
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Tableaux extérieurs - La Mouille pompe de secours - chauffe-maria
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Eprie 1 jeu de jeu vidéo, travaux en décembre 2023 (prio 1) jeu de jeu, reprise
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Eprie 1 jeu de jeu vidéo, travaux en décembre 2023 (prio 1) jeu de jeu, reprise
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Machine à compter les pièces - Rega à acheter - Demande 400 F Sans porteur pour
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Matériel - demandé 1000 Dispositif médicaux
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Caméra MVE - 2021 - 2022 de centre
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	3 caméras vidéos + 2 PÉI (pistolet à impulsion électrique)
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Matériel ménage priorité 1 et machine à laver
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Déplacement - aménagement projet extérieur centre ado - chaire en été (possibilité subvention) - les 600 euros de compte ?
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Eprie 1 pompe de secours - Chauffe-maria, 3 blocs coupe à pompe Affichage municipal
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Tableaux extérieurs - La Mouille pompe de secours - chauffe-maria
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Eprie 1 jeu de jeu vidéo, travaux en décembre 2023 (prio 1) jeu de jeu, reprise
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Eprie 1 jeu de jeu vidéo, travaux en décembre 2023 (prio 1) jeu de jeu, reprise
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Machine à compter les pièces - Rega à acheter - Demande 400 F Sans porteur pour
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Matériel - demandé 1000 Dispositif médicaux
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Caméra MVE - 2021 - 2022 de centre
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	3 caméras vidéos + 2 PÉI (pistolet à impulsion électrique)
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Matériel ménage priorité 1 et machine à laver
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Déplacement - aménagement projet extérieur centre ado - chaire en été (possibilité subvention) - les 600 euros de compte ?
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Eprie 1 pompe de secours - Chauffe-maria, 3 blocs coupe à pompe Affichage municipal
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Tableaux extérieurs - La Mouille pompe de secours - chauffe-maria
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Eprie 1 jeu de jeu vidéo, travaux en décembre 2023 (prio 1) jeu de jeu, reprise
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Eprie 1 jeu de jeu vidéo, travaux en décembre 2023 (prio 1) jeu de jeu, reprise
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Machine à compter les pièces - Rega à acheter - Demande 400 F Sans porteur pour
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Matériel - demandé 1000 Dispositif médicaux
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Caméra MVE - 2021 - 2022 de centre
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	3 caméras vidéos + 2 PÉI (pistolet à impulsion électrique)
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Matériel ménage priorité 1 et machine à laver
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Déplacement - aménagement projet extérieur centre ado - chaire en été (possibilité subvention) - les 600 euros de compte ?
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12	87 803.91	4 805.20	13 515.00	13 515.00	Eprie 1 pompe de secours - Chauffe-maria, 3 blocs coupe à pompe Affichage municipal
			Total 2189 - Autres immobilisations corporelles		94 227.12 </					

Sees	Ordre	CAH	Compta	SERVICES	BP 2023	CA 2023	Reports 2023	Prospe 2024	TOTAL 2024	Commentaire		
D	Régl	21-1	2108 - Autres immobilisations corporelles	ECOUPIN	500.00	1 727.54	-	-	-	1 880.00	1 880.00	Javel Barçolier
D	Régl	21-1	2108 - Autres immobilisations corporelles	POIXIN	-	-	-	-	-	-	-	
D	Régl	21-1	2108 - Autres immobilisations corporelles	SALLES PÉTES	37 800.00	5 888.42	5 000.00	18 000.00	21 000.00			10/10 à l'ensemble ensemble régulateur (automate) espace lavanderie, remplacement double pompe et automate frigo es lectuels - Baie la Mouille régulateur (automate) espace lavanderie - Bassin 5000 ? bassin de 2000 - chaudière de la Mouille
D	Régl	21-1	2108 - Autres immobilisations corporelles	ASPIROCLE	78 800.00	92 229.45	-	-	-			Cloiture Paris à chèvres
D	Régl	21-1	2108 - Autres immobilisations corporelles	FRANÇOISER	300.00	159.80	-	2 500.00	2 800.00			Prat de régulation Maison de Dieu sur le bas - France Service Javel Barçolier
D	Régl	21-1	2108 - Autres immobilisations corporelles	ANEMAT	-	2 548.40	-	10 000.00	10 000.00			matériel d'animation - tables, planche - priorité 0
D	Régl	21-1	2108 - Autres immobilisations corporelles	CHALET	-	-	-	-	-			10/10 à Javel Barçolier
D	Régl	21-1	2108 - Autres immobilisations corporelles	CRECO	2 748.00	1 185.00	2 550.50	2 550.90	-			Achat pour voir à copier - priorité 1 - crosse V. l'ind. Paquet à l'arrêt au chaud des repas - priorité 1 capot et bécottes
D	Régl	21-1	2108 - Autres immobilisations corporelles	ELECTONIS	-	-	-	-	-			Emission assés salle d'atelier - demandé 6000 ?
D	Régl	21-1	2108 - Autres immobilisations corporelles	ADM Générale	-	-	-	-	-			
D	Régl	21-1	2108 - Autres immobilisations corporelles	POIXIN	-	25 959.58	-	-	-			Baie 10/10 à priorité 2310 1ère partie des travaux de la chaudière de la Mouille
D	Régl	21-1	2108 - Autres immobilisations corporelles	DIAPCE	-	-	-	1 400.00	1 400.00			Machine à laver - En cas de panne de la vieille machine ou arrivée en fin de vie
D	Régl	21-1	2108 - Autres immobilisations corporelles	ECOLUCE	-	129.00	-	-	-			
D	Régl	21-1	2108 - Autres immobilisations corporelles	BATH	-	-	-	-	-			Chaudière murale Orma Formation
			Total 2108 - Autres immobilisations corporelles		211 000.00	143 088.47	76 550.50	28 931.45	130 423.00			
			Total 21 - Immobilisations corporelles		1 494 476.46	427 283.95	1 144 302.44	1 115 871.35	2 260 243.79			
D	Régl	23-1	2312 - Agencement et aménagement de terrains (en cours)	POIXIN	100 000.00	-	100 000.00	-	100 000.00			Aménagement terrain - Natura 2000 - 2312 NATURA 2000 - 231201 - NATURA 2000
D	Régl	23-1	2312 - Agencement et aménagement de terrains (en cours)	BATREP129	-	404.84	-	-	-			aménagement terrain - NATURA 2000
D	Régl	23-1	2312 - Agencement et aménagement de terrains (en cours)	ECHAPPÉE BIENNE	2 283 514.00	-	2 483 256.09	2 483 256.09	-			imputation passe de 2312 au 2318 - 2312 Echappée BIENNE - 231201 Echappée BIENNE
D	Régl	23-1	2312 - Agencement et aménagement de terrains (en cours)	VOIRIE	-	1 200.00	-	-	-			Coordination de sécurité et de protection de la santé Engagement 200 325 ?
D	Régl	23-1	2312 - Agencement et aménagement de terrains (en cours)	ARES BUI	-	-	-	-	-			Travaux d'études - PAR 95 441 ? Marché de travaux publicités marchés au en ligne - Quel jobez - de la signal - N
			Total 2312 - Agencement et aménagement de terrains (en cours)		3 283 514.00	1 604.84	2 583 256.09	2 483 256.09	100 000.00			
D	Régl	23-1	2313 - Constructions (en cours)	ADM Générale	-	-	-	-	-			
D	Régl	23-1	2313 - Constructions (en cours)	ECOLUCE	30 400.00	17 296.00	-	-	-			Élection en rive droite du Centre - 100 rue République 76 Nouvelle de passer école primaire du Centre
D	Régl	23-1	2313 - Constructions (en cours)	SCOL SPORT	83 000.00	-	83 000.00	-	83 000.00			Travaux d'agencement - quatre part Département
D	Régl	23-1	2313 - Constructions (en cours)	VOIRIE	541 163.97	-	541 163.97	-	541 163.97			Installation carter boug
D	Régl	23-1	2313 - Constructions (en cours)	POIXIN	-	-	-	-	-			
D	Régl	23-1	2313 - Constructions (en cours)	HS LES	-	-	-	-	-			Santitas + Abolition - Luminaires du Jura 100 rue Luthiers du Jura transfert au 2158
D	Régl	23-1	2313 - Constructions (en cours)	POIXIN	-	-	-	-	-			- 2315 Mulots - A payer sur 2315
D	Régl	23-1	2313 - Constructions (en cours)	POIXIN	-	-	-	-	-			
D	Régl	23-1	2313 - Constructions (en cours)	BATJAM11	213 200.00	156.68	217 833.35	217 833.35	-			gr 13 (réfection appartement) administratif 11 rue Lamartine, problème de 190 - demandé 200000 ? Création appurci ch Adm - 11 rue Lamartine - 201 132400 ?
D	Régl	23-1	2313 - Constructions (en cours)	BATJAM CENTR	-	-	22 248.02	7 127.48	29 451.50			gr 13 (réfection hall école du centre)
D	Régl	23-1	2313 - Constructions (en cours)	HOTEL DE VILLE	-	-	-	-	-			
D	Régl	23-1	2313 - Constructions (en cours)	ECOLUCE	-	-	-	-	-			
D	Régl	23-1	2313 - Constructions (en cours)	BATJAS6	-	-	-	-	-			gr 13 (réfection pluviale) demandé, demandé 6000 ?
D	Régl	23-1	2313 - Constructions (en cours)	ECOLUCE	-	-	-	-	-			
D	Régl	23-1	2313 - Constructions (en cours)	ECOLUCE	-	-	-	-	-			
D	Régl	23-1	2313 - Constructions (en cours)	POIXIN	-	-	-	-	-			
D	Régl	23-1	2313 - Constructions (en cours)	POIXIN	-	-	-	-	-			
			Total 2313 - Constructions (en cours)		872 653.97	17 296.00	195 840.61	210 828.01	644 614.70			travaux d'agencement - quatre part Département
D	Régl	23-1	2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	ADM Générale	-	-	-	-	-			
D	Régl	23-1	2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	HOTEL DE VILLE	-	4 278.93	-	-	-			
D	Régl	23-1	2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	VEICELRV	-	-	-	-	-			

21

En page 22, il y a une enveloppe pour les travaux du square du Monument aux Morts, le dossier n'est pas encore finalisé. Il y a les Molocks avec l'implantation à Lézat et des changements à Morez. Il y a une ligne pour rénover nos trottoirs. Ensuite il y a tout le dossier Echappée Bienne qui se résume en 2 lignes. Il y a 3 409 047 € pour la première tranche à 2.3 millions et la tranche 2 des passerelles pour à peu près le million d'euros d'exécution. Pour l'instant cela avance pas mal. Les travaux vont reprendre d'ici 8 à 15 jours sur le quai Jobez pour mettre les bordures.

M. Luzerne demande pourquoi il n'y a personne qui travaille sur le chantier de l'Echappée Bienne.

M. le Maire répond qu'ils attendent la livraison des bordures, il y a eu 3 semaines de délai.

M. Luzerne se questionne sur pourquoi ils n'avancent pas plus loin sur d'autres travaux, le parc, etc...

M. le Maire répond que ce n'est pas si simple, il y a aussi l'intervention des travaux en rivière qui commence le 15 mai. Il n'est pas possible de descendre dans la Bienne avant le 15 mai. Sur le parc, la commune attaquera début juillet. Les travaux de rivières seront faits avant avec le seuil de la place Lissac et le seuil Paget qui dépendent des sondages qui seront faits. Il y a eu des réunions techniques, c'est complexe, mais intéressant. Je ne suis pas inquiet, il est possible de rouler sur le quai Jobez. Une fois que les bordures seront mises cela va aller assez vite, goudronnage suivra dans la foulée. Pour l'instant cela permet de tasser et de bien compacter le terrain. Si l'on regarde le bicouche qui a été mis rue Merlin sur la tranchée, on peut voir que cela s'est beaucoup tassé et qu'il y a maintenant un décroché.

La maison Jobez a une ligne de 430 000 € de travaux si nous faisons toute la réhabilitation de la copropriété.

Ensuite il y a toujours 480 000 € de l'hôtel de la Poste. C'est une partie de la vente des lingots d'or. Nous devons mettre une dépense en face même si elle est un peu « fictive », car ce ne sera sans doute plus l'hôtel de la Poste. Nous verrons bien, nous n'allons pas inventer un dossier pour le plaisir. S'il n'y pas d'action particulière à flécher sur cette dépense, je pense proposer que le quai bas au niveau de l'ouverture du quai Jobez soit nommé le quai aux Louis d'or ou au lingot d'or. Les travaux représentent à peu près ce montant, il serait possible de flécher l'argent du trésor là-dessus. Pour l'instant cette ligne est conservée, si vous n'avez pas d'idée particulière pour valoriser spécifiquement cette somme, il faudra la flécher quelque part.

M. Luzerne propose la Maison pour Tous place Lissac.

M. le Maire dit que c'est une idée, c'est à voir.

BP 2024-169

INVESTISSEMENT

Ann.	Ex.	Chiffrés	Chif.	Compte	SERVICES	BP 2023	CA 2023	Report 2021	Projet 2024	TOTAL 2024	Commentaire
D	Rég.	23-1	2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	SOUSGES	49 218,00	-	48 718,00	32 680,00	81 398,00	(Info 3) Travaux - Equaires - Monument aux morts - restauration monument aux morts, voir auparavant CNAOR Monument aux morts - Square Notre Dame
D	Rég.	23-1	2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	MOUCAS	51 440,00	-	51 440,00	7 000,00	58 440,00	(Info 1) Pelouses - enlever 3 pelouses vers rue Jobez, enlever 3 pelouses vers la closerie, enlever 2 pelouses vers rue du lycée, rajouter 2 pelouses vers Lamarque, enlever 4 pelouses sur les hauteurs de Metz, création 4 pelouses rue Charles de Gaulle. (Info 1) Pelouses - ZIAT, attention travaux à l'enseigne - 2315 - Maison Molin - Bassin 50 443 7 RAR 400007
D	Rég.	23-1	2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	VOFIE	20 000,00	6 600,00	19 400,00	10 600,00	30 000,00	(Info 2) Travaux trottoirs. -
D	Rég.	23-1	2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	FO702	4 212,00	6 000,00	-	-	-	
D	Rég.	23-1	2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	FO011	-	810,00	-	-	-	
				Total 2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)		124 869,00	17 770,77	119 558,00	4 740,00	124 298,00	
D	Rég.	23-1	2316	Restauration des biens historiques et culturels	CHATELAIN	-	-	-	-	-	
				Total 2316 - Restauration des biens historiques et culturels		-	-	-	-	-	
D	Rég.	23-1	2318	Autres immobilisations corporelles (en cours)	ECHAFEE BIEN	-	749 197,91	2 587 000,53	851 597,87	3 408 796,31	(Info 1) Niveau d'équipement VTC, prise sur échappée bière de la maison 3 155 230,97 TTC moins RAR 2 483 266,09 = crédit nouveau 608 031,13 TTC Equilibre budget 3 montants emprunts à répartition mois de l'année TDV (compté 309 008,36 TTC) - 160300 09
				Total 2318 - Autres immobilisations corporelles (en cours)		-	749 197,91	2 587 000,53	851 597,87	3 408 796,31	
D	Rég.	23-1	2318	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	FO702	-	-	-	-	-	
				Total 23 - Immobilisations en cours		4 324 054,37	776 844,76	6 143 051,00	1 907 094,13	4 275 056,20	
D	Rég.	27-1	27008	Crédances sur autres établissements publics	CHATELAIN	-	-	-	9 081,11	9 081,11	(Info 1) Châufferie - 11,13 % capital - emprunt
				Total 27 - Autres immobilisations financières		-	-	-	9 081,11	9 081,11	
D	Rég.	378-1	21321	Constructions immobilières de rapport	BATREP123	-	-	101 155,00	329 074,40	430 229,00	Contribués technique Maison Jobez Étude 8124 Maison Jobez - maîtrise d'ouvrage Frais de notaire, réduction du règlement de copropriété Frais pour les marches, Maison Jobez Démolir Maison Jobez Niveau des travaux Maison Jobez HT - les 80 % sur réhabilitation 100% à l'année à sup SPB Maison Jobez
D	Rég.	378-1	21321	Constructions immobilières de rapport	DEV ECO	319 005,00	212 649,40	-	-	-	Achat maison Jobez - 2 communes LNR - 140 164,89 - Bassin 304 811 7 - aménagement 2 commerces 823 80
D	Rég.	378-1	21321	Constructions immobilières de rapport	COMMERCE	-	-	-	-	-	
				Total 21321 - Constructions immobilières de rapport		319 005,00	212 649,40	101 155,00	329 074,40	430 229,00	
D	Rég.	378-1	21302	Install. générales - des constructions - Bâtiments privés	BATREP123	-	-	-	3 000,00	3 000,00	(Info) Passage Niveau et visibilité cour, Travaux fin (Info 1) Construction de 2 commerces adjacents au 121 R République, reste des travaux d'accessibilité
				Total 21302 - Install. générales - des constructions - Bâtiments privés		-	-	-	3 000,00	3 000,00	
				Total 21 - Immobilisations corporelles		319 005,00	212 649,40	101 155,00	332 074,40	433 229,00	
D	Rég.	379-1	21321	Constructions immobilières de rapport	COMMERCE	-	-	-	-	-	
				Total 21321 - Constructions immobilières de rapport		-	-	-	-	-	
D	Rég.	379-1	21313	Constructions (en cours)	BATREP123	100 000,00	29 716,96	79 283,05	79 283,05	-	Ta 129 911 rue de la République
D	Rég.	379-1	21313	Constructions (en cours)	-	-	-	-	-	-	
				Total 21313 - Constructions (en cours)		100 000,00	29 716,96	79 283,05	79 283,05	-	
				Total 219 - 129 911 rue de la République		100 000,00	29 716,96	79 283,05	79 283,05	-	
D	Rég.	380-1	21311	Constructions immobilières de rapport	BATREP	450 000,00	-	450 000,00	-	450 000,00	Achat Hôtel de la - 107 Achat Hôtel de la poste
D	Rég.	380-1	21311	Constructions immobilières de rapport	-	-	-	-	-	-	
				Total 21311 - Constructions immobilières de rapport		450 000,00	-	450 000,00	-	450 000,00	
D	Rég.	380-1	21351	Install. générales - des constructions - Bâtiments publics	BATREP	450 000,00	-	450 000,00	90 000,00	540 000,00	Ta Hôtel de la poste - 16 Travaux Hôtel de la poste
D	Rég.	380-1	21351	Install. générales - des constructions - Bâtiments publics	-	-	-	-	-	-	
				Total 21351 - Install. générales - des constructions - Bâtiments publics		450 000,00	-	450 000,00	90 000,00	540 000,00	
				Total 21 - Immobilisations corporelles		870 000,00	-	870 000,00	90 000,00	960 000,00	
D	Rég.	381-1	21302	Install. générales - des constructions - Bâtiments privés	BAT,CHATELAIN	318 014,00	270 787,63	78 126,00	73 116,00	5 000,00	(Info 1) Travaux 4 communes, reste dossier accessibilité et enseignes (300070) revues 1 billetterie - à supp
				Total 21302 - Install. générales - des constructions - Bâtiments privés		318 014,00	270 787,63	78 126,00	73 116,00	5 000,00	

22

En page 23, il y a un autre dossier important avec le solde de la vidéosurveillance. Il reste la seconde tranche à terminer, le solde de tout ce qui reste à mettre en œuvre est de 279 552 €. Le nouveau matériel qui a déjà été installé donne entière satisfaction.

Avec les autres dépenses d'étude nous avons 8 459 161.38 € de dépenses réelles, avec les opérations d'ordre cela fait 8 552 425.81 €.

Pour les recettes c'est plus simple, il y a moins de choses à dire. Il y a les résultats de notre section d'investissement avec 1 068 519.68 €.

Sens	Inf. Central	Chap	Compte	SERVICES	BP 2024	CA 2023	Reporté 2023	Pré 014 2024	TOTAL 2024	Commentaire
			Total 21-Immobilisations corporelles		348 814.00	270 747.66	78 826.00	72 126.00	8 000.00	
			Total 001 - Commerce RDC résidence seniors		348 814.00	270 747.66	78 826.00	72 126.00	8 000.00	
D	Réel	002 - 21 - I	2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)		-	-	-	-	-	
			Total 2315 - Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	VIDEO SURV	200 000.00	65 865.42	194 134.00	80 418.00	379 552.00	vidéo surveillance - Lot 1 - Travaux d'infrastructures, Lot 2 - Travaux de fibres optiques, Lot 3 - Fourniture et pose de caméras + informatique + P09900 - Vidéo surveillance
			Total 20 - Immobilisations en cours		200 000.00	65 865.42	194 134.00	80 418.00	379 552.00	vidéo surveillance (phase 1 + phase 2).
			Total 003 - Vidéosurveillance		200 000.00	65 865.42	194 134.00	80 418.00	379 552.00	
D	Réel	003 - 20 - I	2031 - Frais d'études	BATFEP243	-	-	10 000.00	-	10 000.00	lot 3 120 rue de la République.
D	Réel	003 - 20 - I	2031 - Frais d'études	ADM Générale	10 000.00	-	-	-	-	
			Total 2031 - Frais d'études		10 000.00	-	10 000.00	-	10 000.00	
			Total 20 - Immobilisations incorporelles		10 000.00	-	10 000.00	-	10 000.00	
			Total 003 - 168 rue de la République		10 000.00	-	10 000.00	-	10 000.00	
D	Réel	004 - 20 - I	2031 - Frais d'études	BATFEP242	-	-	10 000.00	-	10 000.00	lot 3 168 rue de la République.
D	Réel	004 - 20 - I	2031 - Frais d'études	ADM Générale	10 000.00	-	-	-	10 000.00	168 rue de la République
			Total 2031 - Frais d'études		10 000.00	-	10 000.00	-	10 000.00	
			Total 20 - Immobilisations incorporelles		10 000.00	-	10 000.00	-	10 000.00	
			Total 004 - 168 rue de la République		10 000.00	-	10 000.00	-	10 000.00	
D	Réel	005 - 20 - I	2031 - Frais d'études	BATFEP242	-	-	10 000.00	-	10 000.00	
			Total 2031 - Frais d'études		-	-	10 000.00	-	10 000.00	
			Total 20 - Immobilisations incorporelles		-	-	10 000.00	-	10 000.00	
			Total 005 - 2 rue Victor Hugo		-	-	10 000.00	-	10 000.00	
			Total Réel		8 261 854.35	5 985 197.41	8 742 847.01	2 427 605.63	8 435 163.38	
D	Ordre	001 - 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-	-	-	-	-	
			Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-	-	-	-	-	
			Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-	-	-	-	-	
D	Ordre	042 - 03911 - Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	ACM Générale	2 215.72	-	-	-	-	-	
D	Ordre	042 - 03911 - Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	MUS AUTRES	-	813.87	-	-	813.87	813.87	dotation aux amortissements : bien n°2115-2022-054
D	Ordre	042 - 03911 - Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	ECOLFC	-	1 401.85	-	-	1 401.85	1 401.85	
			Total 03911 - Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux		2 215.72	2 215.72	-	813.87	813.87	
D	Ordre	042 - 03912 - Subv. inv. actifs amort. - Régions	ACM Générale	13 300.00	-	-	-	-	-	
D	Ordre	042 - 03912 - Subv. inv. actifs amort. - Régions	DEV-ECO	-	13 300.00	-	-	13 300.00	13 300.00	dotation aux amortissements : bien n°2112-2022-02
			Total 03912 - Subv. inv. actifs amort. - Régions		13 300.00	13 300.00	-	13 300.00	13 300.00	
D	Ordre	042 - 03913 - Subv. inv. actifs amort. - Départements	ACM Générale	6 656.16	-	-	-	-	-	
D	Ordre	042 - 03913 - Subv. inv. actifs amort. - Départements	FD1003	-	6 656.16	-	-	6 656.16	6 656.16	dotation aux amortissements : bien n°FC5500000020497 dotation aux amortissements : bien n°FC5500000020498
			Total 03913 - Subv. inv. actifs amort. - Départements		6 656.16	6 656.16	-	6 656.16	6 656.16	
D	Ordre	042 - 13926 - Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	FDX003	3 855.00	-	-	-	3 855.00	3 855.00	dotation aux amortissements : bien n°2110-2022-salle des fêtes
D	Ordre	042 - 13911 - Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	ADM Générale	3 855.00	-	-	-	-	-	
			Total 13911 - Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables		3 855.00	3 855.00	-	3 855.00	3 855.00	
D	Ordre	042 - 139051 - Subv. inv. fonds équip. - Dotation équipement territoires ruraux	ADM Générale	2 429.42	-	-	-	-	-	
D	Ordre	042 - 139051 - Subv. inv. fonds équip. - Dotation équipement territoires ruraux	DEV-ECO	-	2 429.42	-	-	2 429.42	2 429.42	dotation aux amortissements : bien n°2102-2022-02
			Total 139051 - Subv. inv. fonds équip. - Dotation équipement territoires ruraux		2 429.42	2 429.42	-	2 429.42	2 429.42	
D	Ordre	042 - 132 - Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		-	4 000.68	-	-	-	-	
D	Ordre	042 - 132 - Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	A	-	6 638.82	-	-	-	-	
			Total 132 - Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		-	10 639.50	-	-	-	
			Total 042 - Opérations d'inventaire de transfert entre sections		28 666.28	42 426.74	-	37 264.43	27 264.43	
			Total Ordre		8 290 471.13	2 028 053.15	8 742 847.01	2 229 431.29	8 122 426.81	
D	Réel	001 - 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	ADM Générale	-	-	-	-	-	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (accidents)
D	Réel	001 - 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-	-	-	-	-	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (accidents)
			Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		400 300.07	400 300.07	-	1 068 519.68	1 068 519.68	
			Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		400 300.07	400 300.07	-	1 068 519.68	1 068 519.68	

23

Ensuite en pages 24, 25 et 26, il y a les cessions d'immobilisations. Nous n'avons pas tout mis, pour l'instant il n'y a que ce qui a été réalisé. Il y a la vente de l'annexe Logo qui a été faite il y a 3 semaines pour 209 000 €. Il y a également la vente de garages à rajouter.

Nous retrouvons tout le FCTVA, pour 742 224 €, et les subventions. Comme d'habitude les subventions sont inscrites chaque fois qu'il y a un projet, et c'est une fois que nous avons la certitude de l'obtention des subventions que nous engageons le projet en conséquence. Vous retrouverez la DETR, le FNADT, le Commissariat de Massif, la Région, le Département, le Département, l'Europe. Tout cela fait un accompagnement total de subvention de 2 724 720 €. À ce jour il n'y a pas besoin de mettre d'emprunt d'équilibre.

Ensuite il y a les recettes par programme ; le 123 rue de la République, la Maison Jobez, les 4 commerces du rez-de-chaussée de la Résidence Séniors, la vidéosurveillance... Tout cela peut être suivi de manière indépendante. Le budget est ainsi équilibré à 8 522 425.81 €.

M. le Maire espère que les entreprises vont pouvoir suivre pour avancer dans tout ces programmes.

Ann.	Ord.	Chap.	Compte	SERVICES	BP 2023	CA 2023	Reporté 2023	Proposé 2024	TOTAL 2024	Commentaire
A	R44	024	024 - Produits des cessions d'immobilisations	AGRI Générale	228 000,00	-	228 000,00	-	228 000,00	Acquisition annexe Logis - 6 avenue Charles de Gaulle Montevy, ... ventes réalisées en 2023 - forestales en fonctionnement Vente à St LUALRY - avenue Louis Pagny - 1025 m ² vente de la Marne
A	R44	024	024 - Produits des cessions d'immobilisations	AGRI ACCELU	0,00	-	-	-	-	vente avec la cession à l'us de la parcelle
			Total 024 - Produits des cessions d'immobilisations		228 000,00	-	228 000,00	-	228 000,00	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	AGRI ACCELU	-	329,37	-	-	329,37	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	FOIX13	-	1 067,74	-	-	1 067,74	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	CRECOO	-	228,14	-	-	228,14	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	ILLUMEN	-	509,39	-	-	509,39	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	AGRI ACCELU	-	29 927,06	-	-	29 927,06	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	POISSA	-	4 225,58	-	-	4 225,58	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	SALLES FETTES	-	665,31	-	-	665,31	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	ECOLPUP	-	435,18	-	-	435,18	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	HOTEL DE VILLE	-	18 496,55	-	-	18 496,55	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	VFRE	-	287,67	-	-	287,67	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	AGRI Générale	800 200,00	-	800 000,00	-	799 770,00	123 Rue Paz non assuj. au FCTVA
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	VEGECURF	-	3 380,37	-	-	3 380,37	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	BATRE	-	395,03	-	-	395,03	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	POFTR	-	3 843,77	-	-	3 843,77	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	AGRI FINANCES	-	200,06	-	-	200,06	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	ECOLPCE	-	9 860,89	-	-	9 860,89	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	MUS MURRES	-	34,65	-	-	34,65	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	PARKOULV	-	1 675,44	-	-	1 675,44	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	A	-	-	-	-	-	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	VOFRE	-	436,43	-	-	436,43	
A	R44	10	10 - Produits des opérations d'investissement	RESEAU KADRE	-	1 604,00	-	-	1 604,00	
			Total 10222 - FCTVA		800 900,00	74 680,20	800 000,00	-	799 770,00	
A	R44	10	10226 - Taxe d'aménagement	AGRI URBANIS	21 000,00	-	21 000,00	-	21 000,00	Taxe d'aménagement
A	R44	10	10226 - Taxe d'aménagement	AGRI Générale	7,00	7 008,04	-	-	7 015,04	
			Total 10226 - Taxe d'aménagement		21 007,00	7 008,04	21 000,00	-	28 015,04	
			Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves		820 907,00	81 508,24	821 000,00	-	799 770,00	
A	R44	13	1311 - Subv. transf. Etat et établissements nationaux	ECHAPPEE BIEN	-	-	-	735 663,30	735 663,30	DETR 2024 Passerelles Solides 281 355,30 euros Etat fonds vert Tranche 1, hauteur 40 543 euros Réalisé en 2023 : 0 Etat plan avec montage Tranche 1, hauteur 595 655 euros
A	R44	13	1311 - Subv. transf. Etat et établissements nationaux	AGRI ACCELU	82 847,00	-	82 847,00	-	82 847,00	PMADT - plan avec montage - Ferme caprine
A	R44	13	1311 - Subv. transf. Etat et établissements nationaux	ECOLPCE	10 024,00	10 024,00	-	-	20 048,00	Fonds innovant pédagogique - école maternelle
			Total 1311 - Subv. transf. Etat et établissements nationaux		92 871,00	10 024,00	82 847,00	735 663,30	818 750,30	
A	R44	13	1312 - Subv. transf. Régions	AGRI ACCELU	11 407,00	-	11 407,00	-	11 407,00	Ferme caprine
A	R44	13	1312 - Subv. transf. Régions	AGRI ACCELU	-	81 200,00	-	-	81 200,00	
A	R44	13	1312 - Subv. transf. Régions	ECHAPPEE BIEN	-	87 448,50	-	281 588,30	281 588,30	Région SFC CDR Passerelles Solides 201 555,30 euros
			Total 1312 - Subv. transf. Régions		11 407,00	168 648,50	11 407,00	281 588,30	392 762,30	
A	R44	13	1313 - Subv. transf. Départements	HOTEL DE VILLE	15 008,00	-	15 008,00	-	15 008,00	Clapnet - rénovation bureau p001
A	R44	13	1313 - Subv. transf. Départements	AGRI Générale	-	-	-	-	-	
			Total 1313 - Subv. transf. Départements		15 008,00	-	15 008,00	-	15 008,00	
A	R44	13	1315 - Subv. transf. Départements	ECHAPPEE BIEN	-	-	-	418 530,20	418 530,20	Clapnet de la base Passerelles Solides 137 170,20 euros Département de la Haute Saône 1, N°14 221 625 euros Réalisé en 2023 : 0
			Total 1315 - Subv. transf. Départements		15 008,00	-	15 008,00	418 530,20	433 538,20	
A	R44	13	1316 - Subv. transf. GPF de rattachement	HOTEL DE VILLE	26 513,00	-	26 513,00	-	26 513,00	Réhabilitation FR accessible - GTR - 9 ARCADE - FAT en 2023
A	R44	13	1316 - Subv. transf. GPF de rattachement	POFTR	83 706,00	-	83 706,00	-	83 706,00	Eclairage Public investissement sur PARCADE - LED
			Total 1316 - Subv. transf. GPF de rattachement		110 219,00	26 513,00	110 219,00	-	136 738,00	
A	R44	13	1318 - Subv. transf. Autres établissements publics locaux	ECHAPPEE BIEN	-	-	-	25 888,00	25 888,00	Puit de Macloua - Remplacement us machine dynamique hydro. Montant total : 59 200 euros Réalisé en 2023 : 0
			Total 1318 - Subv. transf. Autres établissements publics locaux		-	-	-	25 888,00	25 888,00	
A	R44	13	1319 - Autres subv. divers rattachées aux actifs amortissables	POISSA	-	8 000,00	-	-	8 000,00	
A	R44	13	1319 - Autres subv. divers rattachées aux actifs amortissables	PLAN VELO	-	-	59 200,00	-	59 200,00	Euro 100 L300P 20% (Région) cyclisme Euro 100 L300P 20% VFR 80000€

24

Ann.	Ord.	Chap.	Compte	SERVICES	BP 2023	CA 2023	Reporté 2023	Proposé 2024	TOTAL 2024	Commentaire
A	R44	13	1321 - Autres subv. divers rattachées aux actifs amortissables	AGRI ACCELU	19 442,00	-	19 442,00	-	19 442,00	Ferme caprine
A	R44	13	1322 - Subv. non transf. Régions	ECHAPPEE BIEN	437 275,00	2 000,00	437 275,00	99 289,00	536 564,00	Tranche 2
A	R44	13	1322 - Subv. non transf. Régions	MUS AUTRES	-	-	-	-	-	
			Total 1322 - Subv. non transf. Régions		437 275,00	2 000,00	437 275,00	99 289,00	536 564,00	
A	R44	13	1323 - Subv. non transf. Départements	POISSA	-	593,00	-	-	593,00	
A	R44	13	1323 - Subv. non transf. Départements	AGRI Générale	-	968,00	-	-	968,00	
			Total 1323 - Subv. non transf. Départements		-	1 561,00	-	-	1 561,00	
A	R44	13	1324 - Subv. non transf. Autres équipements	ELECTIONS	-	-	-	22,11	22,11	CEO - Recette rattachement de l'us de la parcelle
			Total 1324 - Subv. non transf. Autres équipements		-	-	-	22,11	22,11	
A	R44	13	1325 - Subv. non transf. Autres groupements	ELECTRIFICATIO	-	-	-	6 654,92	6 654,92	2°13 JOCED - Facette rattachement NT 16 10022, pro 1°13 JOCED - Facette rattachement GEA 402 public 18 30022
			Total 1325 - Subv. non transf. Autres groupements		-	-	-	6 654,92	6 654,92	
A	R44	13	1326 - Subv. non transf. Autres établissements publics locaux	ECHAPPEE BIEN	-	31 812,04	-	-	31 812,04	
A	R44	13	1326 - Subv. non transf. Autres établissements publics locaux	AGRI ACCELU	-	-	-	-	-	
			Total 1326 - Subv. non transf. Autres établissements publics locaux		-	31 812,04	-	-	31 812,04	
A	R44	13	1328 - Autres subv. divers rattachées aux actifs non amort.	ECHAPPEE BIEN	414 165,00	-	414 165,00	414 165,00	828 330,00	Manœuvre imputation budgetaire PMADT 2022
			Total 1328 - Autres subv. divers rattachées aux actifs non amort.		414 165,00	-	414 165,00	414 165,00	828 330,00	
A	R44	13	1331 - Fonds équip. amort. - Dotations équipement territoires ruraux	VOFRE	-	-	-	-	-	
A	R44	13	1331 - Fonds équip. amort. - Dotations équipement territoires ruraux	AGRI Générale	-	-	-	-	-	
A	R44	13	1331 - Fonds équip. amort. - Dotations équipement territoires ruraux	HOTEL DE VILLE	-	22 053,34	-	-	22 053,34	
A	R44	13	1331 - Fonds équip. amort. - Dotations équipement territoires ruraux	ILLUMEN	-	23 907,96	-	-	23 907,96	
A	R44	13	1331 - Fonds équip. amort. - Dotations équipement territoires ruraux	BATRE	-	-	-	-	-	
A	R44	13	1331 - Fonds équip. amort. - Dotations équipement territoires ruraux	POISSA	-	-	-	-	-	
A	R44	13	1331 - Fonds équip. amort. - Dotations équipement territoires ruraux	AGRI ACCELU	-	-	-	-	-	
A	R44	13	1331 - Fonds équip. amort. - Dotations équipement territoires ruraux	BATRIADG	-	-	-	17 200,00	17 200,00	007 2024 - 00 V - sécurisation de la Démocratie
			Total 1331 - Fonds équip. amort. - Dotations équipement territoires ruraux		-	46 061,30	-	17 200,00	63 261,30	
A	R44	13	1341 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	SALLES FETTES	26 887,00	11 066,22	29 920,78	-	29 920,78	DETR 2021 - travaux incendie DETR 21 - sécurité incendie école musées - Bannière TX 2028
A	R44	13	1341 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	ECHAPPEE BIEN	800 500,00	-	800 200,00	163 981,00	964 181,00	Etat DETR 2028 Tranche 1, hauteur 335 659 euros Réalisé en 2023 : 0 Ecusseur travaux DETR 2023
A	R44	13	1341 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	POISSA	-	4 061,34	-	-	4 061,34	
			Total 1341 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux		827 394,00	15 127,56	829 120,78	163 981,00	992 101,34	
A	R44	13	1342 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	ECOLPCE	43 437,00	19 349,20	24 327,80	24 882,00	49 210,80	DETR 2022 - rénovation salles puits et centre DETR 2024 - Réhabilitation école primaire Centre école 2023-113 cure 2020 - Ferme à école
A	R44	13	1342 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	VOFRE	61 744,00	-	61 744,00	-	61 744,00	DETR 2023 - Fontaine La Mouille jeu de fille au stade Max en tant que des Vieux - DETR incendie en 2023 école DETR 2021 - fontaine la mouille
A	R44	13	1342 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	BATRIADG	12 548,00	-	12 848,00	-	12 548,00	DETR 2021 - Aménagement DETR 2021 - aménagement
			Total 1342 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux		117 739,00	19 349,20	102 947,80	24 882,00	147 178,00	
A	R44	13	1343 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	BOUL SPORT	35 000,00	-	35 000,00	-	35 000,00	DETR 2024 - Filtre bassin d'approvisionnement DETR 2021 - bassin d'approvisionnement
A	R44	13	1343 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	HOTEL DE VILLE	65 305,00	30 143,04	-	-	95 448,04	DETR 2021/2024 DETR 2022 - plan travaux DETR 2023 - bureau police
			Total 1343 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux		100 305,00	60 286,04	35 000,00	-	190 891,04	
			Total 13 - Subventions d'investissement		1 879 276,50	447 640,80	1 766 520,50	939 366,80	2 705 727,30	
A	R44	16	1641 - Emprunts en euros	ECHAPPEE BIEN	630 000,00	-	630 000,00	-	630 000,00	Emprunt échappé bilan
A	R44	16	165 - Débits et cautionnements reçus	PARK PASTEUR	-	500,00	-	-	500,00	
A	R44	16	165 - Débits et cautionnements reçus	PARK CRA	-	300,00	-	-	300,00	
A	R44	16	165 - Débits et cautionnements reçus	RUEPARK	-	50,00	-	-	50,00	
A	R44	16	165 - Débits et cautionnements reçus	PAPICOLV	-	300,00	-	-	300,00	
A	R44	16	165 - Débits et cautionnements reçus	BATRIADG	-	2 156,77	-	-	2 156,77	
A	R44	16	165 - Débits et cautionnements reçus	BATRIADG	-	300,00	-	-	300,00	
A	R44	16	165 - Débits et cautionnements reçus	BATRIADG	-	2 291,23	-	-	2	

Code	Int.	Ordre	Chap	Compte	SERVICES	BP 2023	CA 2023	Reporté 2023	Proposé 2024	TOTAL 2024	Commentaire	
				Total 2100 - Autres immobilisations corporelles		1 565.00	-	-	-	-		
				Total 2110 - Immobilisations corporelles		1 565.00	90.81	-	-	-		
A	FAB	27	-	2109 - Créances sur autres établissements publics	CHU-UF	-	9 081.31	-	-	-		
				Total 2700 - Créances sur autres établissements publics		-	9 081.31	-	-	-		
				Total 27 - Autres immobilisations financières		-	9 081.31	-	-	-		
B	FAB	970	13	-	1311 - Subv. transf. Etat et établissements nationaux	BATHEP 123	-	-	5 033.00	5 033.00	Fonds vert HighLife, Maison Robot	
				Total 1310 - Subv. transf. Etat et établissements nationaux		-	-	-	5 033.00	5 033.00		
B	FAB	970	13	-	1335 - Fonds équip. amort. - Dotations équipement territoriaux ruraux	COMMERCE	55 748.00	-	55 748.00	55 748.00	2023 DGA (après coup 24 224 T) - 123 RA	
				Total 1330 - Fonds équip. amort. - Dotations équipement territoriaux ruraux		55 748.00	-	55 748.00	55 748.00	55 748.00		
				Total 13 - Subventions d'investissement		55 748.00	-	55 748.00	5 033.00	61 781.00		
				Total 270 - 322 rue de la République		55 748.00	-	55 748.00	5 033.00	61 781.00		
B	FAB	981	12	-	1202 - FCTVA	COMMERCE	20 000.00	25 755.71	-	-		
				Total 1200 - FCTVA		20 000.00	25 755.71	-	-	-		
				Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves		20 000.00	25 755.71	-	-	-		
B	FAB	981	12	-	1212 - Subv. transf. Région	COMMERCE	248 000.00	-	248 000.00	-	248 000.00	inca 51001 et 2023 - 50,01 à venir au 2023
				Total 1210 - Subv. transf. Région		248 000.00	-	248 000.00	-	248 000.00		
B	FAB	981	12	-	1301 - Fonds équip. amort. - Dotations équipement territoriaux ruraux	COMMERCE	554 870.00	-	78 126.00	-	78 126.00	DETR 2023 - 4 commerces
				Total 1300 - Fonds équip. amort. - Dotations équipement territoriaux ruraux		554 870.00	-	78 126.00	-	78 126.00		
				Total 10 - Subventions d'investissement		540 870.00	-	334 126.00	-	334 126.00		
				Total 90 - Commerce RDC résidences résiles		600 870.00	25 755.71	334 126.00	-	334 126.00		
B	FAB	982	12	-	1202 - FCTVA	VIDEOURV	-	254.76	-	-		
				Total 1200 - FCTVA		-	254.76	-	-	-		
				Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves		-	254.76	-	-	-		
B	FAB	981	12	-	1301 - Fonds équip. amort. - Dotations équipement territoriaux ruraux	VIDEOURV	-	-	50 713.00	50 713.00	Subvention phase 1 subvention NITE 2 et 3 2022 - vidéosurveillance	
				Total 1300 - Fonds équip. amort. - Dotations équipement territoriaux ruraux		-	-	50 713.00	50 713.00	50 713.00		
B	FAB	982	12	-	1301 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoriaux ruraux	VIDEOURV	80 000.00	-	80 000.00	-	80 000.00	DETR 2022 - phase 1 - vidéosurveillance phase 1 de la vidéo surveillance DETR 2022
				Total 1300 - Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoriaux ruraux		80 000.00	-	80 000.00	80 000.00	80 000.00		
				Total 10 - Subventions d'investissement		80 000.00	-	80 000.00	10 793.00	90 793.00		
				Total 902 - Vidéosurveillance		80 000.00	254.76	80 000.00	10 793.00	90 793.00		
				Total Réel		4 697 133.07	368 438.34	3 314 426.56	3 334 686.51	3 211 683.89		
B	Ordre	024	024	-	Virement de la section de fonctionnement	A	-	-	-	-		
B	Ordre	024	023	-	Virement de la section de fonctionnement	ADH Générale	1 750 219.00	-	-	1 750 434.50	1 750 434.50	
				Total 021 - Virement de la section de fonctionnement		1 750 219.00	-	-	1 750 434.50	1 750 434.50		
				Total 040 - Opérations d'ordre de transfert sections		148 525.53	421 910.33	-	827 146.48	382 146.48		
B	Ordre	12	-	1000 - Excédents de fonctionnement capitalisés	A	1 045 512.53	-	-	-	-	Autres réserves	
B	Ordre	12	-	1010 - Excédents de fonctionnement capitalisés		-	1 643 512.93	-	8 879 732.42	1 670 752.42	Autres réserves	
				Total 1000 - Excédents de fonctionnement capitalisés		1 045 512.53	1 643 512.93	-	8 879 732.42	1 670 752.42		
				Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves		1 045 512.53	1 643 512.93	-	8 879 732.42	1 670 752.42		
				Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves		3 020 368.04	2 130 705.45	-	3 291 303.72	3 291 303.72		
				Total R		8 250 473.13	3 917 152.43	3 315 425.56	4 056 620.23	8 522 425.81		

26

M le Maire demande s'il y a des interrogations, si tout le monde a bien retrouvé ce qu'il a travaillé en commission.

M. Delacroix indique qu'il y a eu des années beaucoup plus difficiles.

M. Le Maire acquiesce. Il y avait parfois plus de choix à faire lors du vote du budget. Notre bonne gestion et les subventions que l'on arrive à avoir nous aident à mettre en œuvre plus de projets.

La balance générale du budget principal s'établit ainsi :

BP 2024 - Budget Principal - HAUTS DE BIENNE				
	Opérations réelles	Opération d'ordre	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement Dépenses	5 929 724.96	2 119 496.41	-	8 049 221.37
Fonctionnement Recettes	6 458 541.18	27 264.43	1 563 415.76	8 049 221.37
Investissement Dépenses	8 495 161.38	27 264.43	-	8 522 425.81
Investissement Recettes	4 830 732.02	3 291 333.72	400 360.07	8 522 425.81

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, PROCÈDE au vote pour le budget principal :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de :

- **APPROUVER** le Budget principal primitif 2024 des Hauts de Bienne

M. le Maire propose de présenter l'ensemble des budgets annexes, puis de voter en une fois si tout le monde est d'accord, ce qui est le cas.

2 - VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2024 – HAUTS DE BIENNE :

M. le Maire propose de passer au budget annexe eau en page 30. Il y a une petite modification à faire. Dans le budget en chapitre 011, il y a l'accompagnement de l'AMO pour suivre notre DSP de 17 600 €. Ensuite il y a 20 000 € d'entretien et de réparation, il faudrait ne mettre que 10 000 € pour avoir 25 000 € en charge de personnel, car il va y avoir des tas de choses à faire cette année. Le conseil prend en compte cette modification. Nous en sommes à la dernière année de remboursement de l'emprunt de la station d'ultrafiltration avec 1 620.52 €. Il y a 258 682 € virés à la section d'investissement.

En recette il y a l'excédent reporté de 266 025.98 €, et la part ville qui est de 150 000 € de prévisionnelle, c'est ce qui alimente notre budget eau.

2024-BP - Budgets annexes.eau

BP 2024-EAU

09/04/2024

Section	Sens	Regime	Compte	Libelle compte	SERVICES_EAU	voté	Régl. Ordre	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Regret	Prévision	Total BP 2024	Observations
F	D	011	610	Frais d'administration	911 Régl	-	-	83.00	-	-	-	130.00	150.00	
F	D	011	620	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	911 Régl	-	-	17 600.47	17 600.00	7 400.22	-	17 600.00	17 600.00	Mission AMO - Réseau Développement
F	D	011	630	Autres impôts, taxes, (administration des impôts)	911 Régl	-	-	-	-	-	-	1 000.00	1 000.00	
F	D	011	635	Autres impôts, taxes, (administration des impôts)	911 Régl	-	-	-	-	-	-	1 000.00	1 000.00	
F	D	011	65120	Entretien et réparations autres biens immobiliers	911 Régl	-	-	-	20 000.00	-	-	20 000.00	20 000.00	
F	D	011	65125	Charges à caractère général	911 Régl	-	-	17 600.47	39 683.00	7 438.22	-	39 700.00	39 700.00	
F	D	012	6215	Rémunération pour la communauté de rattachement	911 Régl	-	-	-	40 000.00	39 307.50	-	20 000.00	14 600.00	2022 et 2023 encaissés en Iv-1
F	D	012	6215	Rémunération pour la communauté de rattachement	911 Régl	-	-	-	40 000.00	39 307.50	-	20 000.00	14 600.00	
F	D	65	6528	Autres dépenses pour concessions, brevets, licences, procédés	911 Régl	-	-	-	200.00	200.00	-	200.00	200.00	Redevance passage des eaux sous Pont de la Gare - ENCF
F	D	65	6528	Autres dépenses pour concessions, brevets, licences, procédés	911 Régl	-	-	-	200.00	200.00	-	200.00	200.00	
F	D	66	6611	Intérêts réglés à l'échéance	Régl	-	-	4 661.82	3 180.82	3 180.37	-	1 620.52	1 620.52	Remboursement intérêts emprunt n° 2200000
F	D	66	6611	Intérêts réglés à l'échéance	Régl	-	-	4 661.82	3 180.82	3 180.37	-	1 620.52	1 620.52	
F	D	013	033	Virement à la section d'investissement	Ordre	-	-	22 242.29	82 239.83	99 984.00	-	41 618.52	64 618.52	
F	D	013	033	Virement à la section d'investissement	Ordre	-	-	-	40 618.67	-	-	20 618.68	20 618.68	
F	F	66	66122	Montant de l'ICM de l'exercice N-1	Ordre	-	-	-	-	-	-	1 332.43	1 332.43	ICM de l'année 2023 (compensation sur l'annulé de l'emprunt n° 2200000)
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	Dotations aux amortissements - bien n° 013 12005 MATEXPL0102
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87	111 840.87	111 840.87	-	1 932.43	1 932.43	
F	D	042	6411	Dotations aux amortissements immes corporelles et incorporelles	Ordre	-	-	84 208.87						

Section	Sens	Chq	Compte	Libellé compte	Réel_Ordre	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Report	Propose	Total BP 2024	Observation
F	D	011	6058	Fournitures non stockées - Autres matériels et fournitures	Réel	6 702.52	7 650.00	4 292.27	-	5 050.00	6 650.00	
F	D	011	6038	Publicité, publications, relations publiques - Divers	Réel	1 698.00	650.00	-	-	350.00	300.00	
F	D	011	6037	Services bancaires et assimilés	Réel	50.74	50.00	32.91	-	80.00	80.00	
				Total 011 - Charges à caractère général		8 451.26	8 350.00	4 325.18	-	6 480.00	6 650.00	
F	D	002	0016	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	Réel	-	13 054.42	13 054.40	-	9 877.58	9 877.58	remb au budget principal 20 % Agent accueil
F	D	002	0012	Charges de personnel et frais assimilés	Réel	-	13 054.42	13 054.40	-	9 877.58	9 877.58	
F	D	65	65588	Autres charges diverses de gestion courante	Réel	-	3.51	3.51	-	2.00	2.00	centimes de TVA
F	D	002	002	Déficit reporté	Réel	2 509.54	-	-	-	2.00	2.00	
				Total 02 - Charges spécifiques		2 509.54	-	-	-	-	-	
				Total D FONCTIONNEMENT DEPENSES		11 048.80	21 607.93	17 313.69	-	15 919.58	15 919.58	
F	R	002	002	Résultat de fonctionnement reporté	Réel	-	6 928.42	6 928.42	-	1 919.58	1 919.58	Excédent reporté
				Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté		-	6 928.42	6 928.42	-	1 919.58	1 919.58	
F	R	70	7078	Autres marchandises	Réel	17 977.22	14 679.51	12 374.25	-	14 000.00	14 000.00	
F	R	70	7078	Produits des services, du domaine et ventes diverses	Réel	17 977.22	14 679.51	12 374.25	-	14 000.00	14 000.00	
				Total R - Produits des services, du domaine et ventes diverses		17 977.22	14 679.51	12 374.25	-	14 000.00	14 000.00	
				Total R FONCTIONNEMENT RECETTES		17 977.22	14 679.51	12 374.25	-	14 000.00	14 000.00	
				Total F		6 928.42	0.00	1 919.58	-	-	-	SOLDE FONCTIONNEMENT
				D 29 - I 2913	Constructions (en cours)	Réel	-	3 195.09	-	3 195.09	-	3 195.09
				Total 23 - Immobilisations en cours		-	3 195.09	-	3 195.09	-	3 195.09	
				Total D INVESTISSEMENT DEPENSES		-	3 195.09	-	3 195.09	-	3 195.09	
F	R	001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	Réel	-	3 195.09	3 195.09	-	3 195.09	3 195.09	Solde d'exécution d'investissement reporté (excédent)
				Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-	3 195.09	3 195.09	-	3 195.09	3 195.09	
				Total R INVESTISSEMENT RECETTES		-	3 195.09	3 195.09	-	3 195.09	3 195.09	
				Total I		-	-	3 195.09	3 195.09	3 195.09	-	SOLDE INVESTISSEMENT

J:\Mairie\BUDGET\2024\BP\2024 - BP - Budgets annexes.xlsx

35

La balance générale du budget annexe boutique Viseum s'établit ainsi :

BP 2024 - Budget Annexe VISEUM				
	Opérations réelles	Opération d'ordre	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement Dépenses	15 919.58	-	-	15 919.58
Fonctionnement Recettes	14 000.00	-	1 919.58	15 919.58
Investissement Dépenses	3 195.09	-	-	3 195.09
Investissement Recettes	-	-	3 195.09	3 195.09

4 - VOTE DU BUDGET ANNEXE CHAMBRE FUNERAIRE 2024 – HAUTS DE BIENNE :

Pour la chambre funéraire, il faut passer en page 39, avec 18 778 € de virement à la section d'investissement. Pour les fournitures il y a 2 933 € pour le non stockable, 2 000 € de petites fournitures. Il y a 1 100 € pour les vérifications techniques, 3 800 € pour le ménage. Les frais de personnel représentent 10 000 € affectés à la chambre funéraire. Avec les autres bricoles, cela nous donne 44 029.48 € de dépenses. En recettes il y a 22 472 € d'excédent reporté, avec les 20 000 € de prestations de service cela nous donne un budget de fonctionnement équilibré à 44 029 €.

M. Luzerne demande pourquoi il y a des frais de gaz alors qu'il a été mis une pompe à chaleur.

M. le Maire dit qu'il faudra regarder cela.

SECTION	Sens	Chap	Compte	Libellé_compte	Réel_Ordre	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Report	Proposé	Total BP 2024	Observation
F	D	023	023	Virements à la section d'investissement	Ordre	-	-	-	-	-	15 778.48	
				Total 023 - Virements à la section d'investissement		-	-	-	-	-	15 778.48	
Fonct	D	042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporeelles et corporeelles	Ordre	-	-	-	-	5 366.00	5 366.00	Dotation aux amortissements: bien n°BC537900018663678932
				Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		-	-	-	-	5 366.00	5 366.00	
				Total Ordre		-	-	-	-	5 366.00	24 144.48	
Fonct	D	011	6301	Fournitures non stockables (eau, électricité...)	réel	2 332.82	2 842.00	1 768.45	-	2 933.00	2 933.00	gaz 368 - elec 25600
Fonct	D	011	6303	Fournitures d'équipement et de petit équipement	réel	576.58	12 042.59	1 042.54	-	2 000.00	2 000.00	
Fonct	D	011	6156	Maintenance	réel	960.58	-	1 568.95	-	1 100.00	1 100.00	Vérificateurs et ARAVE - CHAMBRE FUN
Fonct	D	011	6383	Frais de nettoyage des locaux	réel	2 155.09	1 154.69	3 043.50	-	3 800.00	3 800.00	
Fonct	D	011	63812	Taxes foncières	réel	1 072.84	-	-	-	-	-	
				Total 011 - Charges à caractère général		7 057.87	15 889.55	7 419.44	-	9 833.00	9 833.00	
Fonct	D	012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	réel	-	20 000.00	19 980.00	-	10 000.00	10 000.00	Remb à HDS - frais de personnel
				Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés		-	20 000.00	19 980.00	-	10 000.00	10 000.00	
Fonct	D	65	6563	Autres charges diverses de gestion courante	réel	-	-	-	-	2.00	2.00	centimes de TVA
Fonct	D	65	673	Autres charges diverses de gestion courante	réel	-	-	-	-	2.00	2.00	
				Total 65 - Autres charges de gestion courante		-	-	-	-	4.00	4.00	
Fonct	D	67	673	Autres annulés	réel	877.59	-	-	-	-	-	
				Total 67 - Charges exceptionnelles		877.59	-	-	-	-	-	
Fonct	D	09	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	réel	-	45.00	45.00	-	50.00	50.00	
				Total 09 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants		-	45.00	45.00	-	50.00	50.00	
				Total 08 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		-	45.00	45.00	-	50.00	50.00	
				Total réel		7 943.37	36 035.65	27 445.44	-	19 885.00	19 885.00	
				Total D		7 943.37	36 035.65	27 445.44	-	25 251.00	44 029.48	
Fonct	R	042	777	Quote-part des subventions d'investissement au résultat de l'exercice	Ordre	-	-	-	-	1 557.00	1 557.00	Dotation aux amortissements: bien n°2313-2021-001
				Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		-	-	-	-	1 557.00	1 557.00	
				Total Ordre		-	-	-	-	1 557.00	1 557.00	
Fonct	R	002	002	Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	réel	24 904.55	25 035.65	25 035.65	-	22 472.48	22 472.48	Excédent reporté
				Total 002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		24 904.55	25 035.65	25 035.65	-	22 472.48	22 472.48	
Fonct	R	70	706	Présentations de services	réel	11 677.39	11 000.00	24 881.76	-	23 000.00	20 000.00	
				Total 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		11 677.39	11 000.00	24 881.76	-	23 000.00	20 000.00	
Fonct	R	74	7563	autres	réel	4 025.79	-	-	-	-	-	
				Total 74 - subventions d'exploitation		4 025.79	-	-	-	-	-	
Fonct	R	75	7568	autres	réel	-	-	0.51	-	-	-	
				Total 75 - Autres produits de gestion courante		-	-	0.51	-	-	-	
				Total réel		40 607.74	36 035.65	49 917.92	-	42 472.48	42 472.48	
				Total R		38 681.45	36 035.65	49 917.92	-	44 029.48	44 029.48	
				SOLDE FONCTIONNEMENT		28 636.58	-	22 472.48	-	18 778.48	-	

-39

En dépense d'investissement, page 40, nous trouvons les 34 295.51 € qui sont les travaux possibles dans le bâtiment. Nous avons des choses à faire ; refaire l'entrée, nettoyer le bardage, refaire le sol des escaliers avec une résine. M. le Maire demande à Mme Boivin de regarder tout cela et voir ce que l'on met en œuvre. Nous avons un total de 36 879 € en dépenses. Pour les recettes il y a le virement de la section de fonctionnement de 18 778 € et le solde d'exécution positif à 12 734 €. Cela donne un budget équilibré avec 36 879 € en recettes.

SECTION	Sens	Chap	Compte	Libellé_compte	Réel_Ordre	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Report	Proposé	Total BP 2024	Observation
Invest	D	042	13916	Autres	Ordre	-	-	-	-	1 557.00	1 557.00	Dotation aux amortissements: bien n°2313-2021-001
				Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		-	-	-	-	1 557.00	1 557.00	
				Total Ordre		-	-	-	-	1 557.00	1 557.00	
Invest	D	21	2168	Autres	réel	-	2 000.00	973.51	1 026.49	-	1 026.49	
Invest	D	21	2131	Bâtiments	réel	-	-	-	-	34 255.51	34 255.51	
				Total 21 - Immobilisations corporeelles		-	2 000.00	973.51	1 026.49	34 255.51	35 322.00	
Invest	D	23	2313	Constructions	réel	33 326.82	21 008.82	10 118.61	10 800.21	19 690.21	-	
				Total 23 - Immobilisations en cours		33 326.82	21 008.82	10 118.61	10 800.21	19 690.21	-	
				Total réel		33 326.82	23 008.82	11 092.12	11 916.70	23 405.30	35 322.00	
				Total D		33 326.82	23 008.82	11 092.12	11 916.70	24 982.10	36 879.00	
F	R	021	021	Virements de la section de fonctionnement	Ordre	-	-	-	-	18 778.48	18 778.48	
				Total 021 - Virement de la section de fonctionnement		-	-	-	-	18 778.48	18 778.48	
Invest	R	040	28131	Bâtiments	Ordre	-	-	-	-	5 270.00	5 270.00	Dotation aux amortissements: bien n°BC537900018663678932
Invest	R	040	28158	Autres	Ordre	-	-	-	-	60.00	60.00	Dotation aux amortissements: bien n°2168-2023-paires de tab
				Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		-	-	-	-	5 366.00	5 366.00	
Invest	R	10	1060	Autres réserves	Ordre	11 708.55	7 626.72	7 626.72	-	-	-	
				Total 10 - Dotations		11 708.55	7 626.72	7 626.72	-	-	-	
				Total Ordre		-	-	-	-	24 144.48	24 144.48	
Invest	R	001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	réel	22 154.95	626.10	626.68	-	12 734.52	12 734.52	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent)
				Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		22 154.95	626.10	626.68	-	12 734.52	12 734.52	
Invest	R	13	1313	Subventions d'équipement	réel	-	14 736.00	15 673.24	-	-	-	
				Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		-	14 736.00	15 673.24	-	-	-	
				Total réel		22 154.95	15 362.10	16 299.92	-	12 734.52	12 734.52	
				Total R		33 955.50	23 008.82	23 826.64	-	36 879.00	36 879.00	
				SOLDE INVESTISSEMENT		626.68	-	12 734.52	-	11 916.70	-	

40

La balance générale du budget Chambre funéraire se présente comme suit :

BP 2024 - Budget Annexe CHAMBRE FUNERAIRE				
	Opérations réelles	Opération d'ordre	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement Dépenses	19 885.00	24 144.48	-	44 029.48
Fonctionnement Recettes	20 000.00	1 557.00	22 472.48	44 029.48
Investissement Dépenses	35 322.00	1 557.00	-	36 879.00
Investissement Recettes	-	24 144.48	12 734.52	36 879.00

5 - VOTE DU BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS 2024 – HAUTS DE BIENNE :

Nous passons au budget annexe de la chaufferie bois pages 44 et 45. Nous avons un nouveau budget de fonctionnement, nous verrons à l'usage. Cela va être un peu tronqué, car la chaufferie bois est arrêtée pour la remettre en ordre au niveau des réglages. Nous n'aurons pas une année de référence en 2024. Vous avez pu voir les différentes lignes. Il n'y a qu'un seul budget, mais il y aura bien une gestion analytique, nous pourrons toujours faire la différence entre chaufferie du Centre et chaufferie du Puits. Nous cherchons toujours un second chauffagiste, nous ne le trouvons pas et c'est embêtant. Une partie du salaire de Martin COMTE, chargé de mission « énergie », est affecté à ce budget annexe. Il y a également 15 000 € pour les frais de personnel de fonction support. Il y a une redevance de l'occupation du sol pour le lycée car nous passons sur leur terrain. Nous avons raccordé le lycée pour les chauffer, mais la région demande une redevance ! Le montant est de 1 139 € tous les 5 ans. Nous leur avons dit que ce n'était peut-être pas nécessaire, mais la réponse a été négative, le règlement c'est le règlement. Ce sera de toute façon eux qui le rembourseront. Vous voyez les intérêts d'emprunt, nous en sommes pour la dernière année du remboursement de l'emprunt pour la chaufferie du Puits. Nous avons un total à 482 383.54 € en réel, et 514 348.63 € avec les opérations d'ordre, que nous équilibrons avec les recettes de la même manière. Il y a 580 000 € de recettes avec la vente des calories, et une opération d'ordre. La gendarmerie va être raccordée, les travaux vont commencer le 22 avril.

Section	Sens	Chap	Compte	Libellé, compte	SERVICES, CHAUFF	Fait, Ordre	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Report	Propose	Total BP 2024	Observation
invest	D	001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		Réel	9 985.70	-	-	-	1 514 894.04	1 514 894.04	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
				Total: 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			9 985.70	-	-	-	1 514 894.04	1 514 894.04	
invest	D	16	1641	Emprunts en euros	CHAUFFE CENTRE	Réel	-	-	-	-	37 859.77	37 859.77	Remboursement capital emprunt n° 5446202
invest	D	16	1641	Emprunts en euros	CHAUFFE PUITS	Réel	9 064.29	49 790.20	49 790.20	-	12 430.37	12 430.37	Remboursement capital emprunt n° 5446202
				Total: 16 - Emprunts et dettes assimilées			9 064.29	49 790.20	58 881.11	-	50 300.14	50 300.14	
invest	D	16	1687	Autres dettes		Réel	62 076.70	9 042.00	68 611.31	-	9 061.11	9 061.11	remboursement capital emprunt n° 5446202
				Total: 16 - Emprunts et dettes assimilées			71 739.59	58 832.20	68 611.31	-	59 361.25	59 361.25	
invest	D	21	2155	Outillage industriel	CHAUFFE CENTRE	Réel	-	-	-	-	15 000.00	15 000.00	Outillage industriel - caisse à outils complète - 6160 T
invest	D	21	2155	Outillage industriel	CHAUFFE CENTRE	Réel	-	3 000.00	-	3 000.00	-	3 000.00	Outillage industriel
invest	D	21	2155	Autres	CHAUFFE PUITS	Réel	-	28 000.00	20 415.47	4 584.53	-	4 584.53	Changement voiture réfractaire - terminé 2023
				Total: 21 - Immobilisations corporelles			-	28 000.00	20 415.47	7 584.53	15 000.00	22 584.53	
invest	D	23	2313	Constructions	CHAUFFE PUITS	Réel	-	65 500.00	-	45 000.00	-	45 000.00	Décaférisation - raccourcement géométrique
invest	D	23	2313	Constructions	CHAUFFE PUITS	Réel	-	28 000.00	20 415.47	-	-	20 415.47	Instal panneaux photo voltaïques autoconsommation
				Total: 23 - Immobilisations en cours			354 086.10	3 474 063.00	6 243.24	3 567 819.76	-	3 567 819.76	technique du Centre
invest	D	23	2313	Constructions	CHAUFFE CENTRE	Réel	-	18 408.00	2 158 615.13	-	37 120.00	37 120.00	ARNO SUDIC
invest	D	23	2313	Constructions	CHAUFFE CENTRE	Réel	-	-	-	-	39 783.18	39 783.18	MA - Equipement du budget
invest	D	23	2313	Constructions	CHAUFFE CENTRE	Réel	-	-	-	-	14 000.00	14 000.00	Travaux - Plans sur le réseau de chaleur
				Total: 23 - Immobilisations en cours			354 086.10	3 671 071.00	2 144 635.53	31 731.79	2 133 637.53	141 382.16	
				Total: 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			435 812.79	3 658 843.20	2 154 145.30	3 559 904.29	544 682.29	3 010 222.00	
invest	D	040	10311	Etat et établissements nationaux		Ordre	-	11 667.00	11 667.00	-	11 667.00	11 667.00	Dotations aux amortissements - bien n° BC533014
				Total: 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			-	11 667.00	11 667.00	-	11 667.00	11 667.00	
				Total: Ordre			-	11 667.00	11 667.00	-	11 667.00	11 667.00	
				Total: D			435 812.79	3 670 510.20	2 205 812.30	3 554 944.29	533 015.29	3 021 889.00	
invest	R	001	002	Excédent recense		Réel	-	619 713.47	619 713.47	-	-	-	
				Total: 001 - Excédent reporté			-	619 713.47	619 713.47	-	-	-	
invest	R	10	1022	FCVA		Réel	-	630 764.00	-	305 000.00	-	305 000.00	
				Total: 10 - Dotations et fonds divers			-	630 764.00	-	305 000.00	-	305 000.00	
invest	R	13	1311	Etat et établissements nationaux	CHAUFFE CENTRE	Réel	-	-	-	200 000.00	-	200 000.00	Dotations d'économies d'énergie - 308 000 de RAR
invest	R	13	1311	Etat et établissements nationaux	CHAUFFE CENTRE	Réel	216 600.00	1 797 890.00	-	14 000.00	-	1 800 000.00	Subvention ADEME Construction d'une chaufferie bois - 140 000.00 de RAR + 422 000 T à percevoir en 2025
invest	R	13	1311	Etat et établissements nationaux	CHAUFFE CENTRE	Réel	-	-	-	27 800.00	-	27 800.00	Subvention ADEME - Assiement à maîtrise d'ouvrage - 27 800.00 de RAR
invest	R	13	1313	Départements	CHAUFFE PUITS	Réel	-	-	-	13 977.00	-	13 977.00	Subvention DETR - Financement Chaufferie du Centre et du Puits
				Total: 13 - Subventions d'investissement			216 600.00	1 797 890.00	-	41 777.00	-	2 039 277.00	
invest	R	16	1641	Emprunts en euros	CHAUFFE CENTRE	Réel	800 000.00	369 000.00	-	308 000.00	-	308 000.00	
invest	R	16	1641	Emprunts en euros	CHAUFFE CENTRE	Réel	800 000.00	369 000.00	-	308 000.00	-	308 000.00	
				Total: 16 - Emprunts et dettes assimilées			1 600 000.00	738 000.00	-	616 000.00	-	616 000.00	
invest	R	021	021	Virement de la section d'exploitation		Ordre	-	151 697.04	-	-	-	151 697.04	
				Total: 021 - Virement de la section d'exploitation			-	151 697.04	-	-	-	151 697.04	
invest	R	040	20155	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°		Ordre	29 820.00	29 820.00	29 820.00	-	30 287.00	30 287.00	Dotations aux amortissements - bien
invest	R	040	20155	Outillage industriel		Ordre	720.26	720.26	720.26	-	720.26	720.26	Dotations aux amortissements - bien
invest	R	040	20158	Autres	CHAUFFE PUITS	Ordre	-	-	-	-	619.00	619.00	Dotations aux amortissements - bien n° 2158 2022 Voiture
				Total: 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			30 540.26	30 540.26	30 540.26	-	30 626.26	30 626.26	
invest	R	10	1008	Autres réserves		Ordre	14 966.00	40 664.53	40 664.53	-	118 637.37	118 637.37	Autres réserves
				Total: 10 - Dotations, fonds divers et réserves			14 966.00	40 664.53	40 664.53	-	118 637.37	118 637.37	
				Total: Ordre			45 826.26	71 284.79	71 284.79	-	143 063.63	143 063.63	
				Total: R			1 495 516.28	3 670 510.20	460 518.26	2 168 806.63	454 055.86	3 021 889.00	
				Total: BP			619 713.47	-	6 029	1 337 974.29	1 387 874.29	0.00	SOLDE INVESTISSEMENT

46

La balance générale du budget chaufferie bois se présente comme suit :

BP 2024 - Budget Annexe CHAUFFERIE BOIS				
	Opérations réelles	Opération d'ordre	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement Dépenses	482 383.54	109 283.46	-	591 667.00
Fonctionnement Recettes	580 000.00	11 667.00	-	591 667.00
Investissement Dépenses	1 495 327.96	11 667.00	1 514 894.04	3 021 889.00
Investissement Recettes	2 800 907.00	220 982.00	-	3 021 889.00

6 - VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT EGRAVINES 2024 – HAUTS DE BIENNE :

Pour le dernier budget annexe des Egravines, page 49, il n'y a rien à faire que de reporter les montants. C'est équilibré en section d'investissement à 38 729.74 €, et en fonctionnement à 38 730.33 €.

M. le Maire félicite tous ceux qui ont participé à cette construction budgétaire, depuis le travail des commissions jusqu'au travail du service comptabilité et l'investissement particulier de la DGS. Il faut tenir les délais, et une fois ce travail terminé cela fait déjà 3.5 mois que l'exécution budgétaire a commencé durant lesquels le travail doit suivre en parallèle de cette préparation.

23 Vote des taux d'imposition 2024 des taxes locales

Délibération n° 42 / 2024

M. le Maire expose :

Afin d'assurer l'équilibre du budget primitif 2024, il est proposé de fixer le taux des taxes directes locales constituant le produit à inscrire au compte 73111 dudit budget. L'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales sont présentés ci-dessous :



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE : 368 HAUTS DE BIENNE
ARRONDISSEMENT : 39 SAINT CLAUDE
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE SAINT-CLAUDE

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 538 980	41,99	108,44	5 789 000	2 430 801	41,99	2 430 801
Taxe foncière non bâties (TFNB)	70 243	33,59	111,56	72 900	24 487	33,59	24 487
Taxe d'habitation (TH)	1 175 380	9,03	43,56	1 084 000	97 885	9,03	1 084 000
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					2 553 173		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (5 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière non bâties (TFNB)					
Taxe d'habitation (TH)	2 553 173	=			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			96 413	0	-10 479	- 876 054	- 790 120

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+ Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	= Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
	- 790 120	

A LONS LE SAUNIER
Le 11 MARS 2024
Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-LUC BLANC
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le
Pour la Préfecture



Fouillot à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. À la suite du Débat d'Orientation Budgétaire 2024, et sur proposition de la commission Finances du 4 avril 2024, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Taxe foncière propriétés bâties	41.99 %
Taxe foncière propriétés non bâties	33.59 %
Taxe d'habitation	9.03%

Le produit fiscal correspondant est alors évalué à **2'553'173 €** pour le produit TFB-TFNB-TH à inscrire au compte 73111 du budget principal.

L'audience n'a pas d'observation.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** le taux des 3 taxes comme proposé ci-avant.

24 Demande de participation CNAS par le COS

Délibération n° 43 / 2024

M. le Maire expose :

Tous les ans et suite à l'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale), le Comité des Œuvres Sociales (COS) sollicite le conseil municipal pour la participation à l'adhésion au CNAS pour 2024.

Le montant a été recalculé cette année en fonction des adhérents inscrits pour la collectivité avec un total de **4'455.20 €**, détaillé ainsi :

- 30 actifs = 30 x 132 = 3960 €
- 3 retraités = 3 x 57.80 = 173.40 €
- 3 Adhérents en cours sur 2023 = 2 x 132+1 x 57.80 = 321.80 €

Mme Laroche trouve que cela ne fait beaucoup d'inscrits sur l'ensemble du personnel.

M. le Maire dit que ce sont généralement ceux qui ont des enfants qui adhèrent, mais c'est surprenant, car le catalogue offre beaucoup d'opportunités pour tout le monde.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, a entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **VALIDER** la participation de la collectivité au plus tard le 30 juin 2024,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer les pièces du dossier.

25 Acceptation du legs particulier de la maison de Mme Françoise Morel-Mottet à la commune

Délibération n° 44 / 2024

M. le Maire donne quelques explications sur la maison Françoise Morel-Mottet. La succession avait démarré avec sa sœur et sa nièce. Elles ont fait débarrasser la maison en utilisant les services du Vide-Grenier. En débarrassant la maison, le personnel du Vide-Grenier est tombé sur une enveloppe contenant un testament manuscrit. Il datait de 1998 et répartissait différents biens. En ce qui nous concerne, Mme Françoise Morel-Mottet lègue le 6 rue Lamartine à condition d'entretenir les tombes Morel-Mottet et Gouverneur, de laisser la jouissance de la Maison à M. [REDACTED] jusqu'à sa mort (ndlr : M. [REDACTED] est décédé depuis), la ville payant les taxes foncières, la taxe d'habitation, le chauffage et les assurances.

M. le Maire indique qu'à condition d'entretenir les tombes citées, il est possible d'accepter ce legs. Il a demandé au cabinet notarial si le testament est valable. Le cabinet a validé l'authenticité, ils vont le faire enregistrer. Nous sommes en attente d'être recontactés, mais vous savez que pour accepter un don il faut l'accepter officiellement en conseil municipal pour qu'il puisse être validé ensuite dans notre actif.

Mme Pinard demande si M. [REDACTED] est toujours en vie, et ce qui pourrait être fait de la maison. L'assemblée répond qu'il est décédé.

M. le Maire indique qu'elle avait été mise en vente et que des gens étaient intéressés. Sur le ton de l'humour, il propose d'en faire la résidence d'été du Maire. Plus sérieusement il faudrait la remettre sur le marché immobilier puisqu'il y avait des gens intéressés.

L'assemblée se questionne sur la date de réfection du mur le long de la route et de la propriété. Il pourrait y avoir un lien avec ces travaux et ce legs.

M. le Maire dit qu'il faudra repérer les tombes Morel-Mottet et Gouverneur.

Mme Boivin indique qu'elle a noté les éléments.

M. Luzerne indique que la villa s'appelle Villa Jacquemin, elle a été construite dans les années 1850. La famille Jacquemin était des horlogers, ce sont eux qui avaient fait la diabolique.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCÈDE au vote :

Pour	26 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de :

- **ACCEPTER** de recevoir le legs particulier, à savoir la propriété de madame Morel-Mottet située à Morez, 6 rue Lamartine, qui lui sera délivré par le légataire universel ou l'héritière légale par acte authentique,
- **S'ENGAGER** à respecter les conditions indiquées dans le testament, notamment l'entretien des tombes,
- **VALIDER** son enregistrement dans l'actif de la commune,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

26 Information : note de l'agence de l'eau

M. le Maire présente la note d'information de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse qui détaille l'origine des redevances perçues par l'agence de l'eau auprès de tous les usagers de l'eau et la redistribution qui en est faite sous forme d'aides financières pour des actions de préservations des milieux aquatiques. Cette note était jointe à la note de synthèse de façon dématérialisée.

Cette note a pour vocation à être jointe au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Elle est accessible sur le site internet de l'agence de l'eau (www.eaurmc.fr | rubrique « vous êtes / Collectivités »). L'agence de l'eau invite la commune à en faire une large diffusion auprès de tous les citoyens.

Questions diverses

M. le Maire rappelle que les conseillers avaient déjà été sollicités via le bureau municipal pour répondre à une demande de l'Etat de faire un retour sur les zones qui sont mal desservies par les réseaux mobiles de téléphonie. Chacun peut savoir à tel endroit s'il y a un souci. N'hésitez pas à faire un retour officiellement afin que l'on dresse une liste la plus complète possible.

M. Villedieu demande à qui il faut faire le retour.

M. Riallan répond qu'il faut faire un retour à Mylène Chanois. Cependant s'il y a énormément de retours, elle n'aura pas forcément le temps, il faudra s'organiser.

Mme Pinard demande s'il s'agit bien de réseau à capter dans les maisons et appartements, ou également les pertes de réseau sur les déplacements routiers.

Mme Riallan répond que l'on peut faire remonter toutes les informations, mais il faut être précis.

M. Lamy au Rousseau demande s'il faut indiquer les endroits où l'on capte, mais uniquement avec une barre.

M. le Maire dit que l'on peut l'indiquer comme faible niveau de réception. Il faut signaler si c'est avec tel ou tel opérateur.

Mme Chhiv-Tep souhaite remercier toutes les écoles et tous les élèves pour le ramassage des déchets dans le cadre de la semaine de l'environnement. Elle demande à la presse de le signaler. Elle remercie également les élus présents le samedi.

M. le Maire est surpris qu'il n'y ait pas plus d'élus mobilisés pour le nettoyage du cimetière. Il y a toujours les 6 ou 7 même. On ne peut pas forcément le faire chaque année, mais là depuis 3-4 ans que l'on a démarré l'action il n'y a pas de nouvelle tête. C'est une mission d'intérêt général qui ne dure pas longtemps et avec un moment convivial après.

Mme Lacroix demande ce que l'on pourrait faire pour éviter que les gens jettent leurs ordures n'importe où.

M. le Maire répond qu'au cimetière ce ne sont pas des ordures, mais les anciennes plantes fanées.

Mme Lacroix est d'accord, mais elle s'interroge surtout pour le reste.

M. le Maire répond que c'est toujours pareil, il y a 80% qui font bien et 20% qui ne font jamais bien. Il n'y aura jamais la perfection. Les écoles reconnaissent que par rapport à il y a 3-4 ans lorsque l'on a commencé, c'est mieux.

Mme Millet dit qu'effectivement au centre du village c'était plus propre, notamment sur les bords de route. Par contre tout ce qui a été retrouvé au monument au morts « Robert Monnier » c'est carrément inadmissible, alors que cela a été nettoyé récemment.

M. Bussod a dit que cela n'avait pas été fait il y a 2 ans, car c'est assez complexe, là-bas il y a un réel problème. Le vice a été poussé jusqu'à enlever un petit muret pour pouvoir jeter plus facilement. Là-bas il va falloir mettre une barrière ou quelque chose, car c'est une catastrophe. En dessous il y a un chemin. Il a déjà vu des gens s'arrêter et jeter.

M. Delacroix s'interroge sur l'intérêt de ces dépôts sauvages alors qu'il y a des déchetteries.

M. Chaveriat demande si le problème de la sirène de la mairie qui s'était déclenchée toute seule a eu a été résolu et si la sirène allait être remise en fonction. Également savoir si ce n'est pas une obligation d'avoir une sonnerie tous les premiers mercredis du mois en France.

M. le Maire répond que c'est en discussion. Elle est la propriété de la préfecture. Aux dernières nouvelles, elle aimerait nous la rétrocéder une fois remise en ordre de marche. A priori, il n'y a pas plus l'obligation de sonner le mercredi. La première réponse de la préfecture était que si l'on veut l'arrêter c'est possible. Il propose à M. Chaveriat de rentrer en contact avec Michel MOREL pour avoir plus d'informations. M. le Maire n'est pas contre le fait de la garder opérationnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h01.

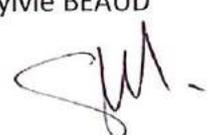
Fait à Hauts de Bienne le 18 juin 2024

Le Président de séance


Laurent PETIT

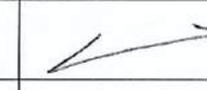
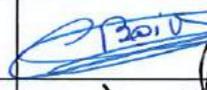
Affiché le 20 juin 2024

La Secrétaire de Séance

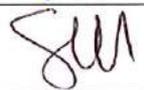
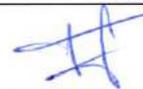
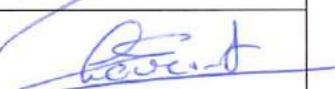

Sylvie BEAUD

ANNEXE 1 : feuille de présence du conseil suivant ce PV

Séance du 18 juin 2024
qui a validé le PV du conseil du 15 avril 2024

Fonction	NOM Prénom	Pouvoir à	Signature
Maire	PETIT Laurent		
1er ADJOINT	LAROCHE Jacqueline		
2e ADJOINT	DELACROIX Claude		
3e ADJOINT	CHHIV-TEP Chey-Rithy		
4e ADJOINT	VILLEDIEU Florent		
5e ADJOINT	OTRIO Roseline		
6e ADJOINT	LAMY-AU-ROUSSEAU Eric		
7e ADJOINT	ANAYA Laurence	Eric Lamy - au - Rousseau	
8e ADJOINT	PARIS Eric		
Conseillère déléguée	BOIVIN Christiane		
Conseiller délégué	CAMELIN Christian		
Conseiller délégué	KURT Muzzafer		
Conseiller délégué	BUSSOD Frédéric	Florent Villedieu	
Conseiller	GAY André		
Conseiller	DANREZ Michel		
Conseillère	LACROIX Elisabeth		
Conseillère	PINARD Isabelle	Jacqueline Laroche	
Conseiller	LUZERNE Sylvain		
Conseillère	CRESTIN-BILLET Catherine	Crestin Billet Catherine	

ANNEXE 1 : feuille de présence du conseil suivant ce PV

Fonction	NOM Prénom	Pouvoir à	Signature
Conseiller	THEVENIN Gérard		
Conseillère	BEAUD Sylvie		
Conseillère	BUHR Nathalie	GÉRARD THEVENIN	
Conseiller	BUFFARD François		
Conseiller	CALDAS Roger	André GAY	
Conseiller	MOUTA Manuel		
Conseillère	BOCQUET Sylvie		
Conseillère	MILLET Nathalie	Virginie POUSSIN	
Conseillère	DA CUNHA Isabel		
Conseiller	CHAVERIAT Christophe		
Conseillère	LEDRU Aurélie		
Conseillère	POUSSIN Virginie		
Conseillère	CHIARI Emmanuelle		

La signature de ce document intervient en début du conseil municipal succédant à celui dont le procès-verbal est à valider

ANNEXE 2 : Remarque sur le Procès-Verbal

Le cas échéant, faire figurer ici les remarques sur ce PV transmises avant la séance par écrit ou oralement lors de la séance avant sa validation.